

ARTS D'AFRIQUE, D'OCÉANIE ET D'AMÉRIQUE DU NORD

30 octobre 2018, Paris







ARTS D'AFRIQUE, D'OCÉANIE ET D'AMÉRIQUE

VENTE

30 octobre 2018 - 16h30

9, avenue Matignon 75008 Paris

EXPOSITION PUBLIQUE

 Mercredi 24 octobre
 10h - 18h

 Jeudi 25 Octobre
 10h - 18h

 Vendredi 26 Octobre
 10h - 18h

 Samedi 27 Octobre
 10h - 18h

 Lundi 29 Octobre
 10h - 18h

COMMISSAIRE-PRISEUR

François de Ricglès

CODES ET NUMÉROS DES VENTES

Pour tous renseignements ou ordres d'achats, veuillez rappeler la référence

16418 - OHBABY

COUVERTURE lot 98
DEUXIÈME DE COUVERTURE lots 20 et 21
PAGE 1 lot 125
PAGE 2 lot 100

CONDITIONS OF SALE

La vente est soumise aux conditions générales imprimées en fin de catalogue. Il est vivement conseillé aux acquéreurs potentiels de prendre connaissance des informations importantes, avis et lexique figurant également en fin de catalogue.

The sale is subject to the Conditions of Sale printed at the end of the catalogue. Prospective buyers are kindly advised to read as well the important information, notices and explanation of cataloguing practice also printed at the end of the catalogue.

Consultez nos catalogues et laissez des ordres d'achat sur **christies.com**







CHRISTIE'S FRANCE SNC

Agrément no. 2001/003

CONSEIL DE GÉRANCE

François de Ricqlès, *Président* Edouard Boccon-Gibod, *Directeur Général* Jussi Pylkkänen, *Gérant* François Curiel, *Gérant*

CHAIRMAN'S OFFICE

Christie's France



FRANÇOIS DE RICQLÈS Président fdericqles@christies.com Tél: +33 (0) 1 40 76 85 59





ÉDOUARD BOCCON-GIBOD Directeur Général eboccon-gibod@christies.com Tél: +33 (0) 1 40 76 85 64



GÉRALDINE LENAIN Directrice Internationale, Arts d'Asie glenain@christies.com Tél: +33 (0) 1 40 76 72 52



PIERRE MARTIN-VIVIER Directeur International, Arts du 20e siècle pemvivier@christies.com Tél: +33 (0) 1 40 76 86 27

SERVICES POUR CETTE VENTE, PARIS

ORDRES D'ACHAT **ET ENCHÈRES** TÉLÉPHONIQUES **ABSENTEE AND** TELEPHONE BIDS

Tél: +33 (0)1 40 76 84 13 Fax: +33 (0)1 40 76 85 51

christies.com

SERVICES À LA CLIENTÈLE **CLIENTS SERVICES** clientservicesparis@christies.com

Tél: +33 (0)1 40 76 85 85 Fax: +33 (0)1 40 76 85 86 **RELATIONS CLIENTS CLIENT ADVISORY** Fleur de Nicolay fdenicolay@christies.com Tél: +33 (0)1 40 76 85 52

RÉSULTATS DES VENTES SALES RESULTS

Paris: +33 (0)1 40 76 84 13 Londres: +44 (0)20 7627 2707 New York: +1 212 452 4100

christies.com

ABONNEMENT AUX CATALOGUES CATALOGUE SUBSCRIPTION

Tél: +33 (0)1 40 76 85 85 Fax: +33 (0)1 40 76 85 86

christies.com

SERVICES APRÈS-VENTE POST-SALE SERVICES

Rosie Oria

Coordinatrice d'après-vente

Paiement, Transport et Retrait des lots Payment, shipping and collections

Tél: +33 (0)1 40 76 84 10 Fax: +33 (0)1 40 76 84 47 postsaleParis@christies.com

INFORMATIONS POUR LA VENTE

Spécialistes et coordinatrices



SUSAN KLOMAN Directrice internationale skloman@christies.com Tél: +1 212 484 4898



BRUNO CLAESSENS Directeur européen bclaessens@christies.com Tél: +33 1 40 76 84 06



PIERRE AMROUCHE Consultant international pamrouche@christies.com Tél: +44 77 6055 3957



VICTOR TEODORESCU Spécialiste, responsable des ventes vteodorescu@christies.com Tél: +33 1 40 76 83 86



AGATHE TESSIER Coordinatrice de département atessier@christies.com Tél: +33 1 40 76 82 67



RÉMY MAGUSTEIRO

Tél: +33 1 40 76 86 12

rmagusteiro@christies.com

Catalogueur

FLORA ROY Coordinatrice de vente froy@christies.com Tél: +33 1 40 76 84 48

Remerciements Charles-Wesley Hourdé

Département international

WILLIAM ROBINSON International Head of Group Tél: +44 (0)207 389 2370

G. MAX BERNHEIMER International Head of Antiquities Department Tél: +1 212 636 2247 SUSAN KLOMAN International Head of African & Oceanic Art Department Tél: +1 212 484 4898

DEEPANJANA KLEIN International Head of Indian and Southeast Asian Art Department Tél: + 1 212 636 2189 FRANCIS BELIN Global Managing Director Tél: +852 2978 6756

DANIEL GALLEN International Business Director Tél: +44 20 7389 2590

MARIE FAIOLA Business Manager Paris Tél: +33 1 40 76 86 10



PAGAIE CÉRÉMONIELLE

RA'IVAVAE, ÎLES AUSTRALES

Hauteur : 140 cm. (55½ in.)

€4,000-6,000

PROVENANCE

Collection privée française

Cette pagaie cérémonielle, de très belle facture, est exceptionnelle par sa taille. La poignée est ornée de visages humains tandis que le manche et la pale sont couverts de nombreux motifs géométriques. Steven Hooper date la production de ces pagaies entre 1820 et 1840, période d'activité des sculpteurs particulièrement intense à Ra'ivavae (Hooper, S., Pacific Encounters: Art & Divinity in Polynesia, 1760-1860, Londres, 2006, p. 216).

A CEREMONIAL PADDLE



MASSUE

ÎLESTONGA

Hauteur: 114 cm. (45 in.)

€8,000-12,000

PROVENANCE

Collection privée anglaise

Cette massue de section circulaire et à l'extrémité évasée est d'une qualité exceptionnelle. Elle est entièrement et finement gravée d'un décor géométrique ponctué de motifs animaliers et figuratifs (personnages, oiseaux, tortues).

A TONGA CLUB



~4

MASSUE, VANIKAU BULIBULI

ÎLES FIDJI

Hauteur : 114 cm. (45 in.)

€15,000-20,000

Ce beau casse-tête, sculpté dans le tronc et les racines du bois, a ensuite été décoré, par l'artiste, d'incrustations en ivoire de cachalot. Le pommeau comporte des bandes verticales et transversales gravées en léger relief et ornées de motifs en zigzags. Ce casse-tête est également agrémenté d'une incrustation en ivoire, en forme d'étoile. Belle patine couleur miel.

A FIJI CLUB





COLLECTION LEO ET LILIAN FORTESS



f 5

PILON, KE'A TUKI POPOI

HIVA OA, ÎLES MARQUISES

Hauteur: 18 cm. (7% in.)

Il porte sur une étiquette, inscrit à l'encre bleue, le numéro d'inventaire dans la collection Fortess : "14".

Sur une autre étiquette, inscrit à l'encre noire, "Collected by James Hunnewell Kekela from 1853".

€5,000-8,000

PROVENANCE

Collecté par James Hunnewell Kekela en 1853 James Hunnewell Kekela (1824-1904), Hawaï Mary K. Hayselden, transmis par descendance Collection Leo et Lillian Fortess, Honolulu, numéro d'inventaire 14

Transmis par descendance familiale

James Kekela fut la première personne d'origine Hawaïenne nommée ministre par les missionnaires américains. Il fut missionnaire aux Îles Marquises durant les années 1850.

A MARQUESAS POUNDER



FOURCHETTE, ICULA

VITI LEVU, ÎLES FIDJI

Hauteur: 8 cm. (31/4 in.)

€3,000-5,000

PROVENANCE

Collection Leo et Lillian Fortess, Honolulu, numéro d'inventaire 169G

Transmise par descendance familiale

Ces fourchettes étaient sculptées afin de respecter le tabou qui interdisait tout contact des lèvres avec la viande et étaient exclusivement utilisées par les chefs et les prêtres. Ici, la fourchette présente une riche patine noire suite à son exposition à la fumée des lampes à huile du temple ou de la maison des hommes.

A FIJIAN FORK



f7 STATUETTE *TIKI*

ÎLES MARQUISES

Hauteur : 15 cm. (6 in.)

€8,000-12,000

PROVENANCE

Collection Alain Schoffel, Paris Collection Leo et Lillian Fortess, Honolulu, acquise auprès de ce dernier le 29 mai 1976, numéro d'inventaire 61G Transmise par descendance familiale

A TIKI FIGURE

f8

ORNEMENT DE PROUE DE PIROGUE, *TIKI* VAKA

ÎLES MARQUISES

Longueur: 49 cm. (19% in.)

€40,000-60,000

PROVENANCE

Collection Robert Bourdon, Shevidan, États-Unis

Sotheby Parke Bernet, New York, 11 février 1977, lot 124

Collection Leo et Lillian Fortess, Honolulu Transmis par descendance familiale

EXPOSITION

Honolulu Academy of Arts, inv. n° 33.250 New York, The Metropolitan Museum of Art, Adorning the World: Art of the Marquesas Islands, 10 mai 2005 – 15 janvier 2006

BIBLIOGRAPHIE

Dodd, E., *Polynesian Art. The Ring of Fire*, New York, 1967, p. 223

Kjellgren, E. et Ivory, C.S., *Adorning the World: Art of the Marquesas Islands*, New York, 2005, p. 100, fig. 69

Ce rare type d'objet, taillé en forme de bâton, présente ici, sur la large extrémité percée, un personnage assis, et sur l'autre, une grande tête de tiki. Il est généralement décrit comme étant une figure de proue de pirogue. Pourtant, comme l'a souligné Anthony Meyer, « il n'existe aucune description connue ni d'illustrations anciennes corroborant un usage de ce type pour un tel objet. Peut-être était-il accroché à l'intérieur des larges pirogues doubles ? Il convient cependant de noter que la patine des exemples connus ne trahit pas de signe d'un contact prolongé avec le milieu marin. » (Meyer, A., "Les « proues de pirogues » au'au, pihao", Te haa tupuna kakiu no te henua enana/L'art ancestral des lles Marquises, Chartres, 2008, p. 130). Toujours selon A. Meyer, dans le cas de ces d'objets, il s'agirait plutôt de portraits représentant des ancêtres (ibid., p. 130).

Cf. pour un exemplaire quasi identique voir celui de la collection du Musée de Tahiti et des Îles - Te Fare Manaha (inv. n° 95. 03. 01), ou encore, dans Berthelier, N., Te haa tupuna kakiu no te henua enana/L'art ancestral des Iles Marquises, Chartres, 2008, p. 130 et 134.

A CANOE PROW ORNAMENT







f 10 PENDENTIF MAORI, *HEI-TIKI*

NOUVELLE-ZÉLANDE

Hauteur : 7.5 cm. (3 in.)

ll porte sur une étiquette, inscrit à l'encre noire et bleue, le numéro d'inventaire dans la collection Fortess : "34G".

€15,000-20,000

PROVENANCE

Christie's, Londres, 26 juin 1995, lot 14 Collection Leo et Lillian Fortess, Honolulu, numéro d'inventaire 34G Transmis par descendance familiale

Ce pendentif *hei tiki*, de petite taille, s'affirme par ses proportions équilibrées, ses courbes harmonieuses et la plénitude de ses formes ; le vert du néphrite offre de belles nuances.

A MAORI PENDANT



f 11 BOÎTE À TRÉSOR MAORI, *WAKA HUIA*

NOUVELLE-ZÉLANDE

Longueur: 53 cm. (201/8 in.)

L'intérieur du couvercle porte une étiquette à l'encre noire : "Beasley Collection. New Zealand. J.P.S. 175 IX. 35". Le numéro d'inventaire dans la collection Beasley et la date d'acquisition sont mentionnés : "353" et "10.09.08". Le numéro d'inventaire est répété à l'encre blanche et est précédé d'une inscription à l'encre noire "N.Z huia (feather) box".

€30,000-50,000

PROVENANCE

A.E. Hobday, Canterbury, Royaume-Uni Collection Harry Geoffrey Baesley (1881-1939), Kent, Royaume-Uni, acquise auprès de ce dernier le 10 septembre 1908, (n° 353)

Irene Beasley, transmise par descendance familiale J.J. Klejman, New-York, acquise auprès de cette dernière le 15 juillet 1962

Merton Simpson, New-York Collection Leo et Lilian Fortess, Honolulu Transmise par descendance familiale

EXPOSITION

Honolulu Academy of Arts, inv. n° HAA 33.259

BIBLIOGRAPHIE

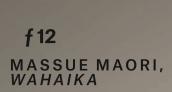
The Journal of the Polynesian Society, Wellington, 1935, vol. 44, n° 3(175), pp. 188-189, fig. 1

Ce bel exemplaire d'une boîte à trésor fut acquis par H. Beasley, le 10 septembre 1908, auprès de A.E. Hobday à Canterbury. En référence à cet objet, Beasley apporta la description suivante dans son ouvrage d'archives : « N.Z. Boite à plume. Longue 21 inches, de type inhabituel. Les figures regardent vers l'intérieur de la boite. » Il commenta par la suite, dans une notice publiée en 1935 dans le Journal of the Polynesian Society, au sujet de cette même boite et d'une autre très similaire : « comme règle générale, la forme extérieure des boîtes à plumes est d'une uniformité remarquable : d'abord, le type plus ancien aux extrémités rectangulaires; ensuite, le type en forme de bateau plus tardif et plus commun. Dans le cas des deux types, les têtes se projettent soit vers le bas, soit vers l'extérieur; en ce qui concerne les deux boîtes illustrées. 1 [le lot présent] et 2, la position des têtes et les corps sont renversés. L'examen des objets montre qu'ils ont évidemment été taillés à la pierre, et le numéro 1 [le lot présent] attire d'une manière naturelle l'œil grâce à l'élégance de ses lignes et les têtes bien équilibrées. » (Beasley, H., "Two well-worked Waka-huia (feather boxes) from New Zealnd, Notes and Queries", Journal of the Polynesian Society, vol. XXXXIV, n° 175, p. 189.

Cf. pour une variété de boîtes stylistiquement très proches à notre exemplaire, voir Phelps, S., Art and Artefacts of the Pacific, Africa and the Americas. The James Hooper Collection, Londres, 1976, p. 41, fig. 59, 60 et 61.







NOUVELLE-ZÉLANDE

Hauteur: 44.5 cm. (17½ in.)

Elle porte sur une étiquette, inscrit à l'encre noire, le numéro d'inventaire dans la collection Hooper: "H.222".

€25,000-35,000

PROVENANCE

Collection James Thomas Hooper, Arundel, Royaume-Uni, numéro d'inventaire 222 Christie's, Londres, "Hawaiian and Maori Art from the James Hooper Collection", 21 juin 1977, lot 77

Collection Leo et Lillian Fortess, Honolulu Transmise par descendance familiale

EXPOSITION

Honolulu Academy of Arts, inv. n° 33.257

BIBLIOGRAPHIE

Phelps, S., Art and artefacts of the Pacific, Africa and the Americas: the James Hooper Collection, Londres, 1976, p. 56

Ce bel et ancien exemplaire, en forme de « serpe », s'inscrit dans la typologie des wahaika. La massue est ornée, dans le prolongement de la garde, d'un personnage féminin en pied, la bouche ouverte et la langue apparente, en référence au geste de défi rituel adopté par les guerriers Maoris.

Cf. pour un exemplaire analogue, voir celui de l'ancienne collection Robert et Lisa Sainsbury, collecté au cours d'un des trois voyages de James Cook, actuellement dans la collection de l'University of East Anglia (inv. n° UEA.186) et publié dans Hooper, S., Robert and Lisa Sainsbury Collection. Pacific, African and Native North American Art,vol. II, Londres, 1997, p. 12, fig. 6.





f 13 FIGURE DE PROUE DE PIROGUE, NAHO

VANUATU

Hauteur: 43 cm. (16% in.)

Elle porte sur une étiquette, inscrit à l'encre noire, le numéro d'inventaire dans la collection

Fortess: "319".

€3,000-5,000

Collection Leo et Lillian Fortess, Honolulu, numéro d'inventaire 319G Transmise par descendance familiale

BIBLIOGRAPHIE

Hurst, N., Power and Prestige: The Arts of Island Melanesia and the Polynesian Outliers, Boston, 1996, pp. 38-39, n° 39

A CANOE PROW ORNAMENT

14 **MASSUE KANAK**

NOUVELLE-CALÉDONIE

Hauteur: 58 cm. (22% in.)

€1,500-2,000

PROVENANCE

Collection privée française

A KANAK CLUB





NOUVELLE-CALÉDONIE

Hauteur : 52 cm. (20½ in.)

€5,000-7,000

PROVENANCE

Curtis Moffat, Londres, avant 1949 Collection privée anglaise

Les haches Kanak possèdent habituellement des manches recouverts de fibres, tapa et cordonnets de poils de roussette. Ce lot se distingue non seulement par son manche sculpté de deux têtes humaines, un élément peu courant, mais également par son manche recouvert, cette fois-ci, de cordelettes de cuir.

A KANAK CEREMONIAL AXE



RÉCIPIENT KANAK

NOUVELLE-CALÉDONIE

Hauteur: 97 cm. (381/4 in.)

€8,000-12,000

PROVENANCE

Ancienne collection française

EXPOSITION

Musée des Beaux-Arts, Chartres, L'art ancestral des Kanak, 6 juin - 27 septembre 2009

BIBLIOGRAPHIE

Bensa, A., Berthelier, N. et al., *L'art ancestral des Kanak*, Chartres, 2009, p. 65

Cet ancien récipient orné de deux visages sculptés en relief aux extrémités est unique en son genre. Sa qualité sculpturale et sa belle patine inscrivent très probablement cette pièce aux objets de prestige Kanak. Sa forme évoque les « berceaux » funéraires de ces derniers et peut suggérer un usage reliquaire. Pourtant, en l'absence de toute information documentée, il reste difficile d'établir avec précision sa fonction première.

A KANAK VESSEL



17

POTEAU KANAK À DÉCOR ANTHROPOMORPHE

NOUVELLE-CALÉDONIE

Hauteur : 96 cm. (37% in.)

€15,000-20,000

PROVENANCEAncienne collection privée française

Cette sculpture était autrefois la partie supérieure d'une flèche faitière, une planche de rêveur ou encore plus probablement, un

poteau de décoration ornant l'espace consacré autour de la "Grande Case". En effet, une photographie datant de 1895 montre une Grande Case entourée de poteaux de décoration similaires, placés au milieu de piles d'igname (voir Kasarhérou, E. et Boulay, R., Kanak. L'art est une parole, Paris, 2013). Elle s'impose au regard par sa qualité sculpturale, son expression sereine et la stylisation géométrique de son visage. L'érosion atteste sa grande ancienneté.

A KANAK POST







18 HACHE OSTENSOIR KANAK, O KONO

NOUVELLE-CALÉDONIE

Hauteur : 60 cm. (23% in.)

€4,000-6,000

PROVENANCE

Curtis Moffat, Londres, avant 1949 Collection privée anglaise

A KANAK CEREMONIAL AXE

19

MASQUE DE DEUILLEUR KANAK, *APOUEMA*

NOUVELLE-CALÉDONIE

Hauteur : 21.5 cm. (8½ in.) €15,000-18,000

PROVENANCE

Collection privée française

En bois enduit et polychromé, ce bel et ancien masque peut être stylistiquement rattaché aux régions du Nord de la Grande-Terre. Au Nord de la Nouvelle-Calédonie, le masque était porteur de nombreux sens symboliques : associé principalement aux cérémonies funéraires des chefs, et donc important symbole du pouvoir politique, il pouvait également évoquer les esprits de la forêt, l'ancêtre mythique fondateur ou la divinité du monde des morts.

Cf. pour un masque similaire, voir celui provenant de la collection du Musée d'Aquitaine (inv. n° 146), dans Boulay, R., De jade et de nacre. Patrimoine artistique Kanak, Paris, 1990, p. 144, fig. 47.

A KANAK MOURNER MASK





SCULPTURE À PLANTER KANAK

NOUVELLE-CALÉDONIE

Hauteur : 78 cm. (30¾ in.)

€30,000-40,000

PROVENANCE

Collection Charles Devambez (1848-1930), Ouitchambo, Nouvelle-Calédonie Transmise par descendance au propriétaire actuel

Les sculptures anthropomorphes de ce type s'apparentent à celles de plus petite taille, dites « gardiens de la maison » qui, fichées en terre ou dans la chaume, décoraient autrefois l'intérieur de la Grande Case. Quelques musées conservent des rares exemplaires dont « la variété formelle [...] est frappante ; elle apparaît même dans un corpus extrêmement réduit du fait de leur rareté » (R. Boulay, De jade et de nacre, Paris, 1990, p. 155). Selon Roger Boulay leurs dimensions et le travail en ronde-bosse excluent un usage comme flèche faîtière, qui quant à elle « implique une lecture frontale déterminée par l'occupation de l'espace de la Grande Case » (ibid. p. 158), et leurs assignent plutôt une utilisation liée à la proximité du regard. Par conséquent, de par leur caractère tridimensionnel, elles auraient pu se prêter à des fonctions multiples, telle la décoration de l'entrée de la case d'un chef : « selon certaines informations on les trouvera, effectivement, placées là où elles doivent se manifester : auprès d'une sépulture, comme le rapporte, Rochas (Rochas, V. de, La Nouvelle-Calédonie et ses habitants, Paris, 1862, p. 318),

auprès de la case d'un chef, redoublant au sol la présence marquée ordinairement par le faîtage...Ni commémoratives, ni propitiatoires elles semblent plutôt destinées à souligner l'importance statuaire d'un personnage. » (ibid. p. 158)

A KANAK FIGURE



Cf. pour des sculptures très similaires voir les deux sculptures du Musée Picasso, inv n° M.P. 3643 et 3644, ou celle encore ramenée par le père Lambert et donné en 1878-1880 au Musée d'Aquitaine, Bordeaux, inv. n° 12857.

SCULPTURE À PLANTER KANAK

NOUVELLE-CALÉDONIE

Hauteur: 92 cm. (361/4 in.)

€40,000-60,000

DROVENANC

Collection Charles Devambez (1848-1930), Ouitchambo, Nouvelle-Calédonie Transmise par descendance au propriétaire actuel

Charles Devambez est envoyé en Nouvelle-Calédonie en 1879 par un négociant de Sydney, afin de soumissionner des marchés pour l'Administration pénitentiaire. Il s'associe à John Higginson pour acquérir une propriété à Ouitchambo avant d'en devenir le seul propriétaire quelques années plus tard. Dès lors, il commence à exploiter ses terres en développant des activités d'agriculture et d'élevage.

En 1899, Charles Devambez s'installe avec sa famille dans la maison d'Ouitchambo qui est parfois appelée « château Devambez ».



Charles Devambez (Photo Léon Devambez).

A KANAK FIGURE







PLANCHE VOTIVE ELEMA, HOHÁO, GOLFE DE PAPOUASIE

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 97.4 cm. (38% in.)

€8,000-12,000

PROVENANCE

Collection privée française

AN ELEMA BOARD

23

MASSUE CÉRÉMONIELLE, FLY RIVER, GOLFE DE PAPOUASIE

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur: 133.4 cm. (52½ in.)

€4,000-6,000

PROVENANC

Michel Koenig, Bruxelles Collection privée anglaise, acquise auprès de ce dernier Kevin Conru, Bruxelles Collection privée française

A CEREMONIAL CLUB

MASQUE ELEMA, GOLFE DE PAPOUASIE

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur: 41 cm. (161/8 in.)

€3,000-5,000

PROVENANCE

Stéphane Mangin, Paris Martin Doustar, Paris Collection privée française

Cf. pour un exemplaire très similaire voir celui répertorié par Parkinson, R., "Schnitzereien und Masken vom Bismarck Archipel und Neu Guinea", *Publicationen aus dem Königlichen Ethnographischen Museum zu Dresden*, n° 10, Dresde, 1895, pl. IX, n° 3.

AN ELEMA MASK

25

PENDENTIF KIWAI DE LA RÉGION BASSE DU FLY RIVER, GOLFE DE PAPOUASIE, URUMURU BURU

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur: 31.8 cm. (12½ in.)

€10,000-15,000

PROVENANCE

Jonathan Hope, Londres Collection privée anglaise, acquise auprès de ce dernier Collection privée française

Les cérémonies d'initiation *Mimia* faisaient partie autrefois des plus importants rites des Kiwai. Organisées de manière cyclique, elles avaient pour fonction la fortification des jeunes garçons et la protection contre les maladies. Ces cérémonies avaient également pour but de conjurer les maladies. Les jeunes postulants se paraient d'un pendentif, urumuru buru, retombant le long du dos. Le lot présent exemplifie notamment ce genre de pendentif. Pour une discussion à ce sujet, voir Newton, D., Art Styles of the Papuan Gulf, New York, 1961, p. 10. Les rares exemplaires connus sont pour la plupart conservés, aujourd'hui, dans les collections muséales, tel que l'exemplaire collecté par Burrows, S.D., actuellement dans la collection du Pitt Rivers Museum, Oxford (inv. nº 1933.18.11). Voir également celui de la collection du Wellcome Historical Medical Museum (inv. n° 23.1952 - ibid., 1961, p. 41, fig. 61 et 62).

Cf. pour une autre figure très similaire au lot ici présent, voir celle de l'ancienne collection Raymond Wielgus, dans Newton, D., *Art Styles of the Papuan Gulf*, New York, 1961, p. 10, fig. 10.

A KIWAI PENDANT





BOUCLIER ASMAT

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 169 cm. (66½ in.)

€1,000-1,500

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire actuel

AN ASMAT SHIELD

27

SCULPTURE ASMAT

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 141 cm. (55½ in)

€2,000-3,000

PROVENANCE

Probablement collection du Tropenmuseum, Amsterdam

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles, probablement acquis par échange auprès de ce dernier

Transmise par descendance au propriétaire actuel

AN ASMAT FIGURE





BOUCLIER ASMAT

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur : 174 cm. (68½ in.)

€4,000-6,000

PROVENANCE

Edmond Morlet, Bruxelles Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire actuel

BIBLIOGRAPHIE

Meyer, A.J.P., *Oceanic Art. Ozeanische Kunst. Art Oceanien*, Cologne, 1995, vol. 1, p. 86, fig. 68

« Ce bouclier de guerre est décoré de motifs emblématiques en relation avec la chasse aux têtes. Parmi ces dessins, deux grandes roussettes stylisées et, au sommet, une tête de raie stylisée. Les dessins plus petits sont des représentations d'animaux moins importants et des esprits de créatures de la mer » selon Meyer, A.J.P, Oceanic Art. Ozeanische Kunst. Art Océanien, Cologne, 1995, p. 86

AN ASMAT SHIELD



PORTE D'ENTRÉE DE CASE TELEFOLMIN, RÉGION DU HAUT-SEPIK, *AMITUNG*

PAPOUSASIE NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur: 235 cm. (92½ in.)

€15,000-25,000

PROVENANCE

Loed et Mia van Bussel, Amsterdam Galerie Argiles, Paris Collection privée française

Les Telefolmin habitent les régions des Hautes-Terres à proximité de la source du fleuve Sepik, au nord-est de la Nouvelle-Guinée. Les artistes Telefolmin ne produisirent pas de sculptures figuratives, leurs créations s'inscrivaient dans une longue tradition de sculptures architecturales. Pour la majorité des villages Telefolmin, ils étaient composés de maisons cérémonielles dont l'entrée était souvent décorée d'un amitung : une longue planche découpée à la base permettant ainsi l'accès à l'intérieur de l'édifice.

Quant à la signification des motifs géométriques ornant les *amitung* (tels que les triangles, les spirales ou autres), ils semblent avoir un sens bien spécifique souvent en référence à différentes parties du corps humain ou animal.

Cf. pour un exemplaire très similaire au lot présent, voir Nicolas, A., Art papou. Austronésiens et Papous de Nouvelle-Guinée, Marseille, 2000, pp. 216-217, fig. 204 et 206.

A TELEFOLMIN HOUSE BOARD

STATUE D'ESPRIT D'ANCÊTRE, YANGORU BOIKEN

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Hauteur: 52.5 cm. (20¾ in.)

€20,000-30,000

PROVENANCE

Bernard Dulon, Paris Collection privée française, acquise auprès de ce dernier

Cette belle représentation sculpturale d'un esprit d'ancêtre témoigne des échanges artistiques entre les Boiken occidentaux de la région de Yangoru et les cultures voisines, les Abelam et les Bukie. Sa forme quasi-abstraite et épurée souligne avant tout la tête et le torse aux bras levés et se rapproche ainsi d'une typologie répandue parmi les créations artistiques des Boiken Yangoru (voir Hamson, M., Art of the Boiken, Los Angeles, 2011, fig. 1, 4 et 20 pour des exemplaires similaires). Le visage ovale et ses traits aux reliefs adoucis rappellent également les masques Abelam et Bukie utilisés lors des cérémonies de l'igname (voir Hamson, M., Art of the Abelam, Los Angeles, 2015, fig. 61 et 63).

A YANGORU BOIKEN ANCESTRAL SPIRIT FIGURE





A TATANUA MASK





MASQUE MALANGAN, KEPONG

NOUVELLE-IRLANDE

Hauteur : 55 cm. (21% in.)

€30,000-50,000

PROVENANCE

Collection privée allemande

Plusieurs masques de ce type ont été répertoriés comme kepong dans les collections muséales, terminaison employée pour la première fois par Parkinson, R., "Schnitzereien und Masken vom Bismarck Archipel und Neu Guinea", Publicationen aus dem Königlichen Ethnographischen Museum zu Dresden, n° 10, Dresde, 1895. Provenant soit du nord de la Nouvelle-Irlande ou de l'Île Tabar, et appartenant à une typologie moins courante, ces masques se caractérisent par un visage aux traits naturalistes, noircis et surmodelés à l'aide d'une pâte à base de résine. Comme dans le cas présent, ils sont souvent surmontés de planches latérales ornées à la base de bouches de poissons, ouvertes, et à leur sommet, de motifs figurant des Kap Kap.

Cf. pour un masque *kepong* très similaire, Calmels-Cohen, Hôtel Drouot, Paris, "André Breton. 42, rue Fontaine", 17 avril 2003, lot 6127. L' Ethnologisches Museum de Berlin en possède également plusieurs exemplaires, voir Helfrich, K., *Malanggan 1, Bildwerke von Neuirland*, Berlin, 1973, n° 83 et 85, très similaires à la pièce ici présente.

A MALANGAN MASK





DIVINITÉ DU RIZ, BULUL

NORD DE L'ÎLE DE LUÇON, PROVINCE D'IFUGAO, PHILIPPINES

Hauteur : 90 cm. (36 in.)

€8,000-10,000

PROVENANCE

Loudmer, Hôtel Drouot, Paris, "Arts Primitifs", 30 juin 1988, lot 268 Collection privée française

A RICE DEITY FIGURE

35

MASQUE YUP'IK, TUNGHAK

RÉGION DU DÉTROIT DE BÉRING, ÎLE NUNIVAK, ALASKA

Hauteur : 30 cm. (11% in.) €20,000-30,000

PROVENANCE

Collection J.E. Stanley, Seattle
National Museum of the American Indian, Heye
Foundation, New York, 1916 (inv. n° 5/7930)
Julius Carlebach, New York, 1945
Maria Martins, New York et Paris, dans les années
1940
Sotheby's, New York, "American Indian Art

Sotheby's, New York, "American Indian Art including Property from the Estate of Paul Peralta-Ramos", 24 juin 2004, lot 20
Collection privée française

Une classification thématique de la vaste variété des formes et des symboles incarnés par les masques Yup'ik permet de diviser les masques en plusieurs catégories : les masques Totems, d'animaux mythiques, d'Yua (âme), des Tunghak (esprits errants) ou encore les masques représentant l'Homme-de-la-Lune.

Il s'agit très probablement dans le cas ici présent, d'un masque *Tunghak*. Il correspond à une typologie bien précise présentant un visage zoomorphe – pouvant être celui d'un phoque – placé de manière centrale sur une planche de bois percé : « tous les masques de ce type font référence au dieu lunaire, dispensateur de gibier. Les trous percés dans la planche évoquent les lieux de passages entre le monde céleste, la terre et le monde sous-marin. » (Rousselot, J.L., Bihl, J. et al., "Masques Yup'ik", *Masques Eskimo d'Alaska*, Novalaise, 1991, p. 186)

Cf. pour des masques similaires susceptibles de clarifier autant l'iconographie que l'attribution géographique et la typologie de notre masque, voir celui de l'University of Pennsylvania Museum of Archaeology and Anthropology, publié par Rousselot, J.L, Bihl, J. et al., ibid., p. 186 ou encore celui du Nationalmuseet au Danemark (ibid., p. 112).

A YUP'IK MASK





MASQUE HAÏDA **COLOMBIE-BRITANNIQUE** Hauteur: 22 cm. (8¾ in.) €150,000-200,000 PROVENANCE Collection Ron Nasser, New York Alain de Monbrison, Paris Collection Claude Berri (1934-2009), Paris Collection privée française On retrouve ce type de masque dans l'aire culturelle partagée par les Haïda et leurs voisins Tsimshian et Tlingit. Chez ces derniers, les masques étaient pour la plupart la propriété de chamanes et par conséquent utilisés dans des cérémonies chamaniques. Chez les Haïda, les masques appartenaient plutôt aux membres des sociétés secrètes (pour une discussion à ce sujet, voir MacDonald, G.F., Haida Art, Seattle, 1996, p. 71). Considérés comme des représentations d'ancêtres ou d'esprits de la forêt appelés gagiid, ils étaient utilisés par les Haïda dans le cadre des cérémonies du potlatch. Selon Peter Macnair, ce type de masque figurant le portrait d'une femme, très probablement de haut rang à en juger par le labret proéminent qu'elle porte, pourrait représenter Djilakons, ancêtre féminin mythique du clan de l'Aigle chez les Haïda (Macnair, P., Down from the Shimmering Sky: Masks of the Northwest Coast, Seattle, 1998, p. 66). Cf. pour un masque Haïda très similaire, voir l'exemplaire du British Museum (inv. n° Am1986.18.3) collecté entre 1820 et 1830 par un officier de la East India Company. Pour un autre masque analogue, voir également celui de l'ancienne collection James Economos, Sotheby's, Paris, 11 juin A HAIDA MASK

36



37 CIMIER BAMANA, CIWARA

Hauteur: 80 cm. (31½ in.)

€15,000-20,000

PROVENANCE

Galerie Ratton-Hourdé, Paris Collection privée française

Utilisés au sein de la société *Ciwara* lors de cérémonies agricoles, les cimiers-antilopes célèbrent l'union mythique entre le soleil et la terre. Cet exemplaire se distingue par la force et l'élégance de sa conception cubiste et par la rareté de son type, l'antilope étant ici résumée à la seule représentation de la tête ornée d'une paire de longues cornes torsadées. Recouvert de fines scarifications en zigzags, ce cimier rappelle stylistiquement la morphologie de certains masques *Suruku* de la région Mandinka (voir Colleyn, J.P., *Bamana*. *The Art of Existence in Mali*, New-York, 2001, p. 124, fig. 111 et 112).

A BAMANA HEADDRESS

38

STATUE DOGON

MALI

Hauteur: 73 cm. (28¾ in.)

€3,000-5,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmise par descendance au propriétaire

A DOGON FIGURE

CIMIER BAMANA, CIWARA

MALI

Hauteur: 80 cm. (31½ in.)

€6,000-9,000

PROVENANCE

Collection Pierre et Suzanne Vérité, Paris Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire

actuel

EXPOSITION

Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, *Art d'Afrique dans les collections belges*, 29 juin - 30 octobre 1963

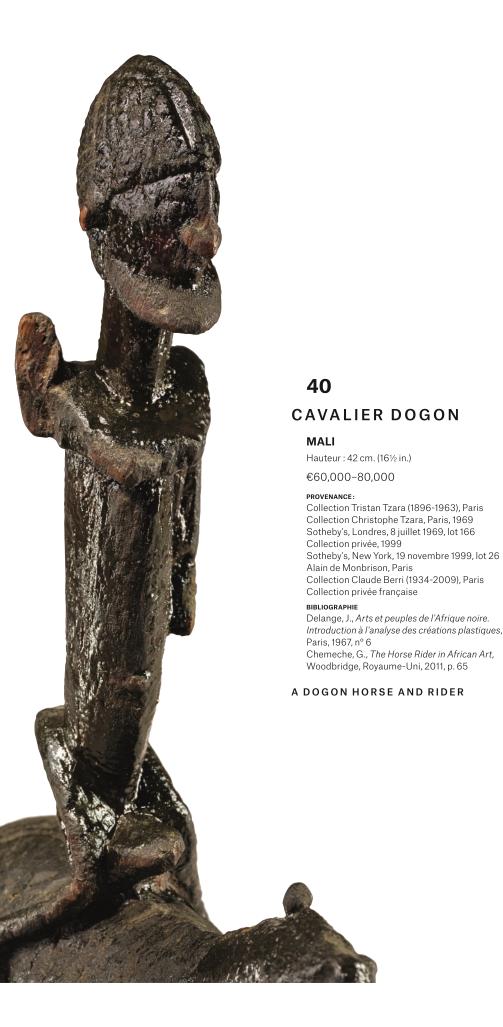
BIBLIOGRAPHIE

Maesen, A. et Van Geluwe, H., *Art d'Afrique dans les collections belges*, Tervuren, 1963, p. 26, n° 154

A BAMANA HEADDRESS









Tristan Tzara (Photo Man Ray, 1929).

Des thèmes mythiques Dogon se dégage celui du cavalier, dont la représentation fut multiple et souvent riche de symboles. Cette récurrence, présente dans les sculptures en terre cuite pré-Dogon du delta intérieur du Niger s'intègre historiquement assez tôt dans la mythologie et surtout dans la cosmogonie Dogon, probablement entre le XIVe et le XVe siècle. Elle « apporte une nuance concernant la guerre» (Laude, J., "Le sens de la forme. Une approche des arts Dogon", Dogon, Paris, 1994, p. 197).

Par conséquent, les représentations des figures équestres dont celles décorant les couvercles des coupes cérémonielles, feraient référence à la figure du ou d'un Hogon (forgeron), dont la fonction était également celle de chef de guerre (pour une discussion à ce sujet, voir Paudrat, J.L., "Résonances mythiques dans la statuaire du pays Dogon", ibid., p. 72).

L'œuvre ici présente, issue de l'aire culturelle des Dogon Nduleri, est représentative de cette longue tradition sculpturale. Tandis que l'érosion atteste d'une grande ancienneté, l'allure générale de cette statue d'autel, fine et éthérée, et sa surface richement recouverte d'une profonde patine sombre et huileuse, encore suintante, témoignent d'une manipulation répétée.

Elle est sans doute l'une des œuvres d'art africain les plus poétiques ayant appartenu autrefois au poète dadaïste Tristan Tzara (1896 -1963). Elle fut publiée pour la première fois par Jacqueline Delange dans son ouvrage classique Arts et peuples de l'Afrique noire. Introduction à l'analyse des créations plastiques, Paris, 1967.





CIMIER BAMANA, CIWARA

MALI

Hauteur : 56.5 cm. (221/4 in.)

€15,000-25,000

Olivier Le Corneur, Paris Yann Ferrandin, Paris, 2013 Collection privée

A BAMANA HEADDRESS

42

CIMIER BAMANA, CIWARA

MALI

Hauteur : 38 cm. (15 in.)

€3,000-5,000

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire

A BAMANA HEADDRESS



STATUE DOGON

VILLAGE DE KOMAKAN, MALI

Hauteur: 68 cm. (26¾ in.)

€30,000-40,000

PROVENANCE

Collection Pierre Harter, Paris Collection Michel Gaud, Saint-Tropez, France Sotheby's, Londres, "The Michel Gaud Collection", 29 novembre 1993, lot 1 Collection André Fourquet (1928-2001), Paris Collection privée française

EXPOSITION

Cannes, Musée de la Castre, *La rencontre du ciel et de la terre*, juin - septembre 1990

BIBLIOGRAPHIE

Musée de la Castre, La rencontre du ciel et de la terre. Arts premiers d'Afrique Noire, Cannes, 1990, p. 11, n° 8 Bacquart, J.B., Art tribal d'Afrique Noire,

Bacquart, J.B., *Art tribal d'Afrique Noire*, Londres, 1998, p. 60, fig. 4 Les sculptures Dogon provenant du villa

Les sculptures Dogon provenant du village Komakan (sud de la falaise de Bandiagara), sont représentatives d'un style singulier et très ancien, qui, selon Hélène Leloup, daterait de la même période que les créations de la culture Tellem. Elles auraient été utilisées dans les rites de pluie, très probablement comme des représentations d'ancêtres. Malgré la ressemblance stylistique, telle que la représentation du torse humain -placé sur un socle conique-, ou encore iconographique, les bras levés au ciel, les figures Komakan se distinguent des objets Tellem par leurs scarifications (pour une discussion à ce sujet voir Leloup, H., Dogon Statuary, Strasbourg, 1994, p. 154).

L'œuvre ici présente est emblématique du style Komakan mais diffère de la plupart de leurs sculptures grâce à son iconographie originale représentant deux personnages accolés, -élément d'ailleurs commun avec certaines sculptures Tellem-, en référence probablement au mythe cosmogonique Dogon du couple primordial.

Cf. pour une œuvre Komakan analogue, ne représentant qu'un seul personnage, voir Leloup, H., ibid., fig. 64. Pour des œuvres Tellem très similaires, voir également Leloup, H., *Dogon*, Paris, 2011, p. 228, fig. 19 et p. 354, fig. 29.

A DOGON FIGURE



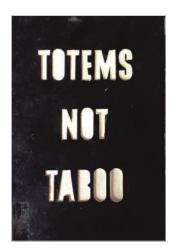


Emil Storrer au Soudan français vers 1950.

© Archives Galerie Michael Storrer



Julius et Josefa Carlebach, vers 1950 - début 1960. Amicalement mise à disposition par Itzhak et Zafrira Shoher.



f 44

MASQUE BÉTÉ-GOURO, ENTOURAGE DU MAÎTRE DE GONATÉ, TOHOUROU

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur: 38 cm. (15 in.) €25.000-40.000

PROVENANCE

Collecté par Emil Storrer dans les années 1940 - début des années 1950

Collection Emil Storrer (1898-1964), Zurich Julius et Josefa Carlebach (1909-1964), New York

Collection Brian et Diane Leyden, New York Collection privée

EXPOSITION

Houston, Cullinan Hall, The Museum of Fine Arts, *Totems Not Taboo : An Exhibition of Primitive Art*, 26 février - 29 mars 1959

BIBLIOGRAPHIE

Contemporary Arts Museum, *Totems Not Taboo: An Exhibition of Primitive Art*, Houston, 1959

Musée Barbier-Mueller, *Arts et Cultures*, Genève, 2012, p. 4, publicité Galerie Pace Primitive

Fogel, J., "La collection d'art de Côte d'Ivoire de Brian et Diane Leyden", *Tribal Art Magazine*, n° 65, automne 2012, pp. 114 et 119, fig. 14

Ce masque est typique de la région du sud-ouest du pays Gouro, frontalier du pays Bété. Ce style particulier traduit notamment l'influence que certains artistes Bété ont pu avoir sur les artistes Gouro. Ce masque s'apparente à certaines œuvres du maître de Gonaté et pourrait être l'œuvre d'un artiste de son entourage. Les masques attribués au maître de Gonaté se caractérisent par leur aspect cubiste, quasi parallélépipédique, un large front bombé orné d'une longue arête médiane descendant jusqu'à la naissance d'un nez triangulaire. Ce dernier surplombe la bouche rectangulaire occupant la partie basse et compacte du masque.

Cf. pour des masques similaires, voir Fischer, E., *Die Kunst der Guro. Elfenbeinküste*, Zurich, 1985, p. 45, fig. 42, et p. 91, fig. 12-13.

A BETE-GURO MASK, CIRCLE OF THE MASTER OF GONATE





f 45

MASQUE GURUNSI

BURKINA FASO

Hauteur : 48 cm. (19 in.)

€4,000-6,000

PROVENANCE

Everett Rassiga, New York

Collection Emily et Paul Wingert, Montclair, New Jersey, acquis auprès de ce dernier le 30 octobre 1970

Représentant un buffle au museau triangulaire percé montrant les dents, les yeux coniques formés par des cercles concentriques, la paire de cornes recourbées, le tout recouvert de pigments blancs, rouges et noirs et de motifs géométriques. Ces masques représentent des esprits protecteurs qui apportent à la famille, au clan ou à la communauté santé, fertilité et prospérité. La saison sèche est ponctuée de nombreux événements rituels et profanes auxquels les masques participent. Ils sont, par exemple, présents à l'enterrement et à la levée de deuil des anciens.

A GURUNSI MASK

f 46POULIE GOURO

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur: 14 cm. (5½ in.)

€500-800

PROVENANCE

Collection Emily et Paul Wingert, Montclair,

New Jersey

A GURO HEDDLE PULLEY

47 MASQUE BWA

BURKINA FASO

Hauteur: 52 cm. (201/2 in.)

€3,000-5,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire actuel

A BWA MASK





f 48 LOUCHE SÉNOUFO

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 47 cm. (18½ in.)

€4,000-6,000

PROVENANCE

Everett Rassiga ,New York Collection Emily et Paul Wingert, Montclair, New Jersey, acquis auprès de ce dernier, vers 1965

Till Förster écrit dans *Cuillers-sculptures* (Musée Dapper, 1991, p.70) que les grandes louches au cuilleron quasi sphérique et au manche figuratif étaient utilisées par les Sénoufo dans le cadre de la société *poro*, où les jeunes initiés étaient sollicités par les

anciens à venir boire de la bière de mil ou de maïs dans la cour d'un notable de l'association. Cette cuillère est taillée dans une seule pièce de bois. Le corps sphérique recouvert par un morceau de calebasse encadrée par des chevilles en bois mène à un manche cylindrique torsadé situé sous un personnage féminin stylisé et surmonté d'une figure de calao (deux des images essentielles de l'univers sémantique du *poro*). Deux autres louches de ce sculpteur sont connues (les deux surmontées d'un anneau) : l'une dans la collection de Brian et Diane Leyden, publiée par Susan Gagliardi dans Sénoufo Unbound (The Cleveland Museum of Art, 2014, p.24 , fig.9) et l'autre dans l'ancienne collection de Max Granick (Sotheby's, New York, 15 novembre 1988, lot 35).

A SENUFO STRAINER



FIGURE D'AUTEL BAGA, A-TSHOL

GUINÉE

Hauteur : 56 cm. (22 in.) €30,000-50,000

PROVENANCE

Pierre Dartevelle, Bruxelles Collection privée belge Jean-Baptiste Bacquart, Paris Collection privée

EXPOSITION

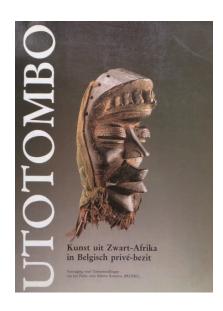
Bruxelles, Palais des Beaux-Arts, Utotombo. Kunst uit Zwart-Afrika in Belgisch privé-bezit, 25 mars - 5 juin 1988

BIBLIOGRAPHIE

Debbaut, J. et al., *Utotombo. Kunst uit Zwart-Afrika in Belgish privé-bezit*, Bruxelles, 1988, pp. 74 et 270, pl. VI Bacquart, J.B., *Provenance*, Paris, 2015, pp. 8-9, fig. 2

De par leur aspect singulier combinant des traits humains dans un ensemble de formes géométriques, les autels *a-tshol* font partie des objets les plus emblématiques des Baga. Ils représentent notamment une tête humaine stylisée prolongée d'un bec et montée ensuite sur un socle cylindrique. Utilisés lors des initiations des jeunes garçons mais aussi dans la divination ou les actes de justice, ils étaient utilisés par les plus anciens membres d'un lignage et incarnaient symboliquement le lignage lui-même. Leur fonction était de repousser les mauvais esprits et de protéger la famille ou encore la communauté toute entière (à ce sujet voir Lamp, F., *La Guinée et ses héritages culturels*, Conakry, 1992).

Cette belle et ancienne sculpture d'autel, de facture classique se distingue d'autres exemplaires de ce type par l'équilibre esthétique de l'ensemble, la puissante géométrie de la tête et la finesse des modelés et des motifs de la coiffure réalisée par l'artiste.



A BAGA ALTAR FIGURE





50 MASQUE DAN

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 23 cm. (9 in.) €7,000-9,000

PROVENANCE

Collection Pierre et Claude Vérité, Paris Collection Madame Saint-Hilaire, Paris

Avec son regard expressif, son équilibre parfait et ses proportions harmonieuses, ce beau masque de l'ancienne collection Vérité est à l'image de l'art Dan. La forme typique des yeux en grain de café dont les lignes mettent en valeur les paupières supérieures gonflées, est la marque de fabrique des masques de l'Uame, un sous-groupe des Dan, vivant près de Flanpleu. Les masques de ce style ont aussi, généralement, un nez rendu naturel, aux narines bien définies, dilatées et percées. La lèvre supérieure se fait l'écho du philtrum, tendue vers l'avant. La lèvre inférieure est percée, indiquant que la bouche était à l'origine pourvue de dents. Un masque très similaire, collecté par Roger Bediat, est conservé au Musée des civilisations de Côte d'Ivoire à d'Abidjan (inv. n° 42-2-247, publié dans Auge, M. et al., Corps sculptés, corps parés, corps masqués, Paris, 1989, p. 122, n° 78).

Cf. pour deux autres masques analogues, voir de Ricqlès, F., Paris, « Arts Primitifs - Collection Hubert Goldet », 30 juin - 1er juillet 2001, lot 201 et Sotheby's, Londres, 25 juin 1984, lot 254 (ancienne collection Jef Vander Straete).

A DAN MASK



51 MASQUE DAN

CÔTE D'IVOIRE

€6,000-8,000

PROVENANCE
Collection Pierre et Claude Vérité, Paris
Coint, Hilaire, Paris

s'écarte de la « norme » par sa forme. Alors que l'arrière du masque Dan est actuellement dans la collection du Metropolitan Museum of Art (inv. n° 1979.206.249, legs de Nelson A. Rockefeller), (inv. n° 8069) à la Fondation Dapper. Alors

maintenus sur le visage à l'aide d'une coiffe de fibres élaborée, ici, le masque recouvrait complètement le visage du danseur. Des trous rectangulaires percés aux bords du masque indiquent qu'un costume était fixé à ce dernier iconographique attestant du statut archaïque d'une bande hachurée. A la naissance du nez triangulaire, se trouvent, de part et d'autre, des

en triangle ouverte (pourvue à l'époque de dents). Des traces de pigments naturels blancs double arcade sourcilière, traduisant les traditions ornementales corporelles. importante redécouverte et témoigne de la créativité sculpturale des sculpteurs de

A DAN MASK



STATUE DAN DIOMANDÉ

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur: 58 cm. (22% in.)

€8,000-12,000

PROVENANCE

Oscar Meyer, Paris-Los Angeles, 1951 Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles, 1951

Transmise par descendance au propriétaire actuel

EXPOSITION

Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, *Art* d'Afrique dans les collections belges, 29 juin - 30 octobre 1963

BIBLIOGRAPHIE

Maesen, A. et Van Geluwe, H., *Art d'Afrique dans les collections belges*, Tervuren, 1963, p. 54, n° 308

A DAN DIOMANDE FIGURE



53 SINGE BAOULÉ

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 60 cm. (23% in.)

€7,000-10,000

PROVENANCE
Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles
Transmis par descendance au propriétaire

actuel

A BAULE MONKEY

Une collection privée française De l'objet nègre comme objet de vertu

Par Pierre Amrouche

utrefois dans les bonnes maisons, un espace généralement une vitrine, était réservé à l'exposition de petits objets précieux, boîtes en or, tabatières, et autres objets rares ou curieux, appelés objets de vertu (Lawrence Durrell, 1974). De fortes personnalités, classiques mais tout autant avant-gardistes, préféraient aux objets de vertu habituels des objets moins conformistes, comme des objets d'art africain de petite taille mais infiniment rares et désirables. C'est le cas de la collection de Madame X que nous présentons ici, constituée en toute discrétion pendant trente ans

Le privilège de l'âge fait que je me souviens très bien de cette dame élégante qui acheta plusieurs pièces à la vente Loudmer de décembre 1987 où j'étais expert. Je les retrouve ici avec bonheur. accompagnées d'autres petites merveilles dont je ne connaissais l'existence que par les catalogues de très anciennes ventes célèbres. Les provenances de ces objets nous font voyager dans le temps et dans le gotha de l'art africain, une époque reculée où déjà les beaux objets déchaînaient les passions. Madame X avait un œil sûr comme les anciens possesseurs de ses acquisitions, quel équipage de collectionneurs prestigieux : Paul Guillaume, Charles Ratton, André Lefèvre, Geneviève Rodier, Jean Audouin, Morris Pinto, Lecorneur Roudillon, et d'autres dont hélas le nom ne nous est pas parvenu. La qualité de ces objets est, s'il en était besoin, confirmée par les soins qui leur furent attachés : presque tous

sont soclés par le fameux socleur japonais Kichizô Inagaki (1876-1951), actif dans les années 1920/1950, auquel fut confiée la fine fleur des arts sauvages par l'élite des collectionneurs et des marchands. Lui seul, maître en son art, savait mettre en beauté les objets confiés à sa main sûre et à son génie de l'équilibre; les bois les plus précieux, vieillis dans son atelier, chaussaient avec une rare élégance, poulies, cuillères et autres peignes.

Nous savons presque tout de ces personnages illustres qui ont forgé par leur passion le monde de l'art africain en Europe et outre atlantique. Paul Guillaume (1891-1934) le prince des marchands, jeune émule de Guillaume Apollinaire, donna aux arts modernes alliés à l'art africain leurs lettres de noblesse. Charles Ratton (1895-1986), non moins prince en son domaine, régnant sur le marché de l'art sans limites, de l'antiquité à la haute époque en passant par le royaume du Bénin. André Lefèvre (1883-1963) financier de talent, qui dès sa quarantième année cessa ses activités pour se consacrer uniquement à l'art moderne et à l'art premier dans sa galerie parisienne, la Galerie Percier, ouverte en 1922, dirigée par le non moins fameux André Level (1863-1947). Le docteur Jean Audouin (1900-1983), ami des arts, collectionneur d'art contemporain, de Fontana à Hundertwasser, de bronzes du Bénin et du Luristan, et de beaux objets africains, éditeur d'art aussi.

Moins connue des amateurs, sinon par le catalogue de sa



Portrait de Charles Ratton, Studio Harcourt, Paris, années 1930.

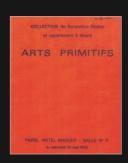
vente du 31 mai 1972, chez les commissaires-priseurs Ader Picard Tajan à Drouot, assistés de Charles Ratton expert, Geneviève Rodier, née Pichard, a joué un rôle important comme collectionneuse d'objets raffinés. Selon la notice en préambule du catalogue rédigée par Ratton, la plupart des objets, poulies et marteau à musique, furent récoltées avant 1935 en Côte d'Ivoire par le Dr Hans Himmelheber et le collectionneur résident sur place Roger Bédiat. Geneviève Rodier avait aussi participé à la vente de la collection Georges de Miré et fit partie des prêteurs de l'exposition du Théâtre Edouard VII, La Sculpture des Noirs de l'Afrique, à laquelle elle confia 12 objets (communication de Jean-Louis Paudrat du 07/09/2018).

Le collectionneur Morris Pinto (1925-2009) fut très actif en galerie et dans les ventes dès 1960, c'était un homme exigeant et attentif au moindre détail, sans doute une habitude souvenir de sa profession de banquier et de financier. Parmi ses coups d'éclats, on se souvient qu'il avait acheté en bloc l'exposition de Jean Roudillon présentant la collection René Mendès-France, dans sa galerie du boulevard Saint-Germain en 1975. Tout le monde de l'art premier se souvient de son goût et de sa forte personnalité.

De ce tableau de quelques grandes figures de notre milieu de l'art africain, malheureusement incomplet, on peut retenir que la passion des beaux objets précieux et rares ne s'éteint jamais, et que comme autrefois, tout commence à Drouot et tout revient à Drouot, en l'espèce chez Christie's aujourd'hui, et que les objets vont en changeant de main, continuer leur vie.













Paul Guillaume dans sa première galerie en 1914.

54POULIE GOURO

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 17 cm. (6¾ in.)

L'avant du socle porte une étiquette bleue sur laquelle est inscrit en blanc le numéro "122".

Annotés sous le socle, à l'encre bleue, respectivement sur deux étiquettes : "36" et "92".

Une étiquette mentionne "Collection Morris Pinto", et une autre "Docteur Audouin".

Sur la dernière est inscrite la date de vente Loudmer "5.12.87".

€6,000-9,000

PROVENANCE

Collection Dr. Jean Audouin (1900-1983), Paris Rheims-Laurin, Palais Galliera, Paris, "Collection particulière du Docteur Audouin", 24 mai 1972, lot 69 Charles Ratton, Paris Sotheby's, New York, 29 novembre 1984, lot

Collection Morris J. Pinto (1925-2009), New

York Loudmer, Paris, "Arts Primitifs", 5 décembre 1987, lot 122

Collection privée française

A GURO HEDDLE PULLEY





55 STATUE BAGA

GUINÉE

Hauteur: 33 cm. (13 in.)

Sur une pastille est inscrit, à l'encre bleue, le

numéro "65".

Une étiquette, sous la statue, mentionne "Collection André Lefèvre, n° 111". Ce même numéro est inscrit à la base.

€2,000-3,000

PROVENANCE

Collection André Lefèvre (1893-1963), Paris Ader et Ribault-Menetière, Hôtel Drouot, Paris, "Collection André Lefèvre. Art nègre, Afrique, Océanie, divers", 13 décembre 1965, lot 111 Collection privée française

EXPOSITION

Paris, Porte Dorée, Pavillon de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F.), *Exposition* coloniale internationale, 6 mai - 15 novembre 1931

BIBLIOGRAPHIE

Gallotti, J., "Les arts indigènes à l'exposition coloniale", *Art et Décoration*, Paris, 1931, p. 69

A BAGA FIGURE

56CUILLER BAOULÉ

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur: 22.7 cm. (9 in.)

Soclée par Kichizô Inagaki (1876-1951)

Le socle porte une étiquette sur laquelle est inscrit à l'encre noire le numéro "82".

Annoté sous le socle, à l'encre bleue, sur une étiquette : "64".

Une étiquette mentionne "Collection Geneviève Rodier, 1972".

€3,000-5,000

PROVENANCE

Collection Geneviève Rodier, Paris Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, "Arts Primitifs, Collection de Geneviève Rodier et appartenant à divers", 31 mai 1972, pl. IX, lot 82 Collection privée française

BIBLIOGRAPHIE

Wilhelem, R., *Le Guidargus de l'art primitif*, Paris, 1985, p. 82

A BAULE SPOON





57 CUILLER YAOURÉ

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur: 21.3 cm. (8% in.)

Sur le socle, deux numéros sont mentionnés sur des étiquettes : "63" et "70".

€800-1,000

Collection Geneviève Rodier, Paris
Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, "Arts
Primitifs, Collection de Geneviève Rodier et
appartenant à divers", 31 mai 1972, lot 70
(non illustrée)

Collection privée française

A YAURE SPOON

ENSEMBLE DE VINGT-CINQ POIDS À PESER L'OR AKAN

GHANA

Longueurs: 1.9 à 10.2 cm. (0¾ to 4 in.) (25) €1,000-2,000

PROVENANCE

Collection privée française

A GROUP OF TWENTY-FIVE AKAN GOLDWEIGHTS

59

ENSEMBLE DE VINGT-DEUX POIDS À PESER L'OR AKAN

GHANA

Longueurs : 2.5 à 9.2 cm. (1 to 3% in.) (22) €1,000-2,000

PROVENANCE

Collection privée française

A GROUP OF TWENTY-TWO AKAN GOLDWEIGHTS

60

ENSEMBLE DE VINGT-DEUX POIDS À PESER L'OR AKAN

GHANA

Longueurs : 3 à 7.3 cm. (1½ to 2% in.) (22) €1,000–2,000

A GROUPE OF TWENTY-TWO AKAN

PROVENANCE

GOLDWEIGHTS

Collection privée française

61

ENSEMBLE DE QUINZE POIDS À PESER L'OR AKAN

GHANA

Longueurs: $1.4 \grave{a} 7.5 \text{ cm.} (0\frac{1}{2} \text{ to 3 in.})$ (15)

€1,000-2,000

PROVENANCE

Collection privée française

A GROUP OF FIFTEEN AKAN GOLDWEIGHTS



62



62

POIDS À PESER L'OR AKAN

GHANA

Hauteur : 7.2 cm. (21% in.)

€1,000-2,000

PROVENANCE

Collection privée française

AN AKAN GOLDWEIGHT

63BRACELET AKAN

GHANA

Diamètre : 5.5 cm. (2¼ in.) €300-500

PROVENANCE

Collection privée française

AN AKAN BRACELET



MARTEAU DE GONG BAOULÉ, *LAWLE*

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 28 cm. (11 in.)

Soclé par Kichizô Inagaki (1876-1951)

Une étiquette mentionne "Collection Paul Guillaume, n° 35".

Les numéros "46" et "71" sont inscrits sur le

€1,500-2,000

PROVENANCE

Collection Paul Guillaume (1891-1934), Paris Ader-Rheims, Hôtel Drouot, Paris, "Ancienne Collection Paul Guillaume, Art Nègre", 9 novembre 1965, lot 35 (non illustré) Collection privée française

A BAULE GONG BEATER



65POULIE GOURO

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 16.5 cm. (6½ in.)

Soclée par Kichizô Inagaki (1876-1951)

"Collection Geneviève Rodier", "Morris Pinto" et "Ratton, Paris" sont mentionnés sur des étiquettes.

La date de vente Loudmer est également inscrite sur une étiquette "5.12.87".

S'ajoutent plusieurs numéros, inscrits sur différentes étiquettes, ou à l'encre blanche sur l'objet : "34", "105", "171" et "1730".

€3,000-5,000

PROVENANCE

Collectée avant 1935 et rapportée par Hans Himmelheber ou Roger Bediat selon le catalogue de 1972 rédigé par Charles Ratton Charles Ratton, Paris

Collection Geneviève Rodier, Paris

Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, "Arts Primitifs, Collection de Geneviève Rodier et appartenant à divers", 31 mai 1972, pl. III, lot 22

Collection Morris J. Pinto (1925-2009), New York Loudmer, Paris, "Arts Primitifs", 5 décembre 1987, lot 171 Collection privée française

BIBLIOGRAPHIE

Wilhelem, R., Le Guidargus de l'art primitif, Paris, 1985, p. 90

A GURO HEDDLE PULLEY



66POULIE GOURO

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 15.2 cm. (6 in.)

L'avant du socle porte une étiquette bleue sur laquelle est inscrit en blanc le numéro "123".

Annotés sous le socle, à l'encre bleue, respectivement sur trois étiquettes : "7", "35" et "97".

"Collection Morris Pinto", "Docteur Audouin" et la date de vente Loudmer "5.12.87" sont mentionnés sur des étiquettes.

€6,000-9,000

PROVENANCE

Collection Dr. Jean Audouin (1900-1983), Paris Rheims-Laurin, Palais Galliera, Paris, "Collection particulière du Docteur Audouin", 24 mai 1972, lot 71 Charles Ratton, Paris Sotheby's, New York, 29 novembre 1984, lot 192 Collection Morris J. Pinto (1925-2009), New York Loudmer, Paris, "Arts Primitifs", 5 décembre 1987, lot 123

Collection privée française A GURO HEDDLE PULLEY



67POULIE BAOULÉ

Hauteur: 24 cm. (91/2 in.)

Une étiquette de la Galerie Le Corneur-Roudillon est visible sous le socle.

A cette étiquette s'ajoute une pastille sur laquelle est inscrit, à l'encre bleue, le numéro "62".

€5,000-7,000

PROVENANCE

Galerie Le Corneur-Roudillon, Paris Collection privée française

A BAULE HEDDLE PULLEY



68 POULIE BAOULÉ

CÔTE D'IVOIRE

Hauteur : 23 cm. (9 in.)

Sur deux étiquettes sont inscrits, à l'encre bleue, les numéros : "37" et "93".

L'avant du socle porte une étiquette bleue sur laquelle on peut lire le numéro : "121".

"Collection Docteur Audouin", "Morris Pinto" et la date de vente Loudmer "5.12.87" sont mentionnés sur différentes étiquettes.

€8,000-10,000

PROVENANCE

Collection Dr. Jean Audouin (1900-1983), Paris Rheims-Laurin, Palais Galliera, "Collection particulière du Docteur Audouin", 24 mai 1972, lot 68 Charles Ratton, Paris Sotheby's, New York, 29 novembre 1984, lot 194 Collection Morris J. Pinto (1925-2009), New York Loudmer, Paris, "Arts primitifs", 5 décembre 1987, lot 121 Collection privée française

A BAULE HEDDLE PULLEY

~69 CUILLER UBANGI

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 20.8 cm. (81/4 in.)

Soclée par Kichizô Inagaki (1876-1951)

L'arrière de la pointe de la cuiller porte une étiquette sur laquelle est inscrit, à l'encre noire, le numéro "231".

Annoté sous le socle, à l'encre bleue, sur une étiquette : "42".

Une étiquette mentionne "Collection Paul Guillaume n° 81".

€10,000-15,000

PROVENANCE

Collection Paul Guillaume (1891-1934), Paris Ader-Rheims, Hôtel Drouot, Paris, "Ancienne Collection Paul Guillaume, Art Nègre", 9 novembre 1965, lot 81 (non illustré) Collection privée française

AN UBANGI SPOON



70 STATUE AGENOUILLÉE ZOMBO

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 22 cm. (8¾ in.)

Annotés sous chaque pied, à l'encre bleue et noire, respectivement sur deux étiquettes : "60" et "10DB".

€40,000-60,000

PROVENANCE

Collection privée française

Issu du mélange des cultures Yaka et Kongo, l'art Zombo impressionne par la fluidité des lignes et la finesse du modelé. Ce lot traduit plastiquement l'attention que porte l'artiste aux détails du corps humain tels que la beauté du visage, la rondeur des formes, la cambrure du dos, le soin accordé aux mains, ou encore la pliure des membres.

Cette représentation, d'un personnage féminin agenouillé, s'inscrit dans un corpus très restreint de sculptures. Selon une hypothèse récente avancée par Julien Volper, ce type de figure serait à mettre en rapport avec des rites et des croyances liées à l'accouchement des femmes comme les *nkisi nkabu*, et très probablement, les statuettes Yaka similaires.

« Les positions agenouillées observables sur ces pièces seraient donc liées à une iconographie de la [...] parturition. [...] Cette position ne vise pas à représenter une personne soumise de force, mais plutôt une femme gravide souffrant de douleurs dorsales. » (Volper, J., "L'art zombo dans la collection E. Dartevelle", Carnets de Voyages. Edmond Dartevelle, un valeureux explorateur africain, Sarran, pp. 112-114)

Sans doute la figure était autrefois chargée de magie, en témoigne le sommet de la coiffure perforé, qui correspond tout à fait au reste des figures connues de ce type.

Cf. pour trois figures similaires dans la collection du Musée royal d'Afrique centrale de Tervuren voir Volper, J., ibid., pp. 112 et 114 (inv. n° MRAC : EO.1979.1.246, EO.1979.1.247 et EO.1979.1.248). Pour une statue similaire, voir Herreman, F., Resonance from the Past : African Sculpture from the New Orleans Museum of Art, New York, 2005, p. 118, n° 82.

A KNEELING ZOMBO FIGURE





~**71** STATUETTE LEGA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 19.5 cm. (7% in.)

Soclée par Kichizô Inagaki (1876-1951)

À deux reprises est inscrit le numéro "356", l'une sur une étiquette, l'autre sur la statue, à l'encre noire.

A l'arrière du socle, à l'encre bleue, sur une pastille : "44".

Une étiquette mentionne "Collection Paul Guillaume, n° 99".

€8.000-12.000

PROVENANCE

Collection Paul Guillaume (1891-1934), Paris Ader-Rheims, Hôtel Drouot, Paris, "Ancienne Collection Paul Guillaume, Art Nègre", 9 novembre 1965, lot 99 Collection privée française

EXPOSITION

New York, The Museum of Modern Art, *African Negro Art*, 18 mai - 19 mai 1935

BIBLIOGRAPHII

Sweeney, J.J., *African Negro Art*, New York, 1935, n° 509 ou 511 (non illustré)

L'aspect inédit de cette figure témoigne des origines probablement Zande de son sculpteur, tels les bras recourbés de manière singulière le long du torse. Ceci reflète la pratique répandue parmi les Lega d'employer des sculpteurs Zande pour la production de certains objets liés aux cérémonies du bwami.

Cf. pour une figure similaire, voir Brown, K., "Crossing the Lega Ivory Spectrum", White Gold, Black Hands: Ivory Sculpture in Congo, Bruxelles, 2013, vol. 6, p. 144, fig. D9.

A LEGA FIGURE



~**72** TÊTE LEGA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 14 cm. (5½ in.)

€5,000-8,000

PROVENANCE

Collection privée française

Les têtes Lega de ce type comptent parmi les objets les plus importants du *Bwami*. Propriété de la communauté toute entière, elles pouvaient, en revanche, être uniquement gardées par les membres initiés de haut-rang, les *kindi*.

Cf. pour une tête très similaire, voir Brown, K., "Crossing the Lega Ivory Spectrum", White Gold, Black Hands: Ivory Sculpture in Congo, Bruxelles, 2013, vol. 6, p. 49, fig. A130.

A LEGA HEAD

~**73**STATUETTE LEGA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 14.7 cm. (5¾ in.)

Soclée par Kichizô Inagaki (1876-1951)

Sous le socle est inscrit, sur une pastille, à l'encre bleue, le numéro "43".

Est inscrit à l'encre noire, sur la jambe gauche de l'objet, le numéro "302".

Une étiquette mentionne "Collection Paul Guillaume, n° 102".

€20,000-30,000

PROVENANCE

Collection Paul Guillaume (1891-1934), Paris Ader-Rheims, Hôtel Drouot, Paris, "Ancienne Collection Paul Guillaume, Art Nègre", 9 novembre 1965, lot 102 Collection privée française

BIBLIOGRAPHIE

Felix, M.L., White Gold, Black Hands: Ivory Sculpture in Congo, Bruxelles, 2013, vol. 6, p. 214, fig. 74

Selon la classification chronologique des styles Lega proposée récemment par Bernard de Grunne, cette statue appartiendrait au style qui s'est développé dans la deuxième moitié du XIXè siècle. Issues du style « classique » plus ancien – dit bibendum –, les figures de ce type se caractérisent en général par une géométrisation plus accentuée du corps humain et un aplatissement plus prononcé du visage.

Selon de Grunne, ce lot ayant appartenu autrefois à Paul Guillaume se distingue toutefois d'autres œuvres stylistiquement proches par son visage ovale et la rondeur de ses membres (de Grunne, B., "On Lega Styles", White Gold, Black Hands: Ivory Sculpture in Congo, Bruxelles, 2013, vol. 6, p. 214). Cf. pour d'autres exemplaires similaires, voir de Grunne, B., ibid., fig. 63-75.

A LEGA FIGURE







COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 13 cm. (51/8 in.)

Annoté sous la coupe, à l'encre bleue,

sur une étiquette : "54".

Une étiquette mentionne "Collection André

Lefèvre, nº 16".

€8,000-12,000

PROVENANCE

Collection André Lefèvre (1893-1963), Paris Ader et Ribault-Menetière, Hôtel Drouot, Paris, "Collection André Lefèvre. Art nègre, Afrique, Océanie, divers", 13 décembre 1965, lot 16 Collection privée française

Utilisée quotidiennement, cette coupe se distingue par son anse figurant un personnage féminin. Elle est agrémentée d'un motif en relief, idyaak'l iwoot.

A KUBA CUP

75

COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 15 cm. (6 in.)

Annotés sous le socle, à l'encre bleue, respectivement sur deux étiquettes : "12" et "52".

Deux étiquettes, dont une plus ancienne, mentionnent "Collection Lefèvre".

Sur une autre est inscrit "Charles Ratton".

Une dernière étiquette mentionne la date de la vente Loudmer "5.12.87".

€3,000-5,000

PROVENANCE

Bellier, Paris, "De sculptures d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie", 7 mai 1931, lot 100 (non ill.)

Collection André Lefèvre (1893-1963), Paris Charles Ratton, Paris Loudmer, Paris, "Arts primitifs", 5 décembre 1987, lot 194

Collection privée française

Cette belle coupe est ornée d'un motif alternant les lignes en chevrons et les carrés, appelé *mikomingon*, et signifiant « le tambour de Mibobi ou Mikopey ». Ce motif aurait été créé par le roi Miko mi-Bul au cours de son règne, au premiers tiers du XIXè siècle, pour un tambour (Cornet, J., *Art royal Kuba*, Milan, 1982, p. 169). Elle représente le tambour *bukit* à quatre arceaux, agrémentée d'un bras tendu. Pour un exemple similaire, voir la coupe dans la collection du Metropolitan Museum of Art (inv. n° 1978.412.661).

76COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO.

Hauteur: 15.2 cm. (6 in.)

Deux étiquettes sous la base sur lesquelles sont inscrits, à l'encre bleue, les numéros : "51" et "194".

Une étiquette bleue, sur le col de la coupe, sur laquelle est inscrit en blanc : "194".

Una autre sur laquelle est inscrit, au crayon mine, le numéro "18".

Une dernière étiquette mentionne "Charles Ratton" ainsi que la date de vente Loudmer "5.12.87"

€800-1,200

PROVENANCE

Charles Ratton, Paris Loudmer, Paris, "Arts Primitifs", 5 décembre 1987, lot 194 Collection privée française

A KUBA CUP

77 SIFFLET KONGO-VILI

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 24.3 cm. (9% in.)

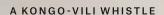
€6,000-8,000

PROVENANCE

Collection André Lefèvre (1893-1963), Paris Ader et Ribault-Menetière, Hôtel Drouot, Paris, "Collection André Lefèvre. Art nègre, Afrique, Océanie, divers", 13 décembre 1965, lot 56 Collection privée française

Cette belle sculpture représente un sifflet fixé habituellement sur une corne, seulement figurée ici. Alors que le personnage incarne la voix sortant de l'instrument, le sifflet quant à lui porte les messages du musicien et accompagne le *nganga* dans les rituels. La figure illustre une gestuelle moins fréquente – les deux mains dans le dos – généralement, l'iconographie Kongo présentant le personnage avec une main dans le dos et l'autre posée sur le ventre.

Cf. pour un sifflet similaire, voir Falgayrettes-Leveau, C. et Thomson, R.F., *Le Geste kôngo*, Paris, 2002, p. 67, ou encore p. 116.







« Chez certains [peuples d'Afrique], le système décoratif a pris une extension particulière et se caractérise par un ensemble de formes, doublées d'appellations qui évoquent parfois toute une symbolique. [...] Mais le cas le plus exemplaire est certainement celui des Bushoong [Kuba], tant par la variété et l'ingéniosité des dessins, ou *bwiin*, que par le juste goût selon lequel, généralement, ces dessins sont appliqués. » (Cornet, J., *Art royal Kuba*, Milan, 1982, p. 157).

La complexité du système décoratif Kuba est particulièrement bien illustrée par l'ensemble remarquable de variété de coupes qui suit. Elles étaient utilisées pour la consommation du vin de palme et étaient appelées *mbwoong ntey*. Ces coupes, autrefois la propriété des notables de différents lignages, peuvent être anthropomorphes ou figurer simplement des motifs géométriques. Toutes se caractérisent par leur ancienneté, leur grande qualité sculpturale et leur élégance.

78COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 17.5 cm. (6% in.)

L'avant de la coupe porte sur une étiquette, inscrit à l'encre noire, le numéro "366".

Annotés sous la coupe, à l'encre bleue et noire, respectivement sur deux pastilles : "8" et "65".

€10,000-15,000

PROVENANCE

Collection privée française

79 COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 20 cm. (71/8 in.)

Sous la base sont inscrits, sur deux étiquettes, à l'encre bleue, les numéros "50" et "203".

Une étiquette mentionne "Collection Morris Pinto" tandis qu'une autre fait référence à la date de vente Loudmer "5.12.87".

€20,000-30,000

PROVENANCE

Collection Morris J. Pinto (1925-2009), New York Loudmer, Paris, "Arts primitifs", 5 décembre 1987, lot 106 Collection privée française

D'une taille exceptionnelle, cette belle coupe présente la coiffure Kuba, caractéristique des hauts dignitaires, telle qu'elle fut décrite par E. Torday: « Les hommes rasent leur tête entière tout un conservant au sommet une partie de leurs cheveux suffisamment petite pour qu'elle puisse être recouverte. Le front et les temples sont soigneusement rasés. » (Torday, E. et Joyce, T.A., Notes ethnographiques sur les peuples communément appelés Bakuba, ainsi que sur les peuplades apparentées. Les Bushongo, Bruxelles, 1910, pp. 49 et 169). La nuque est ornée d'un élégant symbôle, imbol, un entrelacement de lignes courbes.





80 **COUPE KUBA**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 17 cm. (6¾ in.)

La base porte sur une étiquette, inscrit à l'encre noire, le numéro "103".

Annoté sous la coupe, à l'encre bleue, sur une étiquette : "57".

Une étiquette mentionne "Collection Geneviève Rodier, 1972".

€8,000-12,000

PROVENANCE

Collection Geneviève Rodier, Paris Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, "Arts primitifs, Collection de Geneviève Rodier et appartenant à divers", 31 mai 1972, pl. VIII, lot 103

Collection privée française

BIBLIOGRAPHIE

Wilhelem, R., Le Guidargus de l'art primitif, Paris, 1985, p. 179



COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 18 cm. (71/8 in.)

Annotés sous la base de la coupe, les numéros "G45", "9" et "1250".

Une étiquette mentionne la date de la vente Loudmer "5.12.87".

€10,000-15,000

PROVENANCE

Collection Allan Roos (1906-1975), New York,

Sotheby Parke Bernet, New York, 13 décembre 1975, lot 192

Collection Morris J. Pinto (1925-2009), New York

Loudmer, Paris, "Arts primitifs", 5 décembre 1987, lot 125

Collection privée française

BIBLIOGRAPHI

Soupault, P., "L'Art Africain au Congo Belge", Le Miroir du Congo Belge, Tome II, Bruxelles, 1929, p. 242

A KUBA CUP



COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 29 cm. (11½ in.)

Une étiquette mentionne "Collection André Lefèvre, n° 69".

Deux autres étiquettes, l'une à l'intérieure, l'autre à l'extérieur, ont le même numéro.

€2,000-4,000

PROVENANCE

Collection André Lefèvre (1893-1963), Paris Ader et Ribault-Menetière, Hôtel Drouot, Paris, "Collection André Lefèvre. Art nègre, Afrique, Océanie, divers", 13 décembre 1965, lot 69 Collection privée française



82

COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 19.5 cm. (7% in.)

€1,500-2,000

PROVENANCE

Collection André Lefèvre (1893-1963), Paris Ader et Ribault-Menetière, Hôtel Drouot, Paris, "Collection André Lefèvre. Art nègre, Afrique, Océanie, divers", 13 décembre 1965, lot 8 (non illustrée)

Collection privée française

A KUBA CUP



84

PIPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Longueur: 39 cm. (15% in.)

La pipe porte deux étiquettes sur lesquelles sont respectivement inscrits, à l'encre bleue, les numéros : "13" et "41".

€2,000-4,000

PROVENANCE

Collection privée française

A KUBA PIPE



COUPE PENDÉ

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 14.5 cm. (5¾ in.)

Le col de la coupe porte une étiquette sur laquelle est inscrit, à l'encre noire, le numéro

Annoté sous la coupe, à l'encre bleue, sur une étiquette : "53".

€4,000-6,000

PROVENANCE

Collection privée française

A PENDE CUP





COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 18.8 cm. (7½ in.)

Annotés, à l'encre bleue et noire, respectivement sur trois

étiquettes : "367", "55" et "9".

€2,000-3,000

PROVENANCE

Collection privée française

A KUBA CUP

87

APPUI-NUQUE HUNGANA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 12.3 cm. (4% in.)

Sous la base, une étiquette sur laquelle est inscrit à l'encre

bleue le numéro "48".

Une étiquette mentionne "Collection Geneviève Rodier, 72".

€3,000-5,000

PROVENANCE

Collection Geneviève Rodier, Paris Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, "Arts Primitifs,

Collection de Genevière Rodier et appartenant à divers", 31 mai

1972, pl. IV, lot 120

Collection privée française

BIBLIOGRAPHIE

Wilhelem, R., Le Guidargus de l'art primitif, Paris, 1985, p. 259

A HUNGANA NECKREST



DOUBLE-COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 15.5 cm. (61/8 in.)

Annoté sous le socle, à l'encre bleue, sur une

étiquette : "49".

€2,000-3,000

PROVENANCE

Collection privée française

A DOUBLE-HEADED KUBA CUP

89

MANCHE DE CHASSE-MOUCHES TÉKÉ

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Hauteur: 32.5 cm. (12% in.)

€500-700

PROVENANCE

Collection privée française

A TEKE FLY-WHISK HANDLE

90

ARME DE CÉRÉMONIE ET D'APPARAT NDENGESE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 43 cm. (17 in.)

Plusieurs numéros sont indiqués sur différentes étiquettes : "45", "100" et "7868".

L'une d'elle mentionne également "Collection Geneviève Rodier, 1972".

€2,000-4,000

PROVENANCE

Collection Geneviève Rodier, Paris Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, "Arts Primitifs, Collection de Geneviève Rodier et appartenant à divers", 31 mai 1972, lot 100 (non illustré) Collection privée française

AN NDENGESE CEREMONIAL WEAPON







91 PEIGNE YAKA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 17.5 cm. (6% in.)

Soclé par Kichizô Inagaki (1876-1951)

Le socle porte à l'avant le numéro "44", inscrit à l'encre noire. Sur la largeur du socle est inscrit sur une pastille, à l'encre noire, le numéro "40".

"Collection Geneviève Rodier, 5.1972" est mentionné sur une étiquette, sous le socle.

€1,000-1,500

PROVENANCE

Collection Geneviève Rodier, Paris Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, "Arts Primitifs, Collection de Geneviève Rodier et appartenant à divers", 31 mai 1972, lot 44 (non illustré) Collection privée française

A YAKA COMB



92 PEIGNE TSHOKWE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 27 cm. (10% in.)

€1,500-2,000

PROVENANCE

Collection privée française

A CHOKWE COMB



93 PEIGNE TSHOKWE

ANGOLA

Hauteur: 12.5 cm. (5 in.)

Soclé par Kichizô Inagaki (1876-1951)

Le socle porte une étiquette sur laquelle est inscrit à l'encre noire le numéro "50".

Annoté sous le socle, à l'encre bleue, sur une étiquette : "38". Sur le peigne, à l'encre blanche : "7871".

€2,500-3,000

PROVENANCE

Collection Geneviève Rodier, Paris Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, "Arts primitifs, Collection de Geneviève Rodier et appartenant à divers", 31 mai 1972, pl. IV, lot 50

Collection privée française

BIBLIOGRAPHIE

Wilhelem, R., *Le Guidargus de l'art primitif*, Paris, 1985, p. 210 Cf. Bastin, M.L., *Art décoratif Tshokwe*, Vol. II, Lisbonne,

1961, pl. 141 a et b pour un peigne analogue.

A CHOKWE COMB



94PEIGNE TSHOKWE

ANGOLA

Hauteur : 17.8 cm. (7 in.)

Soclé par Kichizô Inagaki (1876-1951)

Le socle porte une étiquette sur laquelle est inscrit à l'encre noire le numéro "55".

Annoté sous le socle, à l'encre bleue, sur une étiquette : "39". Une étiquette mentionne "Collection Geneviève Rodier, 5.1972".

€5,000-8,000

PROVENANCE

Collection Geneviève Rodier, Paris Ader-Picard-Tajan, Hôtel Drouot, Paris, "Arts primitifs, Collection de Geneviève Rodier et appartenant à divers", 31 mai 1972, pl. IV, lot 55

Collection privée française

BIBLIOGRAPHIE

Wilhelem, R., Le Guidargus de l'art primitif, Paris, 1985, p. 45

A CHOKWE COMB



f 95 FIGURE DE RELIQUAIRE KOTA

GABON

Hauteur : 67 cm. (26% in.) €7,000-10,000

PROVENANCE

Alain de Monbrison, Paris Collection privée argentine

A KOTA RELIQUARY FIGURE

96MASQUE VUVI

GABON

Hauteur : 31.5 cm. (12% in.) €20,000-30,000

PROVENANCE

Collection Maude et René Garcia, Paris Collection Claude Berri (1934-2009), Paris Collection privée française

BIBLIOGRAPHIE

Bastin, M.L., *Introduction aux Arts d'Afrique noire*, Arnouville, 1984, p. 267, n° 281

Ce masque est représentatif des sculptures Vuvi qui relient les masques des styles en méplat du centre du Gabon aux œuvres plus réalistes de la côte du Sud. La représentation du visage résumée à deux dimensions est marquée par la haute stylisation dans l'ovale de la face et les arcs des sourcils. Les yeux signifiés par deux fentes horizontales étroites et la bouche sommairement sculptée ponctuent ce visage dépouillé.

A VUVI MASK



MASQUE KWELE, PIBUD

GABON

Hauteur : 31 cm. (12¼ in.) €150,000-200,000

PROVENANCE

Collecté vers 1880 Collection André Fourquet (1928-2001), Paris Collection Arman (1928-2005), New York Bernard Dulon, Paris Collection Claude Berri (1934-2009), Paris Collection privée française

EXPOSITION

New York, The Museum for African Art, African Faces, African Figures: The Arman Collection, 9 octobre 1997 - 19 avril 1998
Paris, Galerie Bernard Dulon, Parcours des mondes, Arman l'Africain, 19 septembre - 31 octobre 2002

BIBLIOGRAPHIE

Nicolas, A., Martin, J.H. et Kerchache, J., African Faces, African Figures: The Arman Collection, New York, 1997, pp. 38-39 Kaos, Parcours des mondes, Paris, n° 1, 2002, p. 9

De par leur élégance, leur simplicité et la pureté de leurs formes les masques Kwele constituent la quintessence de l'abstraction des arts du Gabon. Inconnus avant les années 1900, les masques Kwele sont mentionnés pour la première fois de manière spécifique dans l'ouvrage d'Henri Clouzot et André Level, Sculptures africaines et océaniennes, colonies françaises et Congo belge, Paris, 1925. Ils ne seront exposés et connus du grand public qu'à

partir de 1930, au moment de la première grande exposition organisée à la Galerie Pigalle, à Paris. Leur découverte survient au moment de l'intense recherche esthétique menée par les artistes de l'avant-garde européen. Tristan Tzara fut d'ailleurs l'un des premiers à acquérir un exemplaire vers 1920, se trouvant actuellement dans la collection du Musée Barbier-Mueller (inv. n° BMG 1019-80).

Ce ne fut pourtant que vers 1960 que leur fonction cérémonielle fut comprise grâce aux études de terrain menées par Leon Siroto parmi les Kwele. Ses recherches dévoilèrent l'utilisation des masques dans le cadre des grandes cérémonies Beete, qui se tenaient au moment où des tensions socio-religieuses menacaient de déchirer la société Kwele. Leur fonction principale était celle d'apaiser les esprits, de renforcer l'unité communautaire et d'établir la paix parmi les différents clans. Les cérémonies Beete servaient également à combattre tout malheur qui pouvait s'abattre sur les hauts-dignitaires ou sur la communauté entière, telles que les maladies, la guerre, la mort ou encore la famine (Lagamma, A., Eternal Ancestors, The Art of the Central African Reliquary, New York, 2007, p. 288).

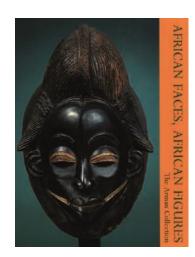
Au sein du corpus se distinguent les masques anthropomorphes et zoomorphes que Leon

Siroto et par la suite Louis Perrois (Perrois, L., "Art of the Kwele of Equatorial Africa: Ancestor Masks, Bush Spirit Masks", *Tribal Arts*, printemps 2011, pp. 80-113) classifièrent en différentes typologies selon leur fonction spécifique. Pour la plupart d'entre eux, dansés ou tout simplement accrochés aux murs de la maison du *Beete*, leur utilisation pendant les rituels aurait servi selon Siroto au divertissement des participants, aidant ainsi à l'apaisement de tout conflit.

Emblématique de la sensibilité esthétique Kwele, le masque présent privilégie de manière singulière les formes en deux dimensions. Il incarne la typologie *pibud* des masques anthropomorphes. Pour ce type de masque, la forme en cœur du visage humain est entièrement peinte en kaolin blanc, couleur représentative de la clairvoyance nécessaire pour combattre tout acte de sorcellerie. En l'occurrence, cette typologie ne correspondrait pas à la représentation d'ancêtre mais plutôt à celles des esprits de la forêt (pour une discussion à ce sujet voir Perrois, L., ibid., p. 90).

Cf. pour un exemplaire très similaire, voir celui de la collection du Musée du quai Branly (inv. n° AF. 13185, 1963-190).

A KWELE MASK





Arman at home, New York, 1977 (Photo Renate Ponsold)



UN CHEF-D'ŒUVRE FANG REDÉCOUVERT

A REDISCOVERED FANG
MASTERPIECE



MASQUE FANG, NGIL

GABON

Hauteur: 59 cm. (231/4 in.)
Estimation sur demande

PROVENANCE

Collecté *in situ* entre 1910 et 1940 par un médecin colonial français René Withofs (1919-1997), Bruxelles, acquis auprès de ce dernier en 1948 Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles, acquis auprès de ce dernier le 18 mai 1954 Transmis par descendance au propriétaire

actuel **EXPOSITION**

Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, *Art d'Afrique dans les collections belges*, 29 juin - 30 octobre 1963
Paris Parcours des mondes *Galerie Charles*-

Paris, Parcours des mondes, *Galerie Charles-Wesley Hourdé*, 12 - 30 septembre 2017

BIBLIOGRAPHIE

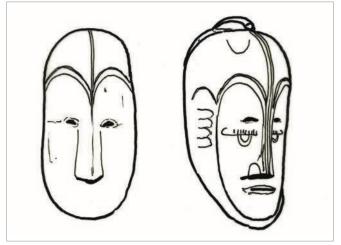
Maesen, A. et Van Geluwe, H., *Art d'Afrique dans les collections belges*, Tervuren, 1963, p. 126, n° 752

Hourdé, C.W, *L'Emprise des Masques*, Paris, 2017, pp. 50-55

A FANG MASK







Un grand masque du ngil (« Un puissant fétiche ») vu par le Père H. Trilles vers 1900-1901 (in « Mille lieues dans l'inconnu [A travers le pays Fang, de la côte aux rives du Djah]», périodique « Les Missions catholiques », tome 35, 1903, Paris-Bruxelles, p. 466.

Fang, masque ngil, 40 cm, Musée ethnographique de Genève. Fang, masque ngil, 44 cm, Musée Barbier-Mueller, Genève.

Commentaire à propos d'un masque Fang de type « ngil »

Par Louis Perrois

Les grands masques de type ngil des Fang sont des obiets exceptionnels et rares, du moins ceux qui sont d'une provenance certifiée. Celui-ci en est un nouvel exemple, peu connu puisqu'il n'a été présenté en exposition qu'une seule et unique fois, en 1963 au Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren (Belgique). Avec ses volumes épurés, tout en rondeur pour le haut de la tête et ses lignes étirées pour le visage, ce masque s'impose par son allure majestueuse, dans une déclinaison très classique de la sculpture fang traditionnelle. Bien que la représentation soit celle d'un être étrange et inquiétant au visage déformé en hauteur pourvu d'un nez proéminent quelque peu grotesque voire monstrueux, on y retrouve une plastique quasi abstraite tout en courbes, de face comme de profil, celles du front parfaitement bombé qui s'opposent à celles, en creux, des grandes orbites et des joues démesurées. De part et d'autre du nez allongé en lame, les petits yeux, simplement fendus, confèrent à l'entité un air sévère, bien en rapport avec le rôle d'inquisiteur qu'avait ce masque-casque dans la tradition fang, tant au Sud-Cameroun qu'au Nord-Gabon. Une petite bouche s'inscrit dans le bas de la courbe du menton. Au sommet, un volume arrondi en casque, marqué d'une crête disposée en croix, s'appuyait sur la tête du danseur.

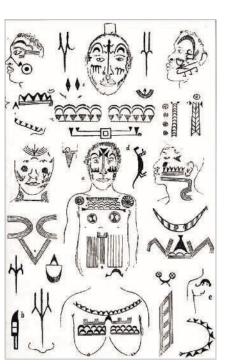
Au plan des marques décoratives, on remarque la finesse des motifs gravés, en pointe de flèches sur les tempes, en bandeau strié sur le bas des joues, et quadrangulaires sur la zone occipitale. Tous sont des figures connues des Fang du Rio Muni et du Nord Gabon (cf. Tessmann, 1913). Le masque présente encore une barbe en fibres de raphia qui est fixée sur les côtés des joues.

Œuvres de comparaison : les grands masques du « ngil »

Ce masque peut être utilement comparé à quelques autres spécimens de référence connus à travers les musées et les collections, sachant que chacune de ces œuvres est de facture bien particulière, selon la maîtrise et le talent des différents sculpteurs. C'est ainsi que la crête du sommet (évoquant les coiffes postiches à crête des Fang), se retrouve sur plusieurs autres masques connus (tous des « masques-casques » à enfiler sur la tête), tels celui de l'ancienne collection Pierre Vérité (48 cm, cf. catalogue de la Vente Vérité, n° 193, 17-18 juin 2006) ; le masque collecté par François Coppier en 1905 du Musée d'ethnographie de Genève (40 cm, traces de terre blanche, anc. collection Emile Chambon); celui du Musée Dapper, 51 cm, nº Inv. 2646, qui aurait été collecté par Leo Frobenius vers 1905 (?). La collection Barbier-Mueller détient également un masque de type ngil de 44 cm, acquis par Josef Mueller vers 1935 de Charles Vignier à Paris (n° Inv. 1019-14), d'une forme assez analogue avec une face en cœur en creux sous un front arrondi et bombé, seule cette partie du masque étant blanchie de kaolin. Le visage est marqué d'un long motif multilinéaire axial et coiffé d'une crête sagittale arquée sur le haut du front (cf. Perrois, 1985, Art ancestral du Gabon, p. 150 et 224, fig.

La confrérie secrète du ngil et ses masques

Comme je l'ai indiqué dans plusieurs de mes écrits sur les Fang (cf. bibliographie), si le *mélan* et le *byeri* étaient des rites familiaux des Fang Ntumu et Betsi (Nord Gabon et vallée de l'Ogooué) impliquant les reliques d'ancêtres dûment apparentés et connus, le *ngil* n'utilisait que des ossements humains anonymes (prisonniers de



G. Tessmann, *Die Pangwe*, 1913, Tatouages. Sur le visage du haut, on retrouve les motifs linéaires en pointe de flèche et en bandeau strié; à droite le motif quadrangulaire emboîté de la partie arrière du casque.

guerre ou esclaves) pour les pratiques d'ordalies et de lutte contre la sorcellerie. Ce rite de régulation sociale ou de justice coutumière, qu'on a pu comparer à une sorte d'« Inquisition » a été observé au tout début du XXès. par le Père Henri Trilles (Cssp) lors de ses tournées pastorales

autour de Libreville puis peu après, par l'ethnographe G. Tessmann en Guinée espagnole continentale (Rio Muni), à une époque où cette coutume était encore très répandue en pays Fang. Cependant, ayant souvent provoqué des troubles dans les villages où il était pourtant censé veiller au bon ordre des choses, et suite aux graves abus de ses adeptes (justice expéditive, vols de bétail, enlèvement de femmes, etc.), le ngil fut vite considéré comme faisant double emploi avec les tribunaux coutumiers coloniaux et de ce fait interdit par l'administration européenne qui se mettait alors en place, entre 1910 et 1920, tant au Gabon qu'au Cameroun. Cette disposition administrative provoqua la disparition progressive de ses grands masques aux formes caricaturales et épurées, blanchies de kaolin.

L'organisation secrète du ngil ancien comportait trois grades : les mvon ngi, c'est-à-dire les candidats à l'initiation choisis parmi ceux qui étaient présumés avoir un évus (sorte de parasite imaginaire, ressemblant à un « crabe », dont les Fang faisaient grand cas) ; puis les acolytes du ngil (le porteur du masque et chef de la milice, les musiciens et les hommes de main) ; enfin les grands initiés (mod esam ngi) qui présidaient aux initiations.

Le groupe ainsi constitué en une sorte de confrérie secrète, allait de village en village, à la demande et aux frais des commanditaires, à l'occasion par exemple d'un décès inexpliqué et donc suspect, d'une épidémie, d'un accident de chasse ou de soupçons d'envoûtement. Le cérémonial consistait surtout à faire peur à ceux qui auraient eu des intentions maléfiques ou qui conservaient secrètement des « fétiches » interdits à des fins de sorcellerie, notamment par la manifestation spectaculaire et bruyante du masque, spécialement de nuit. En cas de découverte de « sorciers » ou présumés tels, ceux-ci étaient punis, bastonnés ou même parfois, mais très rarement en réalité, exécutés sur l'heure.



Vue de l'intérieur du domicile Schwob à Bruxelles.

La confrérie secrète du *ngil* utilisait de grands masques de bois (appelés *nkukh* ou *asu ngi*, c'est-à-dire « le visage du *ngi* »), à figure humaine stylisée, aux traits accentués de façon grotesque, décorés de gravures rappelant les scarifications des guerriers. Ces masques étaient plus ou moins grands, parfois polychromes, certains étant pourvus de cornes monoxyles (au Sud-Cameroun et au Rio Muni), d'autres étant simplement enduis de kaolin blanchâtre, la couleur symbolique des esprits. Le Père H. Trilles eut plusieurs fois l'occasion d'en voir et même d'en photographier lors de son périple à travers le pays fang, du Rio Muni au Sud Cameroun (1899-1901).



Croquis de la collection Schwob in situ.



L'initiation était l'occasion de révéler aux néophytes, dans le plus grand secret, que les masques n'étaient pas des êtres mystérieux venus de l'au-delà mais seulement des accessoires de bois, coiffés de plumes, faits pour impressionner les profanes.

Un masque majestueux, chargé des forces de l'au-delà

On voit que ces masques du ngil, si recherchés un siècle plus tard comme un ornement majeur des collections d'art africain, étaient des objets particulièrement « chargés » malgré leurs formes épurées et leurs gracieux décors gravés. Support de croyances liées à la puissance maléfique des esprits et à l'espoir de vaincre l'anéantissement de la mort, surtout celle provoquée par les pratiques de sorcellerie, les masques asu ngi évoquaient ainsi la constante liaison entre les vivants et les défunts.

Ce spécimen, d'une grandeur majestueuse et d'une authenticité avérée dans la simplicité de ses volumes et l'économie de ses décors gravés, est une œuvre d'exception digne des plus prestigieuses collections.

Notes on a Fang *Ngil* mask, former Jacques and Denise Schwob collection

By Louis Perrois

The large Ngil-style masks of the Fang peoples are rare and exceptional objects, at least those of certified provenance. This is a new example, a mask that is little-known, as it was exhibited only once, in 1963 at the Royal Museum of Central Africa in Tervuren, Belgium. With its streamlined volumes, rounded at the crown with elongated lines for the face, this mask has a remarkably majestic look in a very classical expression of traditional Fang sculpture. Although it represents a strange, disconcerting character with a face deformed lengthwise and featuring a prominent nose - somewhat grotesque, even monstrous one can also perceive a quasi-abstract, curvaceous plasticity in the work, both from the front and in profile: the arcs of the perfectly curved forehead find their opposite in the hollows of the large eye sockets and exaggerated cheeks. On either side of the blade-like, elongated nose, the small eyes of simple slits give the entity a severe air, very much in keeping with the role of inquisitor that this mask-helmet had in Fang tradition, both in South Cameroon and North Gabon. A diminutive mouth sits at the bottom of the curve of the chin. The crown is a rounded, helmetshaped volume marked by a cross-shaped ridge, which slipped onto the dancer's head.

In the decorative markings, there are finely engraved patterns, with arrows at the temples, a striped band on the lower cheeks, and quadrangular shapes in the occipital area. All are known figures of the Fang of Rio Muni and North Gabon (see Tessmann, 1913). The mask still bears its raffia fibre beard, which is attached to the sides of the cheeks.

It can be helpful to compare the Schwob mask to several other specimens that are well-known through museums and private collections, while acknowledging that each of these works has its own very specific craftsmanship based on the mastery and talent of the different sculptors. One thereby finds the crest on the crown (evoking the crested headdresses of the Fang) on several other known masks (all "masks-helmets" to be slipped on over the head), like that from the former Pierre Vérité collection (48 cm, see the catalogue of the Vente Vérité, N° 193, 17-18 June 2006); the mask collected by François Coppier in 1905 in the Musée d'ethnographie de Genève (40 cm, traces of white clay, Emile Chambon collection); that of the Musée Dapper, 51 cm, Inv. No. 2646, which was collected by Leo Frobenius circa 1905. The Barbier-Mueller collection also has a 44cm Ngil mask, acquired by Josef Mueller circa 1935 from Charles Vignier in Paris (Inv. No. 1019-14), with a fairly similar shape, with a sunken, heart-shaped face beneath a rounded, protruding forehead, with this being the only part of the mask whitened with kaolin. The face is marked with a long, axial, multilinear pattern and topped with an arched, sagittal crest on the upper forehead (see Perrois, 1985, Art ancestral du Gabon, pp. 150 and 224, Fig. 82).

The secret Ngil brotherhood and its masks

As I have explained in many of my writings on the Fang (see bibliography), while the *mélan* and the *byeri* were family rites of the Fang Ntumu and



Mélan dancers and musicians of the Fang Ntumu, North Gabon, 1968 (coll. Louis Perrois)

Betsi (North Gabon and Ogooué Valley) involving the relics of duly known and verified ancestors the Ngil used only anonymous human bones (prisoners of war or slaves) for practising ordeals and fighting sorcery. This rite of social instruction or customary justice, which has been compared to an "Inquisition" of sorts, was observed at the dawn of the 20th century by Père Henri Trilles (CSSp) during his pastoral work in the Libreville area and, soon after, by ethnographer G. Tessmann in continental Spanish Guinea (Rio Muni), at a time when this custom was still widespread in Fang-inhabited regions. However, having often provoked disturbances in the villages where law and order were nevertheless supposed to be maintained, and following serious abuses on the part of the followers (summary justice, cattle theft, abduction of women, etc.), the Nail soon came to be seen as a duplication of the customary colonial courts and was therefore prohibited by the European administration established at that time, between 1910 and 1920, in both Gabon and Cameroon. This administrative disposition led to the gradual disappearance of these large masks with streamlined, exaggerated forms, whitened with kaolin.

The secret society of the old *Ngil* entailed three grades or ranks: the *mvon ngi*, meaning the candidates for initiation chosen from among those who were supposed to have an évus (a kind of imaginary parasite, resembling a "crab", which the Fang held in high regard); then the acolytes of the *Ngil* (the wearer of the mask and chief of the militia, the musicians and the henchmen); and, lastly, the great initiates (*mod esam ngi*) who presided at the initiations.

The group thus formed a kind of secret brotherhood that went from village to village at the request and expense of those backing and inciting such undertakings, doing so in such instances as when there was an unexplained and therefore suspicious death, an epidemic, a hunting accident or a suspected bewitchment. The ceremony consisted mainly of frightening those who had evil intentions or secretly kept





"fetishes" prohibited for witchcraft purposes, including through the spectacular and noisy presentation of the mask, especially at night. If "sorcerers", real or presumed, were discovered, they were punished, beaten or sometimes even (but very rarely in reality) executed on the spot.

The Ngil secret brotherhood used large wooden masks (called nkukh or asu ngi, which means "the face of the ngi") with a stylised human face bearing grotesquely accented features, decorated with engravings reminiscent of warrior scarification. These masks varied in size, some were polychrome, some fitted with monoxylous horns (in South Cameroon and the Rio Muni region), others simply coated with whitish kaolin, a colour symbolising the dead or spirit world. Père H. Trilles had several opportunities to see and even photograph such masks during his travels through Fang country, from the Rio Muni region to South Cameroon (1899-1901).

The initiation was an opportunity, under the strictest secrecy, to reveal to neophytes that the masks were not mysterious beings from the beyond, but merely wooden accessories, topped with feathers, made to frighten the uninitiated.

A majestic mask charged with the forces of the beyond

One can see that these *Ngil* masks, so sought-after as key pieces in African art collections even a century later, were particularly "charged" objects despite their uncluttered shapes and graceful, engraved embellishments. A vector for the beliefs related to the evil power of spirits and the hope of victory over the annihilation of death, especially that caused by sorcery, asu ngi masks evoked the never-ending connection between the living and the dead.

This specimen, of majestic grandeur and proven authenticity – a piece with great simplicity of volume and economy of engraved embellishment – is an exceptional work worthy of the most prestigious collections.

Bibliographical references

Binet, J. 1972, Sociétés de danse chez les Fang du Gabon, ORSTOM, Paris.

Dapper Museum, 1991, Fang (texts by P. Laburthe-Tolra and C. Falgayrette-Levea; excerpts translated by G. Tessmann, Die Pangwe, 1913).

Grébert, F., 2003, *Le Gabon de Fernand Grébert*, 1913-1932, Editions D et MEG, Geneva.

Le Fur, Y. (under the direction of), 2017, Les forêts natales – Arts d'Afrique équatoriale atlantique, exhibition catalogue, Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, Paris.

Panyella, A., 1959, Esquema de etnologia de los Fang Ntumu de la Guinea Española, Madrid.



Le masque Fang *Ngil* provenant de la Collection Schindler de New York, à l'instar du masque Schwob, fut collecté in situ entre 1910 et 1940 par le même médecin colonial français, puis acquis également par René Withofs (1919-1997).



f 99

FIGURE DE RELIQUAIRE FANG-OKAK, *EYEMA BYERI*

GUINÉE ÉQUATORIALE

Hauteur : 49 cm. (19¼ in.)

€70,000-100,000

PROVENANCE

Collection Manuel Álvarez (1923-2013), Buenos Aires

Collection privée argentine

La statuaire des Fang Okak du Rio Muni est liée stylistiquement aux Fang Mekeny de la région Médounou (Monts de Cristal) et plus loin encore, aux Betsi, peuple Fang réputé pour ses sculptures aux formes trapues. La caractéristique principale du style Okak est la préférence accordée par les artistes à la réalisation de figures compactes, aux membres massifs et saillants.

La tête à l'expression féroce, la complexité de la coiffure et l'abondance de plaques et de bracelets en laiton en guise d'ornements sont autant d'éléments caractéristiques des statues Okak, très bien représentées ici.

Cf. pour un exemplaire très similaire, voir celui de l'ancienne collection Charles Ratton, publié dans Perrois, L., *Arts du Gabon, Les Arts Plastiques du Bassin de l'Ogooué*, Arnouville, 1976, fig. 75 et 76 qui se trouve actuellement dans la collection de la Fondation Beyeler à Bâle (inv. n° A92.3).

AN OKAK-FANG FIGURE



LA STATUE FANG LEFÈVRE

AN ARCHAIC FANG
FIGURE FROM
THE ANDRÉ LEFÈVRE
COLLECTION



FIGURE DE RELIQUAIRE FANG, EYEMA BYERI

GABON

Hauteur : 56 cm. (22 in.)

Soclée par Kichizô Inagaki (1876-1951)

€700,000-1,200,000

PROVENANCE

Collection André Lefèvre (1893-1963), Paris Galerie Percier, Paris Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles, 1953 Transmise par descendance au propriétaire actuel

EXPOSITION

Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, *Art* d'Afrique dans les collections belges, 29 juin - 30 octobre 1963

BIBLIOGRAPHII

Maesen, A. et Van Geluwe, H., *Art d'Afrique dans les collections belges*, Tervuren, 1963, p. 125, n° 747 Perrois, L., *Statuaire Fan - Gabon*, Paris, 1972, p. 74, pl. 10, n° 148

A FANG RELIQUARY FIGURE

Une œuvre « classique » des Fang du Gabon

Par Louis Perrois

Les sombres « fétiches » des Pahouins, comme les appelait Paul Guillaume dans les années 20, ont peuplé de façon privilégiée les vitrines des boutiques de curiosités exotiques de Paris au début du XXe siècle. Dans l'ouvrage pionnier « Negerplastik » de Carl Einstein, paru dès 1915 à Leipzig, ce ne sont pas moins de huit sculptures des Fang (têtes seules et statues) qui figurent parmi la centaine d'illustrations proposées. On peut s'interroger sur cette attirance pour les figures d'ancêtres de l'Afrique équatoriale alors que déjà, il ne manquait pas de bien d'autres sculptures africaines rapportées comme souvenirs par les coloniaux.

C'est probablement l'allure hiératique de ces personnages de bois, aux formes subtilement stylisées - rappelant la facture rude de certaines statues médiévales de nos régions d'Europe - et de surfaces soigneusement polies et patinées, parfois suintante d'une résine noire, qui séduisit à cette époque pionnière les amateurs de créations exotiques, de préférence à des objets plus « sauvages », encroûtés d'enduits sacrificiels ou peints de couleurs vives. La statuaire fang se fit ainsi connaître de quelques artistes, intellectuels et poètes, plus à l'avant-garde que les autres, et bientôt admettre par toute l'intelligentsia européenne et américaine d'avant-guerre, comme un des grands arts « classiques » de l'Afrique

Cette importante et rare statue de l'ancienne collection Jacques et Denise Schwob de Bruxelles en est un magnifique exemple, malgré (ou grâce à) ses surfaces érodées, gage de sa grande ancienneté. Voilà un ancêtre de lignage, l'image tutélaire d'un important père de famille (ésa), très certainement détenteur lui-même d'un byeri et de ses crânes, portraituré à son tour pour l'éternité, avec pour seul ornement sa coiffe postiche d'apparat (nlo-ô-ngo) à trois crêtes aplaties.

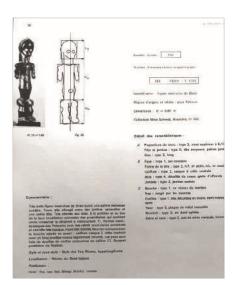




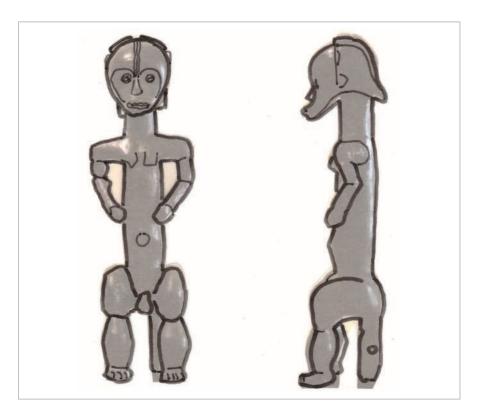
Au plan structurel, l'effigie présente des proportions typiques des productions ntumu, à savoir un tronc très allongé (5.1/10) entre des jambes en position assise très ramassées (2.6/10) et une tête relativement petite (2.3/10). Les surfaces sont très érodées au niveau des bras (avant-bras manquants - une mutilation peut-être volontaire des détenteurs du byeri qui auraient voulu conservé ou neutralisé le récipient à offrandes, trop « chargé » ?), de la poitrine et surtout du bas du visage. On peut penser aussi que la statue avait subi à de nombreuses occasions des prélèvements rituels de copeaux de bois à inclure dans des médicaments magiques. On remarque que les volumes du tronc, des bras et des mollets sont stylisés en éléments géométriques bi-tronconiques avec des arêtes horizontales au niveau des biceps, du nombril et à mi-mollet. Cette stylisation bien particulière des reliefs musculaires du corps, ainsi que le volume de la tête sont très caractéristiques de l'art fang.

La tête et la coiffe

La tête, avec un front ample et parfaitement bombé en quart de sphère, présente des lignes courbes articulées en champ/contre champ de façon convexe (le front et le haut de la coiffe) et de façon concave (orbites creuses, joues incurvées, bouche étirée vers l'avant). Le nez large et aplati, tout comme la partie buccale, de surfaces très érodées, disparaissent presque sous l'épaisse patine noire et suintante. Les grands yeux circulaires de métal semblent être faits de culots de cartouche de calibre 12, fixés avec de la résine. La coiffure-casque, à partir d'un bandeau frontal en diadème, présente une crête centrale un peu plus grosse que les deux autres qui s'arrondissent sur les tempes autour des oreilles. Elle se termine en catogan ou un long protège nuque de type nlo-ô-ngo.



Perrois, L., *Statuaire Fan - Gabon*, Paris, 1972, p. 74, pl. 10, n° 148.



Fang Ntumu, statue masculine d'ancêtre à patine suintante, 52 cm, anc. coll. René Mendès-France (rapportée vers 1930), actuellement coll. Sindika Dokolo.

Un corps stylisé

Sous le cou cylindrique, très allongé, les épaules s'évasent selon un modelé caréné où les reliefs musculaires sont spécialement soulignés. Le torse et l'abdomen s'étirent selon un volume bitronconique avec une arête au niveau du nombril. Le tronc semble ainsi s'encastrer dans la masse des membres inférieurs aux cuisses arrondies en position assise (avec un pédoncule monoxyle de soutien sous le fessier) et des mollets puissants, disposés à angle droit, et appuyés sur des pieds soigneusement figurés avec tous les orteils.

Quelque œuvres de comparaison

La statue de l'ancienne collection Schwob s'apparente à un ensemble d'œuvres des Ntumu aux proportions et de facture comparables. Telle, la statue de l'ancienne collection René Mendès-France, 52 cm, à la tête si caractéristique sous son épaisse patine huileuse : ou l'evema byeri, 56 cm, de l'ancienne collection Pierre Vérité. Elle peut être aussi comparée à quelques autres vénérables sculptures, tout aussi « classiques » et emblématiques de la créativité fang, provenant des communautés du Nord-Gabon : comme par exemple, la statue de l'ancienne collection Louis Carré puis Frank Crowninshield, 47,6 cm [cf. LaGamma, 2007, Eternal Ancestors, no 36, p. 184], avec une face en cœur et un front marqué d'une scarification linéaire, de grands yeux en cuivre et une coiffe aplatie retombant en un long couvre-nuque; une effigie de 54 cm, ancienne

collection Herrmann de New York, exposée en 1955 au Oberlin College, Allen Memorial Art Museum, dotée d'une tête arrondie au visage en creux, aux grands yeux de cuivre et agrémentée d'un collier métallique en spirale [cf. Perrois, 1972, La statuaire fañ, Gabon, p. 218, n° 156] ; une statuette masculine du byeri, de patine brun clair, 42 cm, que j'avais étudiée au Musée de l'Homme en 1963 [cf. Perrois, 1972, La statuaire fañ, Gabon, p. 266, n° A13 - 42.1.4], avec un petit visage scarifié, de grands yeux de cuivre dans des orbites creuses et une coiffe nlo-ô-ngo à long couvre-nuque: enfin, une statue masculine, 47 cm, provenant de la collection Paul Guillaume, dispersée à l'Hôtel Drouot en novembre 1965, n° 154 [cf. Perrois, 1972, La statuaire fan, Gabon, p. 278, n° 201], dont le visage, au grand front sphérique, la face en cœur et la bouche étirée, est décorée d'une fine chaînette attachée aux oreilles.

En conclusion

Toutes ces œuvres, et notamment la statue de l'ancienne collection Schwob, d'une remarquable maîtrise de facture, sont des exemples icôniques du « classicisme » auquel les artistes fang ont abouti au cours de XIXème s., notamment ceux du Nord Gabon, en conservant, malgré l'itinérance de leurs communautés à travers l'Afrique équatoriale atlantique, les techniques et savoir faire transmis de longue date par leurs aînés.

A "classical" work by the Fang of Gabon

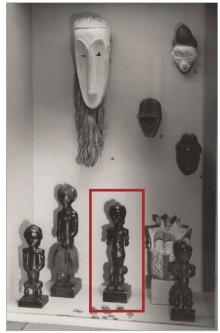
By Louis Perrois

In the early 20th century, the dark "fetishes" of the *Pahouins*, as Paul Guillaume called the Fang in the 1920s, were frequently shown in the display windows of Paris' exotic curio shops. In Carl Einstein's pioneering work *Negerplastik*, published in Leipzig in 1915, no fewer than eight Fang sculptures (heads and statues) are among the hundreds of illustrations. One might wonder whence this attraction to the ancestor and reliquary figures of Equatorial Africa when there were already many other African sculptures brought back by the colonials as souvenirs.

It is mostly likely the hieratic appeal of these wooden figures, with their subtly stylised shapes – reminiscent of the rudimentary carving of certain medieval statues in some regions in Europe – and carefully polished and patinated surfaces, some even glistening with black resin, that won over those who loved exotic creations back in that pioneering period, preferring them to more "savage" objects, encrusted with sacrificial coatings or painted in bright colours. Fang statuary became known to a handful of more avant-garde artists, intellectuals and poets, but was soon to be accepted by all the pre-war European and American intelligentsia as one of the great "classical" arts of Black Africa.

This important and rare statue of the former Jacques and Denise Schwob collection of Brussels is a magnificent example, despite (or because of) its eroded surfaces, proof of its great antiquity. Here is an ancestor, the tutelary image of an important family man (ésa), no doubt himself possessing a *byeri* and skulls, portrayed, in his turn, for eternity, with his only ornament being a ceremonial hairpiece (*nlo-ô-ngo*) with three flat ridges.

Structurally, the effigy has proportions typical of ntumu creations: a markedly elongated trunk (5.1/10) between legs bent sharply in a seated position (2.6/10) and a relatively small head (2.3/10). The surfaces are quite eroded on the arms (the forearms are missing, perhaps a voluntary mutilation by the byeri holders, who may have wanted to preserve or neutralise the "overloaded" reliquary container), on the chest and especially on the lower face. It is also possible that the statue was subject to extensive chipping for the wood slivers to be included in magical medicines. Note how the volumes of the trunk. arms and calves are stylised in bitronconical geometric elements with horizontal ridging at the biceps, navel and mid-calf. This remarkable stylisation of the body's musculature, as well as the volume of the head, are quite characteristic of Fang art.



Exhibition view, musée de Tervuren, 1963 *Art d'Afrique dans les collections belges.*

The head and headdress

The head, with a broad forehead in a perfectly rounded quarter-sphere, has curved lines articulated in contrasting champ/contrechamp convexly (the forehead and upper headdress) and concavely (hollow eye sockets, curved cheeks, protruding mouth). The surface of the broad, flattened nose, as well as the mouth area, are very eroded, almost disappearing beneath the thick black, glossy patina. The large, circular metal eyes seem to be made of 12-gauge cartridge caps fastened with resin. The helmet-style headdress, starting with a diadem-like headband, has a central ridge that is slightly larger than those on each side of it, the latter curving from the temples around the ears. It ends in a catogan or a long nlo-ô-ngo, protecting the nape of the neck.

The stylised body

Beneath the very elongated, cylindrical neck, the streamlined shoulders flare out in contours that place great emphasis on the musculature. The torso and abdomen are crafted as a bitronconical volume with a ridge at the navel. This makes the trunk seem embedded in the mass of the lower limbs, with rounded thighs, in

a seated position (with a monoxylous support peduncle beneath the buttocks) and powerful calves, arranged at right angles, leading to carefully carved feet displaying all toes.

Comparison with other works

The statue from the former Schwob collection is similar to a collection of Ntumu works of comparable proportions and craftsmanship. One is the statue of the former René Mendès-France collection, 52 cm, with the very characteristic head beneath a thick, oily patina; or the eyema byeri, 56 cm, from the former Pierre Vérité collection. It could also be compared to some other venerable sculptures, just as "classical" and emblematic of Fang creativity, from the communities of North Gabon: this would include, for example, the statue from the former Louis Carré - then Frank Crowninshield - collection, 47.6 cm [see LaGamma, 2007, Eternal Ancestors, No. 36, p. 184], with a heart-shaped face and a forehead bearing linear scarification, large copper eyes and a flattened headdress falling into a long neck guard ; a 54 cm effigy from the former Herrmann collection of New York, exhibited in 1955 at Oberlin College, the Allen Memorial Art Museum, with a rounded head with a sunken face, large copper eyes and embellished with a spiral metal necklace [see Perrois, 1972, La statuaire fañ, Gabon, p. 218, No. 156]; a male byeri statuette with a light-brown patina, 42 cm, that I studied at the Musée de l'Homme in 1963 [see Perrois, 1972. La statuaire fañ, Gabon, p. 266, No. A13 - 42.1.4], with a small, scarified face, large copper eyes in hollow sockets and a nlo-ô-ngo headdress with a long neck guard; and, lastly, a 47 cm male statue from the Paul Guillaume collection, auctioned at the Hôtel Drouot in November 1965, N° 154 [see Perrois, 1972, La statuaire fan, Gabon, p. 278, No. 201], having a heart-shaped face featuring a broad, spherical forehead and protruding mouth that is decorated with a delicate chain attached to the ears.

Conclusion

All these works, including the statue from the former Schwob collection, a specimen of remarkable craftsmanship, are iconic examples of the "classicism" the Fang artists achieved during the 19th century, especially those of North Gabon, while preserving, despite their communities' itinerancy throughout Atlantic Equatorial Africa, the techniques and skills passed down to them long ago by their elders.



FIGURE DE RELIQUAIRE KOTA

GABON

Hauteur: 52 cm. (20½ in.)

€25,000-35,000

PROVENANCE

Collection privée française

Cette figure de reliquaire se rattache stylistiquement au sous-groupe Obamba dont les créations furent à l'origine de la forme « classique » des figures Kota. Cette œuvre d'un grand classicisme et d'une maîtrise accomplie, représentant une figure féminine, se démarque néanmoins par un détail singulier : la représentation circulaire des yeux façonnés au moyen de coquilles.

Cf. pour un exemplaire très similaire aux yeux traités en plaques de laiton, voir celui provenant de la collection du Musée du quai Branly (inv. n° 71.1886.79.5), publié dans Neyt, F., Fleuve Congo, Paris, 2010, fig. 131.

A KOTA RELIQUARY FIGURE





FIGURE DE RELIQUAIRE JANUS KOTA-NDASSA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 54 cm. (21¼ in.) €250,000-350,000

PROVENANCE

Alain de Monbrison, Paris, 1985 Collection Musée Barbier-Mueller, Genève, numéro d'inventaire 1019-4-H Lance et Roberta Entwistle, Londres Collection privée

EXPOSITIONS

Afrikanische Kunst aus der Sammlung Barbier-Mueller, Genf:
Düsseldorf, Kunstsammlung Nordrhein-Westfalen, 27 février - 10 avril 1988
Francfort-sur-le-Main, Schirn Kunsthalle
Frankfurt, 4 juin - 14 août 1988
Munich, Haus der Kunst, 17 décembre 1988 - 19 février 1989
Genève, Musée Rath, 15 mars - 15 mai 1989
Genève, Musée Barbier-Mueller, Art du métal en Afrique, 27 juillet - 16 novembre 2008
Genève, Musée Barbier-Mueller, Art ancestral du Gabon, 9 mai -15 octobre 2011

BIBLIOGRAPHIE

African Arts, Los Angeles, 1985, vol. 43, Issue 4, p. 27 (de Monbrison)
Perrois, L., Ancestral art of Gabon, Genève, 1986, pp. 76-77 et 192, plate 9
Schmalenbach, W., Afrikanische Kunst aus der Sammlung Barbier-Mueller, Genf, Munich, 1988, p. 216, n° 131
Meyer, L., Afrique Noire: masques, sculptures, bijoux, Paris, p. 1991, n° 134

A KOTA-NDASSA JANUS RELIQUARY FIGURE



Les figures de reliquaire janiformes bel exemplaire. Elle se distingue surtout modestes des deux visages ovoïdes. La symétrie du visage, de la coiffure et de remarquables. On note également l'attention particulière apportée par l'artiste à la réalisation de la décoration embossée des bordures, le contraste convexe. Du côté concave, le front est divisé par une large bande métallique flanquée de chaque côté par une décoration imitant des bandes le nez est triangulaire, les yeux sont fixés à l'aide de clous et les « larmes » côté convexe présente un visage ovale cavités oculaires qui encadrent un nez sculpté sur un plan vertical, et une bouche ouverte laissant apparaître des dents aiguisées. L'ensemble est d'acier et scarifications temporales en contraste avec la brillance du cuivre incisé d'un motif évoquant très probablement une barbe.

Pour des œuvres Janus Kota-Ndassa très similaires, voir celle de la collection Laura et James J. Ross, ou encore celle de la collection du Ethnologisches Museum de Berlin (inv. n° III C. 33268), les deux publiées dans A. LaGamma, Eternal Ancestors. The Art of the Central African Reliquary, New York, 2007, pp. 257-259, fig. 81 et 82. Pour d'autres exemplaires de style Ndassa, voir Le Fur, Y. et al., Les forêts natales. Arts d'Afrique équatoriale atlantique, Paris, 2017, n° 209-212.





103

TORQUE TEKE

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Diamètre : 28 cm. (11 in.)

€1,000-2,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire

A TEKE NECKLACE

104

TORQUE TEKE

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Diamètre : 31 cm. (121/4 in.)

€1,000-2,000

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire

actuel

A TEKE NECKLACE

105

STATUE TEKE

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Hauteur : 49 cm. (19% in.)

€10,000-15,000

Christie's, Paris, 14 juin 2004, lot 195 Collection privée française

Cf. pour d'autres exemplaires de style Mayama du même atelier, voir Lehuard, R., Les Arts Bateke, Arnouville, 1996, fig. 2.1.2 de la collection Claude Lehuard, 2.1.5 de l'ancienne collection Pierre Harter ou encore 2.1.4, pp.

251-252.

A TEKE FIGURE



MASQUE PENDÉ, MBUYA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 60 cm. (23% in.)

€30,000-50,000

Collection Karel Timmermans, Tervuren Didier Claes, Bruxelles, 2014 Collection privée

Originaires de la région de Katundu habitée par les Pende centraux, les masques de type mbuya sont d'une grande variété. Incarnant chacun un personnage spécifique, tels que le clown, le devin, le fou, le chasseur, le chef ou autres, ils intervenaient surtout lors des cérémonies de circoncision. Parmi eux, l'un des types de masques les plus distinctifs présentent une « barbe en bois » stylisée comme une longue extension du menton. Selon L. de Sousberghe (de Sousberghe, L., L'art Pende, Bruxelles, 1958, p. 74) cette sous-catégorie des masques mbuya servait plutôt aux cérémonies de guérison. Leur nom distinctif était kiwoyo. La puissante architecture et son ancienneté font de ce lot un très bel exemple de l'art Pende.

A PENDE MASK





~107 PENDENTIF PENDÉ

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 4 cm. (1½ in.)

€3,000-5,000

PROVENANCE

Collection M. Wolf

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008),

Transmis par descendance au propriétaire actuel

A PENDE PENDANT

~108 PENDENTIF PENDÉ

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 6 cm. (2% in.)

€2,000-3,000

PROVENANCE

Museum aan de Stroom, Anvers, avant 1955

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles, acquis par échange auprès de ce dernier le 21 mai 1955

Transmis par descendance au propriétaire actuel

A PENDE PENDANT





~109

PENDENTIF PENDÉ

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 6 cm. (2% in.)

€3,000-5,000

PROVENANCE

Collection Jeanne Walschot (1896-1977),

Bruxelles

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-

2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire

A PENDE PENDANT







111 MASQUE PENDÉ

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 54 cm. (21¼ in.)

€3,000-5,000

PROVENANCE

Probablement collection Frits Van den Berghe (1883-1939), Gand

Galerie Louis Manteau (1886-1968), Bruxelles Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire actuel

A PENDE MASK

112

PANNEAU DE CASE D'INITIATION NKANU, KIKAKU

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 56 cm. (22 in.)

€5,000-8,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire

A NKANU INITIATION WALL PANEL

113

MASQUE-HEAUME SUKU

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 57 cm. (22½ in.)

€7,000-10,000

PROVENANCE

Collection Dr. de Winter, Belgique Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire actuel

EXPOSITION

Bruxelles, Plateau du Heysel, *Exposition universelle et internationale*, 17 avril - 19 octobre 1958

BIBLIOGRAPHIE

Exposition universelle et internationale, Bruxelles, 1958, n° 92

A SUKU HELMET MASK





~114

PENDENTIF PENDÉ

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE **DU CONGO**

Hauteur: 6.4 cm. (21/2 in.)

€3,000-5,000

PROVENANCE

Collection Jeanne Walschot (1896-1977),

Collection Jacques et Denise Schwob

(1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire

A PENDE PENDANT

~115

SIFFLET PENDÉ **EN IVOIRE**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 5 cm. (2 in.)

€1,000-3,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob

(1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire

A PENDE IVORY WHISTLE



116

SCEPTRE LWENA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE **DU CONGO**

Hauteur : 49.5 cm. (19½)

€2,000-3,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob

(1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire

A LWENA SCEPTER



PAIRE DE STATUES **TSHOKWE**

ANGOLA

Hauteurs : 35 et 44.5 cm. (13% and 17% in.)

€4,000-6,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmise par descendance au propriétaire actuel

A PAIR OF CHOKWE FIGURES







MASQUE TSHOKWE, PWO

ANGOLA

Hauteur: 26 cm. (10¼ in.) Certificat de Marie-Louise Bastin, 16 septembre 1992.

€150,000-250,000

PROVENANCE

Carlos Romão, Lisbonne Patrick Dierickx, Bruxelles, 1978 Group 2 Gallery, Bruxelles, 1992 Collection privée belge Jean-Baptiste Bacquart, Paris, 2015 Collection privée

EXPOSITIO

Face of the Spirits. Masks from the Zaire Basin:
-Anvers, Etnografisch museum, 18 septembre31 décembre 1993

-Washington D.C., National Museum of African Art, Smithsonian Institution, 20 avril 1994 - 25 septembre 1994

-Houston, Museum of Fine Arts, 1994 - 1995 Paris, Musée du quai Branly - Jacques Chirac, Fleuve Congo, 22 juin - 03 octobre 2010

BIBLIOGRAPHIE

Herreman, F., Petridis, C. et al., Face of the Spirits. Masks from the Zaire Basin, Gand, 1993, p. 83, n° 38

Bulletin, *De vrienden van het etnografisch*, n° 2-3 Anvers, juillet-août-septembre 1993, p. 5, n° 4

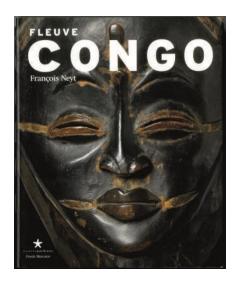
Pasztory, E., Thinking with Things: Toward a New Vision of Art, Texas, 2005, p. 65, fig. 6.4 Neyt, F. et Martin, S., Fleuve Congo, Paris, 2010, p. 349, fig. 233 L'Express, Fleuve Congo, Paris, 2010, p. 5, fig. 5

L'Express, *Fleuve Congo*, Paris, 2010, p. 5, fig. 5 Bacquart, J.B., *Provenance*, Paris, 2015, pp. 48-51, fig. 18

A CHOKWE MASK

Ce beau masque de danse *pwo* se distingue par son visage expressif au front orné d'entrelacs cruciforme *cingelyengelye*, de mutilations dentaires et de motifs *yitoma* s'inspirant des tatouages traditionnels Tshokwe. Il est surmonté d'une coiffure en bandeau stylisé et sculpté en quadrillage. Ce type de masque festif, autrefois utilisé au cours des cérémonies d'initiation, célébrait la beauté des jeunes filles, tout en incarnant l'esprit de la nature lié aux ancêtres.

Cf. pour un masque *pwo* très similaire, voir celui de la collection du Museu Nacional de Etnologia de Lisbonne (inv. n° MNE : AB-255), dans Bastin, M.L., *Sculpture angolaise. Mémorial de cultures*, Milan, 1994, fig. 163. Pour un exemplaire du même sculpteur, voir celui de la collection du Metropolitan Museum of Art (inv. n° 2003.288a.b).









MASQUE SALAMPASU

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 79 cm. (31% in.)

€2,000-3,000

PROVENANCI

Collection Jeanne Walschot (1896-1977),
Bruxelles

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire actuel

Cf. pour un masque quasi identique en vannerie tressée et raphia, voir celui de l'ancienne collection Bronson, dans Cornet, J., A Survey of Zairian Art: The Bronson Collection, Raleigh, 1978, p. 189, fig. 103.

A SALAMPASU MASK

f 121 **•**

MASQUE SALAMPASU

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 84 cm. (33 in.) €100,000-150,000

PROVENANCE

Collection Baudouin de Grunne (1917-2011), Bruxelles Bernard de Grunne, Bruxelles Collection privée, acquis auprès de ce dernier Importante collection privée

EXPOSITION

Bruxelles, Palais des Beaux Arts, Utotombo. Kunst uit Zwart-Afrika in Belgisch privé-bezit, 25 mars - 5 juin 1988 Anvers, Etnografisch Museum, Face of the Spirits. Masks from the Zaire Basin, 18 septembre - 31 décembre 1993 Washington, D.C., National Museum of African Art, Smithsonian Institution, Face of the Spirits. Masks from the Zaire Basin, 20 avril - 25 septembre 1994

BIBLIOGRAPHIE

Berjonneau, G. et Sonnery, J.L., Rediscovered Masterpieces of African Art, Boulogne, 1987, p. 179, n° 147
Berjonneau, G. et Sonnery, Chefs-d'œuvre inédits de l'Afrique noire, Paris, 1987, p. 179, n° 147
Lopes, H., Onbekende meesterwerken uit zwart Afrika, Tielt, 1987, p. 179, n° 147
Heusch, L., Utotombo. Kunst uit Zwart-Afrika in Belgisch privé-bezit, Bruxelles, 1988, p. 91, n° 36
Herreman, F. et Petridis, C., Face of the Spirits. Masks from the Zaire Basin, Gand, 1993, p. 114, n° 50

A SALAMPASU MASK

Les Salampasu vivent à la frontière entre la République Démocratique du Congo et l'Angola. Entourés par de grands empires comme les Luba, Chokwe ou Lunda, les Salampasu cultivaient une réputation d'hommes sauvages, tels que les cannibales, dans le but de décourager toute intrusion dans leur région. Les masques Salampasu sont célèbres et caractérisés par un front bombé, des yeux en oblique, un nez triangulaire et une bouche rectangulaire laissant apparaitre des dents aiguisées. Le masque conserve ici sa coiffe de plumes d'origine. Le visage est composé de petites pièces rectangulaires métalliques alternées et méticuleusement attachées. Le cuivre symbolisait le pouvoir et l'autorité parmi les différents groupes de la région du sud du Congo. Il était donc utilisé

pour asseoir le contrôle sur un groupe et légitimer cet ascendant par les dominés. Les rois Luba contrôlaient l'extraction, la fusion et la fabrication du métal. Dans la société Kuba, porter du cuivre ou des alliages, était le droit exclusif du clan royal. Pour ces deux groupes, le cuivre était donc le symbole du pouvoir politique. Parmi les Lunda et les Chokwe, les bagues en cuivre étaient utilisées comme insigne d'autorité. Cet exceptionnel masque Salampasu, par la brillance du cuivre et son aspect réfléchissant. attirait sans nul doute l'œil du spectateur au cours des danses. Il traduit la richesse ostensible et l'autorité de la personne le portant. Ce masque peut être considéré comme le plus beau de sa catégorie. Cf. pour un masque analogue, voir Roy, C.D., Kilengi: African Art from the Bareiss Family Collection, Seattle, 1997, p. 209, n° 124.







STATUE LULUWA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE **DU CONGO**

Hauteur: 25.5 cm. (10 in.)

€7,000-9,000

PROVENANCE

Collection Robert Herpain, Bruxelles, vers

Lempertz, Bruxelles, 31 mars 2012, lot 90

Collection privée française

A LULUWA FIGURE

f 123

MORTIER À CARIATIDE LULUWA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE **DU CONGO**

Hauteur : 9 cm. (3½ in.)

€18,000-22,000

PROVENANCE

Peter Loebarth (1941-2015), Hamelin,

Allemagne

Collection privée allemande

Christie's, Paris, 10 décembre 2013, lot 97 Collection privée américaine, acquis lors de

cette vente

BIBLIOGRAPHIE

Petridis, C., Luluwa, Art d'Afrique centrale entre ciel et terre, Bruxelles, 2018, p. 161, n° 138

Bel objet de prestige utilisé pour moudre le tabac ou le chanvre.

Cf. pour un exemplaire très similaire de l'ancienne collection Henri Pareyn, acquis par le Etnografisch Museum d'Anvers en 1920 (inv. n° AE1177), voir Petridis, C., Frans M. Olbrechts 1899-1958: in Search of Art in Africa, Anvers, 2001, fig. 27.

A LULUWA CARYATID MORTAR



124 STATUE KONGO-VILI, NKISI

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 30.5 cm. (12 in.)

€30,000-50,000

PROVENANCI

Didier Claes, Bruxelles
Dieter-Maria Scheppach, Allemagne
Collection privée allemande

Cette belle et ancienne sculpture peut être rattachée au sous-style D15 défini par Raoul Lehuard dans son ouvrage de référence *Art Bakongo. Les centres de style*, Arnouville, 1989. Au sein de ce corpus, citons un autre exemplaire très proche recueilli à Loango, provenant de l'ancienne collection du Musée de l'Homme, op.cit., fig. D 15-1-1, p. 279. Ce lot se distingue notamment par la beauté naturaliste du visage aux formes charnues. Des pigments blanc, rouge, et bleu ainsi que des charges magiques ornant autrefois la figure sont encore partiellement conservés.

A KONGO-VILI FIGURE

LA STATUE SONGYE RENÉ GAFFÉ

THE RENÉ GAFFÉ SONGYE FIGURE





~125

STATUE SONGYE-KALEBWE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 89 cm. (35 in.)
€300,000-500,000

PROVENANCE

Collection René Gaffé (1887-1968), Bruxelles Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmise par descendance au propriétaire actuel

EXPOSITION

Bruxelles, Plateau du Heysel, *Exposition universelle et internationale*, 17 avril - 19 octobre 1958

BIBLIOGRAPHIE

Exposition universelle et internationale de Bruxelles, Bruxelles, 1958, n° 296

Selon la classification stylistique établie par François Neyt (Songye. La redoutable statuaire Songye d'Afrique centrale, Bruxelles, 2004), cette puissante statue se rattache au style originaire des ateliers des Kalebwe centraux et méridionaux. Cette imposante statue à l'expression féroce et aux formes vigoureuses et rythmées en a toutes les caractéristiques principales. A cela s'ajoute la douceur des volumes, la beauté naturaliste du visage et l'ornementation de plaques de laiton.

Selon F. Neyt, la statuaire Kalebwe remonterait aux plus anciennes traditions plastiques du XVIIIè et XVIIIè siècle. On retrouve notamment ici les archétypes incarnant toute la force et la puissance cosmique que dégage cette représentation d'ancêtre (Neyt, ibid., p. 326).

Cf. pour des exemplaires similaires, voir Neyt, F., ibid., fig. 173, 196 et 202.

A SONGYE-KALEBWE FIGURE







MASQUE SONGYE, KIFWEBE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 45 cm. (17¾ in.)

€3,000-5,000

PROVENANCE

Collection M. Gérard, Bruxelles Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire actuel

A SONGYE MASK

127

STATUE D'ANCÊTRE HEMBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 40 cm. (15% in.)

€5,000-8,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmise par descendance au propriétaire actuel

A HEMBA ANCESTOR FIGURE



STATUE SONGYE, TSHIKUDY

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 38 cm. (15 in.)

€6,000-9,000

PROVENANCI

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmise par descendance au propriétaire actuel

Selon F. Neyt ce type de figure Songye se rattache au « style d'expansion » et s'inscrit dans l'ensemble des sculptures produites par certains artistes Songye pour la court royale des Kuba.

Cf. pour un autre exemplaire très similaire, voir F. Neyt, *Redoutable statuaire Songye d'Afrique Centrale*, Bruxelles, 2004, fig. 66.

A SONGYE FIGURE

STATUE SONGYE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 65 cm. (25% in.) €150,000-250,000

Collection Karel Timmermans, Bruxelles Pierre Dartevelle, Bruxelles Collection Jan Lundberg, Malmö, Suède Galerie Ratton-Hourdé, Paris, 2009 Collection privée

PUBLICATION

Galerie Ratton-Hourdé, *Magie Noire*, Paris, juin 2009, pp. 72-73 Neyt, F., Songye: *la redoutable statuaire Songye d'Afrique Centrale*, Bruxelles, 2004, p. 174, fig. 134

EXPOSITION

Galerie Ratton-Hourdé, *Magie Noire*, Paris, juin 2009

A SONGYE FIGURE

Ce bel exemplaire se rattache aux ateliers Kalebwe des Songye centraux. La tête expressive est marquée par des yeux agrémentés de métal, portée par un cou annelé. Le torse longiligne et compacte repose sur des jambes légèrement fléchies à l'origine dissimulées par un pagne. Les insertions métalliques au niveau des yeux soulignent l'importance de la tête. Ces dernières, en métal et de forme tubulaire, constituent un élément distinctif des figures de ce style régional et possèdent une signification symbolique universelle. F. Neyt souligne la dimension cosmigue des sculptures communautaires et le symbolisme ancestral qui caractérise toute la statuaire Songye (Neyt, F., Songye: la redoutable statuaire Songye d'Afrique centrale, Bruxelles, 2009, pp. 341-343). Dans ce contexte, la brillance du métal évoque la lumière et l'énergie du soleil et de la lune. Sa présence sur une statue communautaire implique par conséquent la participation de l'ancêtre aux énergies des deux astres et la protection de la communauté, jour et nuit (Neyt, F., ibib., 2009, p. 349).

Cf. pour un exemplaire similaire, voir Neyt, F., ibid., 2009, fig. 134.

Karel Timmermans enseigne le français à Luluabourg (ex Congo belge) en 1959, puis de 1962 à 1965. Son frère Paul, qui y avait aussi enseigné quelques années avant, y a fondé le Musée d'Art et de Folklore et c'est chez lui à Malines avant son départ que Karel approche pour la première fois des objets africains et en découvre les qualités plastiques. Poussé par l'exemple de son frère et par l'envie de rencontrer les populations locales, Karel sillonne le pays jusque dans des régions très reculées et acquiert dans les villages les objets dont l'usage rituel s'est perdu. Il consigne à leurs propos de précieuses notes que son frère réutilisera par la suite pour ses articles sur les arts du Kasaï. A son retour en Belgique, il affine sa collection par des échanges et des achats complémentaires et fait le choix de limiter l'essentiel de sa collection aux styles du Kasaï, selon ses propos « région que je connaissais bien et dont j'avais tant apprécié les hommes » (Arts d'Afrique Noire, n° 48, p. 37).





ENSEMBLE DE TROIS BOÎTES À FARD KUBA ET UN MORTIER TSHOKWE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO/ANGOLA

Hauteurs : de 6.5 à 12 cm. (from $2\frac{1}{2}$ to $4\frac{3}{4}$ in.)

€1,000-3,000

PROVENANCE

De gauche à droite :

- -Edmond Morlet, Bruxelles -Collection M. Closset
- -Collection M. de Houdt
- -M. E. Beer, Uccle, Belgique

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire

A GROUP OF THREE KUBA BOXES AND A CHOKWE MORTAR

131

DEUX PIPES KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteurs : de 48 à 52 cm. (from 18% to $20\frac{1}{2}$ in.)

€2,000-3,000

PROVENANCE

La plus grande : collection M. Closset Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmises par descendance au propriétaire actuel

TWO KUBA PIPES

BOÎTE À FARD KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 8 cm. (31/8 in.)

€2,000-3,000

PROVENANCE

Edmond Morlet, Bruxelles Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmise par descendance au propriétaire actuel

A KUBA BOX



133

BOÎTE À FARD KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 10 cm. (4 in.)

€3,000-5,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmise par descendance au propriétaire actuel

A KUBA BOX

134

BOÎTE À FARD KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

 $Longueur:20\,cm.\,(7\%\,in.)$

€2,000-3,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmise par descendance au propriétaire actuel

A KUBA BOX



MASQUE BIOMBO

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 53 cm. (20% in.)

€6,000-8,000

PROVENANCE

Edmond Morlet, Bruxelles Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles Transmis par descendance au propriétaire actuel

Ce rare et ancien masque se rattache stylistiquement à l'aire culturelle Kuba mais provient de la région voisine habitée par les Biombo. Alors qu'il se distingue par sa monumentalité, sa construction est remarquable grâce au jeu de surfaces concaves et convexes. Souvent attribués aux Kete, les masques Biombo de ce type se caractérisent par leur forme hybride combinant certains éléments caractéristiques des masques du sous-groupe pwoom itok des Kuba-Kete: les yeux coniques ou encore la forme générale en cloche du masque -évoquant également celle des masques royaux bwoom-. Leur utilisation est peu connue mais on suppose généralement qu'elle était similaire à celle des masques Kuba du Sud, à savoir une intervention dans de le cadre des cérémonies d'initiation ou des funérailles (muluala).

Cf. pour des exemplaires similaires collectés au début du XXè siècle, voir la collection du Musée royal d'Afrique centrale, Tervuren (inv. n° EO.0.0.15418, EO.0.0.15419 et EO.0.0.15003).

A BIOMBO MASK





136

MASQUE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 37 cm. (14% in.)

€6,000-8,000

PROVENANCE

Collection Jeanne Walschot (1896-1977), Bruxelles

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire actuel

A KUBA MASK



MASQUE ROYAL KUBA, *BWOOM*





SIÈGE À CARIATIDE LUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 37 cm. (14½ in.)

€2,000-3,000

PROVENANCE

Collection M. Cools

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-

2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire

actuel

A CARYATID LUBA STOOL





139

COUPE KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 15 cm. (6 in.)

€500-800

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-

2008), Bruxelles

Transmise par descendance au propriétaire

actuel

A KUBA CUP



APPUI-NUQUE MONGO

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 16 cm. (61/4 in.)

€2,000-3,000

PROVENANCE

Collection M. Gérard, Bruxelles Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles Transmis par descendance au propriétaire actuel

Cf. pour un exemple similaire, attribué aux Bokala, de l'ancienne collection du Musée royal de l'Afrique centrale (inv. n° KMAA 9009), voir Deraeve, J. et Bral, J., *De Mongo Cultur*, Sint-Niklaas, 1984, p. 66, fig. 09.02.

A MONGO NECKREST

141

APPUI-NUQUE UBANGI

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 15.5 cm. (6 in.)

€2,000-3,000

PROVENANCE

Collection M. Gérard, Bruxelles Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles Transmis par descendance au propriétaire

AN UBANGI NECKREST

142

TAMBOUR KUBA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 55 cm. (21% in.)

€1,000-1,500

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire actuel

A KUBA DRUM



f 143

SIÈGE LUBA À DOUBLE CARIATIDES

RÈPUBLIQUE DÈMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 60 cm. (23% in.)

€200,000-300,000

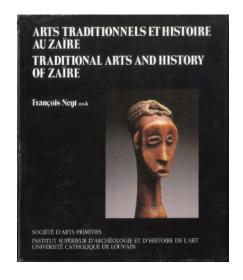
PROVENANCE

Collecté par le Capitaine Heinrich Fonck (1869–1933), Congo, vers 1900
Linden-Museum Stuttgart. Staatliches
Museum für Völkerkunde, Stuttgart, offert par ce dernier, vers 1905
Arthur Speyer (1894 - 1958), Berlin, cédé par ce dernier, 1956
Peter Loebarth (1941–2015), Hamelin, acquis auprès de ce dernier, avant 1975
Collection privée allemande
Adrian Schlag, Bruxelles
Importante collection privée américaine, acquis auprès de ce dernier

BIBLIOGRAPHIE

Verlag, W.K., Kunstwerk-Schriften Band XVII: Afrikanische Plastik, Baden-Baden, 1950, n° 35 Neyt, F., Arts traditionnels et histoire au Zaïre/ Traditional arts and history of Zaïre, Bruxelles, 1981, pp. 276-277, fig. XIV

A DOUBLE CARYATID LUBA STOOL













f 144

HOCHET KONGO

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 32 cm. (12½ in.)

€2,000-3,000

PROVENANCE

Collection Emily et Paul Wingert, Montclair, New Jersey

Le Musée royal de l'Afrique centrale possède une statue similaire avec le hochet encore attaché (inv. n° RG.35045), collectée par Leo Bittremieux avant 1933.

A KONGO RATTLE

145

STATUE LUBA DU KASAÏ

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 38.5 cm. (151/8 in.)

€2,000-3,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmise par descendance au propriétaire

A LUBA KASAI FIGURE

146

STATUE BANDA

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Hauteur : 54 cm. (21¼ in.)

€5,000-8,000

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-2008), Bruxelles

Transmise par descendance au propriétaire actuel

Cf. pour une statue comparable de l'ancienne collection Anspach, dont une étiquette mentionne « Village de Banan (Harga) District de Alindao H'Oubangui », voir Sotheby's, New York, 10 novembre 1987, lot 73.

A BANDA FIGURE





147 **MASQUE LEGA**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur : 16 cm. (6% in.) €10,000-15,000

PROVENANCE
Collection Werner Muensterberger, New York
Collection privée, New York, vers 1975
Transmis par descendance familiale

A LEGA MASK



148

MASQUE LEGA, LUKWAKONGO

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

€60,000-90,000

Collection Guillaume Vrancken-Hoet, Bruxelles Alain de Monbrison, Paris

Collection Claude Berri (1934-2009), Paris Collection privée française

Collection privée française

EXPOSITION

Bruxelles, Palais des Beaux-Arts, Utotombo.

Kunst uit Zwart-Afrika in Belgish privé-bezit, 25
mars - 5 juin 1988

Paris, Musée Dapper, Le Grand Héritage, 21
mai - 15 septembre 1992

Tanlay, France, Centre d'Art de Tanlay, Lumière
noire: arts traditionnels, 7 juin - 5 octobre 1997

Bruxelles, Galerie KBC, Lega. Ethique et beauté
au cœur de l'Afrique, 4 mai - 28 juillet 2002

des yeux tubulaires, un nez bien défini et des scarifications verticales ornant le menton.

A LEGA MASK





149

TABLIER MANGBETU

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE **DU CONGO**

Hauteur: 21 cm. (81/4 in.)

€500-800

PROVENANCE

Collection Jacques et Denise Schwob (1916-

2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire actuel

A MANGBETU BACK APRON



151

BOUCLIER MONGO

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 140 cm. (551/8 in.)

€3,000-5,000

PROVENANCE

Collection privée anglaise

Un exemplaire très similaire se trouve dans la collection du musée Barbier-Mueller (voir Barbier, J.P., Boyer, A.M. et al., Shields: Africa, Southeast Asia and Oceania, New York, 2000, p. 77, n° 21). Pour un bouclier du même atelier et de l'ancienne collection H. Leloup, voir Sotheby's, Paris, 5 décembre 2007, lot 89.

A MONGO SHIELD

150

TAMBOUR À FENTE MANGBETU

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Hauteur: 83 cm. (32¾ in.)

€3,000-5,000

PROVENANCE

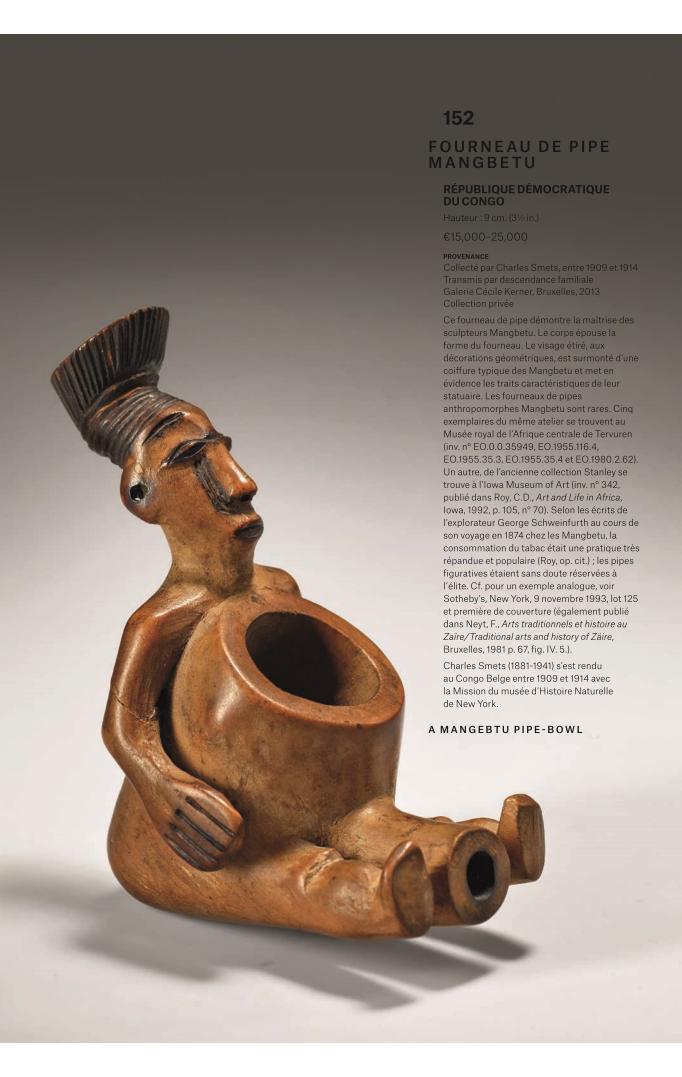
Jean Willy Mestach (1926-2014), Bruxelles Collection Jacques et Denise Schwob (1916-

2008), Bruxelles

Transmis par descendance au propriétaire

A MANGBETU SLIT DRUM







f 153STATUE IGBO, *IKENGA*

NIGERIA

Hauteur: 52 cm. (201/2 in.)

€5,000-7,000

PROVENANCE

Collection Emily et Paul Wingert, Montclair, New Jersey

EXPOSITIONS

Los Angeles, *Igbo Arts. Community and Cosmos*, Frederick S. Wight Gallery, University of California, 9 octobre-25 novembre 1984 Autres lieux d'exposition :

- New York, The Center for African Art, 12 mars-16 juin 1985
- Washington D.C.,National Museum of African Art, Smithsonian Institution, 31 juillet -13 octobre 1985
- Birmingham, Birmingham Museum of Art, 5 janvier -2 mars 1986
- Seattle, Seattle Art Museum, 10 avril -15 juin 1986

Washington, D.C., Icons, Ideals and Power in the Art of Africa, National Museum of African Art, Smithsonian Institution, 25 octobre 1989-3 septembre 1990

BIBLIOGRAPHII

Cole, H. M. et Aniakor C., *Igbo Arts, Community and Cosmos*, Museum of Cultural History, Los Angeles, University of California, 1984, p.30, n.52

Cole, H.M., *Icons: Ideals and Power in Art of Africa*, Washington, D.C., National Museum of African Art, 1989, p.96, n.108

L'Ethnologisches Museum de Berlin possède une statue *lkenga* qui fut très probablement sculptée par le même sculpteur que notre objet (inv. n° III.C. 39855, publiée dans Krieger, K., *Westafrikanische Plastik*, vol. I, Berlin, 1965, p. 49, n° 85, pl. 71).

AN IGBO FIGURE



A CHAMBA HELMET MASK



155

STATUE JUKUN

NIGERIA

Hauteur : 74 cm. (291/8 in.)

€50,000-70,000

PROVENANCE

Collection privée

BIBLIOGRAPHIE

Berns, M., Central Nigeria Unmasked: Arts of the Benue River Valley, Los Angeles, 2011, p. 290, n° E.11

Seules quelques très rares statues Jukun allient les traits humains (le corps) à ceux des bovidés (le visage et les oreilles figurant des cornes de buffle). Selon C. Berns, le corps de cet exemple est analogue à la statuaire Jukun documentée au Wurbon Dauda (ainsi qu'au Gwana et à Pindinga, au nord de la rivière Bénoué). La figure est taillée dans le bois de manière à ce que ses bras et son torse forment des « poignées » afin de pouvoir être transportée. Une photographie prise à Gwana vers 1926 par O.H. Best (publiée dans Berns, C., Central Nigeria Unmasked: Arts of the Benue River Valley, 2011, p. 452, fig. 14.27) montre une performance rituelle où un participant tient les bras d'une sculpture représentant Adang, un ancêtre royal, « revenant vers son peuple ». La tradition de la moyenne Bénoué consiste à rapporter ces figures, utilisées lors de funérailles, dans les rituels; une photographie de 1957, prise dans le village de Goemai, montre deux hommes tenant les bras d'une sculpture à la tête masquée (op. cit., 2011, p. 280, fig. 8.60). Outre ces performances rituelles, ces statues étaient également conservées et recevaient des offrandes afin de protéger la communauté mais également afin de l'assister et de lui accorder son aide. La forme rectangulaire du visage et la courbure des cornes rappellent les masques anthropo-zoomorphes des Jukun Aku-Ma. Il est possible que ces figures hybrides aient été conçues comme des êtres humains portant des masques d'animaux. En effet, cette statue exceptionnelle rappelle également les interprétations classiques du mythe du minotaure - mi-homme et mi-taureau - et le place ainsi parmi cette longue tradition iconographique universelle.

A JUKUN FIGURE





f 156

PAIRE DE STATUES YORUBA, IBEJI

RÉGION D'IGBOMINA, NIGERIA

Hauteurs: 28 cm. (11 in.)

€2,000-3,000

PROVENANCE:

William A. McCarty-Cooper (1937-1991), Los Angeles

Christie's, New York, Important Tribal Art and Antiquities from the Collection of William A. McCarty-Cooper, 19 mai 1992, lot 118 Collection privée américaine

Représentatif d'un style fort individualisé, ce très beau couple peut être attribué à l'artiste identifié par D. Stokes et J. Hammer comme le Maître de l'autel Shango d'Owu (Stokes, D. et Hammer, J.S., "The Master of the Owu Shango Shrine", African Arts, Los Angeles, vol. 19, Issue 2, 1986, pp. 70-73). Selon William Fagg, ce maître sculpteur Yoruba aurait vécu dans la région d'Igbomina entre 1850 et 1925.

Cf. pour un couple quasi identique, voir l'exemplaire de la collection Dos et Bertie Winkel, dans Claessens, B., Ere Ibeji. Dos and Bertie Winkel Collection, Delft, 2013, pp. 136-141, fig. 17.

A PAIR OF YORUBA TWIN FIGURES





f 157

COUPE DE DIVINATION YORUBA, AGERE IFA

NIGERIA

Hauteur: 14 cm. (51/2 in.)

€1,500-2,500

PROVENANCE

William A. McCarty-Cooper (1937-1991), Los

Christie's, New York, Important Tribal Art and Antiquities from the Collection of William A. McCarty-Cooper, 19 mai 1992, lot 116 Collection privée américaine

Cette œuvre fut attribuée par William Fagg au Maître des Femmes Voilées, maître sculpteur actif dans la région d'Yseyin probablement entre 1850 et 1875.

Cf. pour une autre œuvre du même artiste, voir la vente Christie's, Londres, 24 juin 1985, lot 109.

A YORUBA DIVINATION BOWL

f 158 MASQUE DE CEINTURE

ROYAUME DU BÉNIN, NIGERIA

Hauteur : 18 cm. (7 in.)

€8,000-12,000

PROVENANCE

William A. McCarty-Cooper (1937-1991), Los Angeles

Christie's, New York, Important Tribal Art and Antiquities from the Collection of William A. McCarty-Cooper, 19 mai 1992, lot 125 Collection privée américaine

Les pendentifs en bronze de ce type, représentant la tête stylisée d'un crocodile, étaient portés par les grands notables ou parfois par l'Oba lui-même, tel qu'on le voit sur certaines plaques du British Museum (Von Luschan, F., Die Altertümer von Benin, Berlin, 1919, p. 93, fig. 170 ou encore Forman, W. et B. et Dark, P., Benin Art, Londres, 1960, fig. 30 et 32). On retrouve également des têtes similaires en guise de motifs ornementaux placés sur certaines plaques (Duchateau, A., Benin. Trésor royal: Collection du Museum für Völkerkunde Vienne, Paris, 1990, p. 53).

Cf. pour un masque quasi identique, voir celui de l'ancienne collection Perls, actuellement dans la collection du Metropolitan Museum of Art (inv. n° 1991.17.51) et publié dans Ezra, K., Royal Art of Benin. The Perls Collection, New York, 1992, p. 169, fig. 64.

A BENIN BELT MASK





f 159

TÊTE COMMÉMORATIVE OWO

NIGERIA

Hauteur : 47.5 cm. (18¾ in.)

€30,000-50,000

PROVENANCE

Christie's, South Kensington, *Tribal Art*, 3

décembre 1985, lot 148

William A. McCarty-Cooper (1937–1991), Los Angeles

Christie's, New York, Important Tribal Art and Antiquities from the Collection of William A. McCarty-Cooper, 19 mai 1992, lot 126 Collection privée américaine

BIBLIOGRAPHIE

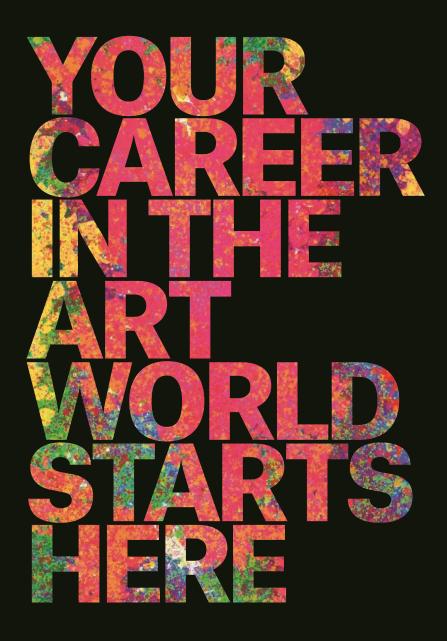
Fagg, W.B., One Hundred Notes on Nigerian Art from Christie's Catalogues 1974-1990: A Selected Anthology, 1991, pl. 26 Talbot, P.A., The Peoples of Southern Nigeria: A Sketch of their History, Ethnology and Languages, with an Abstract of the 1921 Census, Oxford, 1926, vol. II, fig. 67

Cette imposante tête en bronze s'inscrit dans un corpus très restreint dont seulement moins d'une douzaine est connue. Quatre de ces têtes ont été photographiées dans la collection du Ojomo, Chef de Guerre -ou second- d'Owo (Poynor, R., "Edo Influence on the Arts of Owo", African Arts, Los Angeles, 1976, vol. IX, Issue 4, p. 42, fig. 7), dont la tête présente qui a également été photographiée par Talbot en 1926 (Talbot, P.A., The Peoples of Southern Nigeria: A Sketch of their History, Ethnology and Languages, with an Abstract of the 1921 Census, Oxford, 1926, vol. II, fig. 67).

Habitée par les Yoruba et située à mi-chemin entre lfe et la ville de Bénin, Owo fut fondée par Ojugbelu, le fils d'Oduduwa, fondateur d'Ife. Bien qu'au départ la ville d'Ife ait joué un rôle dominant dans la vie culturelle et politique de la ville d'Owo, son influence sur cette dernière diminua au cours du XVIè et XVIIè siècles pour laisser place à Bénin. La production de têtes commémoratives à Owo, sans doute d'origine béninoise, témoigne des échanges qui marquèrent le rapport entre les cultures des deux villes. Tandis qu'à Bénin, seul l'Oba possédait le droit de couler le bronze pour la production des têtes commémoratives, cette prohibition ne s'imposait pas dans la ville d'Owo. En effet, ces têtes commémoratives trouvaient leur équivalent dans les têtes sculptées en bois par lesquelles, à Bénin, les chefs de rang mineurs, du lignage royal, décoraient les autels de famille pour la commémoration d'ancêtres.

AN OWO MEMORIAL HEAD





CHRISTIE'S

LEARN MORE AT CHRISTIES.EDU



VENTE EN PRÉPARATION ART PRÉCOLOMBIEN

VENTE • 9 Avril 2019 • 9, avenue Matignon • Paris 8e CLÔTURE DES CATALOGUE • fin Novembre CONTACT • Fatma Turkkan-Wille • fturkkan-wille@christies.com • +41 79 911 2454



PERSONNAGE ASSIS MEZCALA, TYPE M12

env. 300 - 100 av. JC Hauteur : 9.3 cm.

Provenance : Ilya et Maryna Prigogine Estimation : 10,000 - 15,000 €

Adjugé: 35,000 €

CHRISTIE'S



A KUFIC QUR'AN FOLIO ON BLUE VELLUM PROBABLY QAIROUAN, TUNISIA, 9th CENTURY Folio 111/4 x 15 in. (28.5 x 38 cm.) £200,000-300,000

ART OF THE ISLAMIC AND INDIAN WORLDS, INCLUDING ORIENTAL RUGS AND CARPETS

London, King Street, 25 October 2018

VIEWING

20-24 October 2018 8 King Street London SW1Y 6QT

CONTACT

Sara Plumbly splumbly@christies.com +44 (0)20 7389 2374



CONDITIONS DE VENTE Acheter chez Christie's

CONDITIONS DE VENTE

Les présentes Conditions de vente et les Avis importants et explication des pratiques de catalogage énoncent les conditions auxquelles nous proposons à la vente les **lots** indiqués dans ce catalogue. En vous enregistrant pour participer aux enchères et/ou en enchérissant lors d'une vente, vous acceptez les présentes Conditions de vente, aussi devez-vous les lire attentivement au préalable. Vous trouverez à la fin un glossaire expliquant la signification des mots et expressions apparaissant en caractères gras.

À moins d'agir en qualité de propriétaire du **lot** (symbole Δ), Christie's agit comme mandataire pour le vendeur.

A. AVANT LA VENTE

- 1. Description des lots
- (a) Certains mots employés dans les descriptions du catalogue ont des significations particulières. De plus amples détails figurent à la page intitulée «Avis importants et explication des pratiques de catalogage», qui fait partie intégrante des présentes Conditions. Vous trouverez par ailleurs une explication des symboles utilisés dans la rubrique intitulée «Symboles employés dans le présent catalogue».
- (b) La description de tout lot figurant au catalogue, tout rapport de condition et toute autre déclaration faite par nous (que ce soit verbalement ou par écrit à propos d'un lot, et notamment à propos de sa nature ou de son état, de l'artiste qui en est l'auteur, de sa période, de ses matériaux, de ses dimensions approximatives ou de sa provenance, sont des opinions que nous formulons et ne doivent pas être considérés comme des constats. Nous ne réalisons pas de recherches approfondies du type de celles menées par des historiens professionnels ou des universitaires. Les dimensions et les poids sont donnés à ttre purement indicatif.
- 2. Notre responsabilité liée à la description des lots

Nous ne donnons aucune **garantie** en ce qui concerne la nature d'un **lot** si ce n'est notre **garantie d'authenticité** contenue au paragraphe E2 et dans les conditions prévues par le paragraphe I ci-dessous.

3. Ftat des lots

- (a) L'état des lots vendus dans nos ventes aux enchères peut varier considérablement en raison de facteurs tels que l'âge, une détérioration antérieure, une restauration, une réparation ou l'usure. Leur nature fait qu'ils seront rarement en parfait état. Les lots sont vendus « en l'état », c'est-à-dire tels quels, dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune déclaration ou garantie ni engagement de responsabilité de quelque sorte que ce soit quant à leur état de la part de Christie's
- (b) Toute référence à l'état d'un lot dans une notice du catalogue ou dans un rapport de condition ne constituera pas une description exhaustive de l'état, et les images peuvent ne pas montrer un lot clairement. Les couleurs et les nuances peuvent sembler différentes sur papier ou à l'écran par rapport à la façon dont elles ressortent lors d'un examen physique. Des rapports de condition peuvent être disponibles pour vous aider à évaluer l'état d'un lot. Les rapports de condition sont fournis gratuitement pour aider nos acheteurs et sont communiqués uniquement sur demande et à titre indicatif. Ils contiennent notre opinion mais il se peut qu'ils ne mentionnent pas tous les défauts, vices intrinsèques, restaurations, altérations ou adaptations car les membres de notre personnel ne sont pas des restaurateurs ou des conservateurs professionnels. Ces rapports ne sauraient remplacer l'examen d'un lot en personne ou la consultation de professionnels. Il vous appartient de vous assurer que vous avez demandé, reçu et pris en compte tout rapport de condition.

4. Exposition des lots avant la vente

- Si vous prévoyez d'enchérir sur un lot, il convient que vous l'inspectiez au préalable en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant compétent afin de vous assurer que vous en acceptez la description et l'état. Nous vous recommandons de demander conseil à un restaurateur ou à un autre conseiller professionnel.
- (b) L'exposition précédant la vente est ouverte à tous et n'est soumise à aucun droit d'entrée. Nos spécialistes pourront être disponibles pour répondre à vos questions, soit lors de l'exposition préalable à la vente, soit sur rendez-vous.

5. Estimations

Les estimations sont fondées sur l'état, la rareté, la qualité et la provenance des lots et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les estimations peuvent changer. Ni vous ni personne d'autre ne devez vous baser sur des estimations comme prévision ou garantie du prix de vente réel d'un lot ou de sa valeur à toute autre fin. Les estimations ne comprennent pas les frais de vente ni aucune taxe ou frais applicables.

6. Retrai

Christie's peut librement retirer un **lot** à tout moment avant la vente ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n'engage en aucun cas notre responsabilité à votre égard.

7 Bijoux

- (a) Les pierres précieuses de couleur (comme les rubis, les saphirs et les émeraudes) peuvent avoir été traitées pour améliorer leur apparence, par des méthodes telles que la chauffe ou le huilage. Ces méthodes sont admises par l'industrie mondiale de la bijouterie mais peuvent fragiliser les pierres précieuses et/ou rendre nécessaire une attention particulière au fil du temps.
- (b) Tous les types de pierres précieuses peuvent avoir été traités pour en améliorer la qualité. Vous pouvez solliciter l'élaboration d'un rapport de gemmologie pour tout lot, dès lors que la demande nous est adressée au moins trois semaines avant la date de la vente, et que vous vous acquittez des frais y afférents.
- (c) Nous ne faisons pas établir de rapport gemmologique pour chaque pierre précieuse mise à prix dans nos ventes aux enchêres. Lorsque nous faisons établir de tels rapports auprès de laboratoires de gemmologie internationalement reconnus, lesdits rapports sont décrits dans le catalogue. Les rapports des laboratoires de gemmologie américains décrivent toute amélioration ou tout traitement de la pierre précieuse. Ceux des laboratoires européens décrivent toute amélioration ou tout traitement uniquement si nous le leur demandons, mais confirment l'absence d'améliorations ou de traitements. En raison des différences d'approches et de technologies, les laboratoires peuvent ne pas être d'accord sur le traitement ou non d'une pierre précieuse particulière, sur l'ampleur du traitement ou sur son caractère permanent. Les laboratoires de gemmologie signalent uniquement les améliorations ou les traitements dont ils ont connaissance à la date du rapport.
- (d) En ce qui concerne les ventes de bijoux, les estimations reposent sur les informations du rapport gemmologique ou, à défaut d'un tel rapport, partent du principe que les pierres précieuses peuvent avoir été traitées ou améliorées.

8. Montres et horloges

- (a) Presque tous les articles d'horlogerie sont réparés à un moment ou à un autre et peuvent ainsi comporter des pièces qui ne sont pas d'origine. Nous ne donnons aucune garantie que tel ou tel composant d'une montre est authentique. Les bracelets dits « associés » ne font pas partie de la montre d'origine et sont susceptibles de ne pas être authentiques. Les horloges peuvent être vendues sans pendules, poids ou clés.
- (b) Les montres de collection ayant souvent des mécanismes très fins et complexes, un entretien général, un changement de piles ou d'autres réparations peuvent s'avérer nécessaires et sont à votre charge. Nous ne donnons aucune garantie qu'une montre est en bon état de marche. Sauf indication dans le catalogue, les certificats ne sont pas disponibles.
- (c) La plupart des montres-bracelets ont été ouvertes pour connaître le type et la qualité du mouvement. Pour cette raison, il se peut que les montres-bracelets avec des boîtiers étanches ne soient pas waterproof et nous vous recommandons donc de les faire vérifier par un horloger compétent avant utilisation.

Des informations importantes à propos de la vente, du transport et de l'expédition des montres et bracelets figurent au paragraphe H2(h).

B. INSCRIPTION A LA VENTE

Nouveaux enchérisseurs

a) Si c'est la première fois que vous participez à une vente aux enchères de Christie's ou si vous êtes un enchérisseur déjà enregistré chez nous n'ayant rien acheté dans nos salles de vente au cours des deux dernières années, vous devez vous enregistrer au moins 48 heures avant une vente aux enchères pour nous laisser suffisamment de temps afin de procéder au traitement et à l'approbation de votre enregistrement. Nous sommes libres de refuser votre enregistrement en tant qu'enchérisseur. Il vous sera demandé ce qui suit.

(i) pour les personnes physiques : pièce d'identité avec photo (permis de conduire, carte nationale d'identité ou passeport) et, si votre adresse actuelle ne figure pas sur votre pièce d'identité, un justificatif de domicile (par exemple, une facture d'eau ou d'électricité récente ou un relevé bancaire);

(ii) pour les sociétés : votre certificat d'immatriculation (extrait Kbis) ou tout document équivalent indiquant votre nom et votre siège social ainsi que tout document pertinent mentionnant les administrateurs et les bénéficiaires effectifs :

(iii) Fiducie : acte constitutif de la fiducie; tout autre document attestant de sa constitution; ou l'extrait d'un registre public + les coordonnées de l'agent/représentant (comme décrits plus bas);

(iv) Société de personnes ou association non dotée de la personnalité morale : Les statuts de la société ou de l'association; ou une déclaration d'impôts ; ou une copie d'un extrait du registre pertinent ; ou copie des comptes déposés à l'autorité de régulation ainsi que les coordonnées de l'agent ou de son représentant (comme décrits plus bas) ;

(v) Fondation, musée, et autres organismes sans but lucratif non constitués comme des trusts à but non lucratif: une preuve écrite de la formation de l'entité ainsi que les coordonnées de l'agent ou de son représentant (comme décrits plus bas); (vi) Indivision: un document officiel désignant le représentant de l'indivision, comme un pouvoir ou des lettres d'administration, une pièce d'identité de l'exécuteur testamentaire, ainsi que tout document permettant, le cas échéant, d'identifier les propriétaires membres de l'indivision:

(vii) Les agents/représentants : Une pièce d'identité valide (comme pour les personnes physiques) ainsi qu'une lettre ou un document signé autorisant la personne à agir OU tout autre preuve valide de l'autorité de la personne (les cartes de visite ne sont pas acceptées comme des preuves sufficantes d'identité)

(b) Nous sommes également susceptibles de vous demander une référence financière et/ou un dépôt de garantie avant de vous autoriser à participer aux enchères. Pour toute question, veuillez contacter notre Département des enchères au +33 (0)1 40 76 8 4 13.

2 Client evistant

Nous sommes susceptibles de vous demander une pièce d'identité récente comme décrit au paragraphe B1(a) ci-dessus, une référence financière ou un dépôt de **garantie** avant de vous autoriser à participer aux enchères. Si vous n'avez rien acheté dans nos salles de vente au cours des deux dernières années ou si vous souhaitez dépenser davantage que les fois précédentes, veuillez contacter notre Département des enchères au +33 (0)1 40 76 84 13.

3. Si vous ne nous fournissez pas les documents demandés

Si nous estimons que vous ne répondez pas à nos procédures d'identification et d'enregistrement des enchérisseurs, y compris, entre autres, les vérifications en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et/ou contre le financement du terrorisme que nous sommes susceptibles de demander, nous pouvons refuser de vous enregistrer aux enchères et, si vous remportez une enchère, nous pouvons annuler le contrat de vente entre le vendeur et vous.

4. Enchère pour le compte d'un tiers

- (a) Si vous enchérissez pour le compte d'un tiers, ce tiers devra au préalable avoir effectué les formalités d'enregistrement mentionnées ci-dessus, avant que vous ne puissiez enchérir pour son compte, et nous fournir un pouvoir signé vous autorisant à enchérir en son nom.
- (b) Mandat occulte: Si vous enchérissez en tant qu'agent pour un mandant occulte (l'acheteur final) vous acceptez d'être tenu personnellement responsable de payer le prix d'achat et toutes autres sommes dues. En outre, vous garantissez que:

 (i) Vous avez effectué les démarches et vérifications nécessaires auprès de l'acheteur final conformément aux lois anti-blanchiment et vous garderez pendant une durée de cinq ans les documents et informations relatifs à ces recherches (y compris les originaux);

(ii) Vous vous engagez, à rendre, à notre demande, ces documents (y compris les originaux) et informations disponibles pour une inspection immédiate par un auditeur tiers indépendant si nous en formulons la demande écrite. Nous ne dévoilerons pas ces documents et informations à un tiers sauf, (1) si ces documents sont déjà dans le domaine public, (2) si cela est requis par la loi, (3) si cela est en accord avec les lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent;

(iii) Les arrangements entre l'acheteur final et vous ne visent pas à faciliter l'évasion ou la fraude fiscale ;

(iv) A votre connaissance les fonds utilisés pour la vente ne représentent pas le fruit d'une activité criminelle ou qu'il n'y a pas d'enquête ouverte concernant votre mandant pour blanchiment d'argent, activités terroristes, ou toutes autres accusations concernant le blanchiment d'argent;

Tout enchérisseur accepte d'être tenu personnellement responsable du paiement du prix d'adjudication et de toutes les autres sommes dues, à moins d'avoir convenu par écrit avec Christie's avant le début de la vente aux enchères qu'il agit en qualité de mandataire pour le compte d'un tiers nommé et accepté par Christie's. Dans ce cas Christie's exigera le paiement uniquement auprès du tiers nommé.

5. Participer à la vente en personne

Si vous souhaitez enchérir en salle, vous devez vous enregistrer afin d'obtenir un numéro d'enchérisseur au moins 30 minutes avant le début de la vente. Vous pouvez vous enregistrer en ligne sur www.christies.com ou en personne. Si vous souhaitez davantage de renseignements, merci de bien vouloir contacter le Département des enchères au +33 (011 40 76 84 13.

6. Services/Facilités d'enchères

Les services d'enchères décrits ci-dessous sont des services offerts gracieusement aux clients de Christie's, qui n'est pas responsable des éventuelles erreurs (humaines ou autres), omissions ou pannes survenues dans le cadre de la fourniture de ces services.

(a) Enchères par téléphone

Nous sommes à votre disposition pour organiser des enchères téléphoniques, sous réserve d'en avoir été informé par vous dans un délai minimum de 24 heures avant la vente. Nous ne pourrons accepter des enchères téléphoniques que si nous avons suffisamment de salariés disponibles pour prendre ces enchères. Si vous souhaitez enchérir dans une langue autre que

le français, nous vous prions de bien vouloir nous en informer le plus rapidement possible avant la vente. Nous vous informons que les enchères téléphoniques sont enregistrées. En acceptant de bénéficier de ce service, vous consentez à cet enregistrement. Vous acceptez aussi que votre enchère soit émise conformément aux présentes Conditions de vente.

(b) Enchères par Internet sur Christie's Live

Pour certaines ventes aux enchères, nous acceptons les enchères par Internet. Veuillez visiter https://www.christies.com/ livebidding/index.aspx et cliquer sur l'icône « Bid Live» pour en savoir plus sur la façon de regarder et écouter une vente et enchérir depuis votre ordinateur. Outre les présentes Conditions de vente, les enchères par Internet sont régies par les conditions d'utilisation de Christie's LIVE™ qui sont consultables sur www.christies.com.

(c) Ordres d'achat

Vous trouverez un formulaire d'ordre d'achat à la fin de nos catalogues, dans tout bureau de Christie's ou en choisissant la vente et les lots en ligne sur www.christies.com. Nous devons recevoir votre formulaire d'ordre d'achat complété au moins 24 heures avant la vente. Les enchères doivent être placées dans la devise de la salle de vente. Le commissaire-priseur prendra des mesures raisonnables pour réaliser les ordres d'achat au meilleur prix, en tenant compte du prix de réserve. Si vous faites un ordre d'achat sur un lot qui n'a pas de prix de réserve et qu'il n'a pas d'enchère supérieure à la vôtre, nous enchérirons pour votre compte à environ 50 % de l'estimation basse où, si celle-ci est inférieure, au montant de votre enchère. Dans le cas ou deux offres écrites étaient soumises au même prix, la priorité sera donné à l'offre écrite reçue en premier.

C. PENDANT LA VENTE

1. Admission dans la salle de vente

Nous sommes libres d'interdire l'entrée dans nos locaux à toute personne, de lui refuser l'autorisation de participer à une vente ou de rejeter toute enchère.

2. Prix de réserve

Sauf indication contraire, tous les lots sont soumis à un prix de réserve. Nous signalons les lots qui sont proposés sans prix de réserve par le symbole · à côté du numéro du lot. Le prix de réserve ne peut être supérieur à l'estimation basse du lot.

3. Pouvoir discrétionnaire du commissaire-priseur

Le commissaire-priseur assure la police de la vente et peut à son entière discrétion :

- (a) refuser une enchère ;
- (b) lancer des enchères descendantes ou ascendantes comme bon lui semble, ou changer l'ordre des **lots** ;
- (c) retirer un lot;
- (d) diviser un **lot** ou combiner deux **lots** ou davantage;
- rouvrir ou continuer les enchères même une fois que le marteau est tombé : et
- (f) en cas d'erreur ou de litige, et ce pendant ou après la vente aux enchères, poursuivre les enchères, déterminer l'adjudicataire, annuler la vente du lot, ou reproposer et vendre à nouveau tout lot. Si un litige en rapport avec les enchères survient pendant ou après la vente, la décision du commissaire-priseur dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire est sans appel.

4. Enchères

Le commissaire-priseur accepte les enchères :

- (a) des enchérisseurs présents dans la salle de vente ;
- (b) des enchérisseurs par téléphone et des enchérisseurs par Internet sur Christie's LIVE™ (comme indiqué ci-dessus en section B6) ; et
 (c) des ordres d'achat laissés par un enchérisseur avant la vente.

5. Enchères pour le compte du vendeur

Le commissaire-priseur peut, à son entière discrétion, enchérir pour le compte du vendeur à hauteur mais non à concurrence du montant du prix de réserve, en plaçant des enchères consécutives ou en plaçant des enchères en réponse à d'autres enchérisseurs. Le commissaire-priseur ne les signalera pas comme étant des enchères placées pour le vendeur et ne placera aucune enchère pour le vendeur au niveau du prix de réserve ou au-delà de ce dernier. Si des lots sont proposés sans prix de réserve, le commissaire-priseur décidera en règle générale d'ouvrir les enchères à 50 % de l'estimation basse du lot. À défaut d'enchères à ce niveau, le commissaire-priseur peut décider d'annoncer des enchères descendantes à son entière discrétion jusqu'à ce qu'une offre soit faite, puis poursuivre à la hausse à partir de ce montant. Au cas où il n'y aurait pas d'enchères sur un lot, le commissaire-priseur peut déclarer ledit lot invendu.

6. Paliers d'enchères

Les enchères commencent généralement en dessous de l'estimation basse et augmentent par palier (les paliers d'enchères). Le commissaire priseur décidera à son entière discrétion du niveau auquel les enchères doivent commencer et du niveau des paliers d'enchères. Les paliers d'enchères habituels sont indiqués à titre indicatif sur le formulaire d'ordre d'achat et à la fin de ce catalogue.

7. Conversion de devise:

La retransmission vidéo de la vente aux enchères (ainsi que Christie's

LIVE) peut indiquer le montant des enchères dans des devises importantes, autres que l'euro. Toutes les conversions ainsi indiquées le sont pour votre information uniquement, et nous ne serons tenus par aucun des taux de change utilisés. Christie's n'est pas responsable des éventuelles erreurs (humaines ou autres), omissions ou pannes survenues dans le cadre de la fourniture de ces services.

8. Adjudications

À moins que le commissaire-priseur décide d'user de son pouvoir discrétionnaire tel qu'énoncé au paragraphe C3 ci-dessus, lorsque le marteau du commissaire-priseur tombe, et que l'adjudication est prononcée, cela veut dire que nous avons accepté la dernière enchère. Cela signifie qu'un contrat de vente est conclu entre le vendeur et l'adjudicataire. Nous émettons une facture uniquement à l'enchérisseur inscrit qui a remporté l'adjudication. Si nous envoyons les factures par voie postale et/ou par courrier électronique après la vente, nous ne sommes aucunement tenus de vous faire savoir si vous avez remporté l'enchère. Si vous avez enchéri au moyen d'un ordre d'achat, vous devez nous contacter par téléphone ou en personne dès que possible après la vente pour connaître le sort de votre enchère et ainsi éviter d'avoir à payer des frais de stockage inutiles.

9. Législation en vigueur dans la salle de vente

Vous convenez que, lors de votre participation à des enchères dans l'une de nos ventes, vous vous conformerez strictement à toutes les lois et réglementations locales en vigueur au moment de la vente applicables au site de vente concerné.

D. COMMISSION ACHETEUR et taxes

1. Commission acheteu

En plus du prix d'adjudication (« **prix marteau** ») l'acheteur accepte de nous payer des frais acheteur de 25% H.T. (soit 26.375% TT.C. pour les livres et 30% T.T.C. pour les autres **lots**) sur les premiers \in 150.000; 20% H.T. (soit 21.10% T.T.C. pour les livres et 24% T.T.C. pour les autres **lots**) au-delà de \in 150.000 et jusqu'à \in 2.000.000 et 12,5% H.T. (soit 13.1875% T.T.C. pour les livres et 15% T.T.C. pour les autres **lots**) sur toute somme au-delà de \in 2.000.000. Pour les ventes de vin, les frais à la charge de l'acquéreur s'élèvent à 17,5% H.T. (soit 21% T.T.C.).

Des frais additionnels et taxes spéciales peuvent être dus sur certains lots en sus des frais et taxes habituels. Les lots concernés sont identifiés par un symbole spécial figurant devant le numéro de l'objet dans le catalogue de vente, ou bien par une annonce faite par le commissairepriseur habilité pendant la vente.

Dans tous les cas, le droit de l'Union européenne et le droit français s'appliquent en priorité.

Si vous avez des questions concernant la TVA, vous pouvez contacter le département TVA de Christie's au +44 (0) 20 7389 9060 (email: VAT_London@christies.com, fax: +44 (0) 20 3219 6076). Christie's vous recommande de consulter votre propre conseiller fiscal indépendant.

TAXE SUR LES VENTES EN CAS D'EXPORTATION AUX ETATS-UNIS

Pour les lots que Christie's expédie aux Etats-Unis, une taxe d'Etat ou taxe d'utilisation peut être due sur le prix d'adjudication ainsi que des frais acheteurs et des frais d'expédition sur le lot, quelle que soit la nationalité ou la citoyenneté de l'acheteur.

Christie's est actuellement tenue de percevoir une taxe sur les ventes pour les lots qu'elle expédie vers l'État de New York. Le taux de taxe ainsi applicable sera déterminé au regard de l'Etat, du pays, du comté ou de la région où le lot sera expédié. Les adjudicataires qui réclament une exonération de la taxe sur les ventes sont tenus de fournir les documents appropriés à Christie's avant la libération du lot.

Pour les envois vers les Etats pour lesquels Christie's n'est pas tenue de percevoir une taxe sur les ventes, l'adjudicataire peut être tenu de verser une taxe d'utilisation aux autorités fiscales de cet Etat. Pour toute autre question, Christie's vous recommande de consulter votre propre conseiller fiscal indépendant.

2. Régime de TVA et condition de l'exportation

Les règles fiscales et douanières en vigueur en France seront appliquées par Christie's lors de la vente des lots. A titre d'illustration et sans pouvoir être exhaustif les principes suivants sont rappelés.

Le plus souvent le régime de TVA sur la marge des biens d'occasion et des œuvres d'art est appliqué par Christié's. En application des règles françaises et européennes, la TVA sur la marge ne peut pas figurer sur la facture émise par Christié's et ne peut pas être récupérée par l'acheteur même lorsque ce dernier est un assujetti à la TVA.

Toutefois, en application de l'article 297 C du CGI, Christie's peut opter pour le régime général de la TVA c'est-à-dire que la TVA sera appliquée sur leur prix de vente total sous réserve des exonérations accordées pour les livraisons intracommunautaires et les exportations. L'acquéreur qui aurait intérêt au régime général de TVA doit en informer Christie's afin que l'option puisse être matérialisée sur la facture qui sera remise à l'acquéreur.

En cas d'exportation du bien acquis auprès de Christie's, conformément aux règles fiscales et douanières applicables, la vente pourra bénéficier d'une exonération de TVA. L'administration fiscale considère que l'exportation du lot acquis doit intervenir dans les trois mois de la vente.

L'acquéreur devra dans ce délai indiquer par écrit que le lot acquis est destiné à l'exportation et fournir une adresse de livraison en dehors de l'UE. Dans tous les cas l'acquéreur devra verser un montant égal à celui de la TVA qui serait à verser par Christie's en cas de non exportation du lot dans les délais requis par l'administration fiscale et douanière française. En cas d'exportation conforme aux régles fiscales et douanières en vigueur en France et sous réserve que Christie's soit en possession de la preuve d'exportation dans les délais requis, ce montant sera restitué à l'acquéreur.

Christie's facturera des frais de dossier pour le traitement des livraisons intracommunautaires et des exportations.

Pour toute information complémentaire relative aux mesures prises par Christie's, vous pouvez contacter notre département Comptabilité au +33 (0)1 40 76 83 77. Il est recommandé aux acheteurs de consulter un conseiller spécialisé en la matière afin de lever toute ambiguïté relative à leur statut. concernant la TVA.

2 Tayo forfaitaire

Si vous êtes fiscalement domicilié en France ou considéré comme étant fiscalement domicilié en France, vous serez alors assujetti, par rapport à tout lot vendu pour une valeur supérieure à €5.000, à une taxe sur les plus-values de 6.5% sur le prix d'adjudication du lot, sauf si vous nous indiquez par écrit que vous souhaitez être soumis au régime général d'imposition des plus-values, en particulier si vous pouvez nous fournir une preuve de propriété de plus de 22 ans avant la date de la vente.

4. Droit de suite

Conformément à la législation en vigueur, les auteurs d'œuvres originales graphiques et plastiques ont un droit inaliénable de participation au produit de toute vente de l'œuvre après la première cession. Ce droit de suite subsiste au profit des héritiers de l'auteur pendant l'année civile de la mort de l'auteur et les soixante-dix années suivantes. Le paiement de ce droit au taux applicable à la date de la vente, lorsqu'il est dû, est à la charge du vendeur. Si la législation s'applique au lot, le vendeur devra payer un montant supplémentaire égal au droit de suite. Lorsque le droit de suite est dû, nous le reverserons pour le compte du vendeur à l'Orqanisme approprié.

Le droit de suite est dû lorsque le prix d'adjudication d'un lot est de 750€ ou plus. En tout état de cause, le montant du droit de suite est plafonné à 12.500€.

Le taux applicable pour calculer le droit de suite est de :

- 4% pour la tranche du prix jusqu'à 50.000 euros
- 3% pour la tranche du prix comprise entre 50.000,01 euros et 200.000 euros ;
- 1% pour la tranche du prix comprise entre 200.000,01 euros et 350.000 euros :
- 0.5% pour la tranche du prix comprise entre 350.000,01 euros et 500.000 euros ;
- 0.25% pour la tranche du prix excédant 500.000,01 euros.

E. GARANTIES

1. Garanties données par le vendeur

Pour chaque **lot**, le vendeur donne la **garantie** qu'il :

- est le propriétaire du lot ou l'un des copropriétaires du lot agissant avec la permission des autres copropriétaires ou, si le vendeur n'est pas le propriétaire ou l'un des copropriétaires du lot, a la permission du propriétaire de vendre le lot, ou le droit de ce faire en vertu de la loi; et
- a le droit de transférer la propriété du lot à l'acheteur sans aucune restriction ou réclamation de qui que ce soit d'autre.

Si l'une ou l'autre des **garanties** ci-dessus est inexacte, le vendeur n'aura pas à payer plus que le **prix d'achat** (tel que défini au paragraphe F1(a) ci-dessous) que vous nous aurez versé. Le vendeur ne sera pas responsable envers vous pour quelque raison que ce soit en cas de manques à gagner, de pertes d'activité, de pertes d'économies escomptées, de pertes d'opportunités ou d'intérêts, de coûts, de dommages, d'autres dommages ou de dépenses. Le vendeur ne donne aucune **garantie** eu égard au **lot** autres que celles énoncées ci-dessus et, pour autant que la loi le permette, toutes les **garanties** du vendeur à votre égard, et toutes les autres obligations imposées au vendeur susceptibles d'être ajoutées à cet accord en vertu de la loi, sont exclues.

2. Notre garantie d'authenticité

Nous garantissons, sous réserve des stipulations ci-dessous, l'authenticité des lots proposés dans nos ventes (notre «garantie d'authenticité»). Si, dans les 5 années à compter de la date de la vente aux enchères, vous nous apportez la preuve que votre lot n'est pas authentique, sous réserve des stipulations ci-dessous, nous vous rembourserons le prix d'achat que vous aurez payé. La notion d'authenticité est définie dans le glossaire à la fin des présentes Conditions de vente. Les conditions d'authenticité sont les suivantes :

- (a) la garantie est valable pour toute réclamation notifiée dans les 5 années suivant la date de la vente. A l'expiration de ce délai, nous ne serons plus responsables de l'authenticité des lots.
- (b) Elle est donnée uniquement pour les informations apparaissant en caractères MAJUSCULES à la première ligne de la description du catalogue ((« Intitulé »). Elle ne s'applique pas à des informations autres que dans l'Intitulé même si ces dernières figurent en caractères MAJUSCULES.

- La garantie d'authenticité ne s'applique pas à tout intitulé ou à toute partie d'intitulé qui est formulé «Avec réserve». «avec réserve» signifie qu'une réserve est émise dans une description du lot au catalogue ou par l'emploi dans un intitulé de l'un des termes indiqués dans la rubrique intitulés avec réserve à la page «Avis importants et explication des pratiques de catalogage». Par exemple, l'emploi du terme «ATTRIBUÉ À...» dans un intitulé signifie que le lot est, selon l'opinion de Christie's, probablement une œuvre de l'artiste mentionné, mais aucune **garantie** n'est donnée que le **lot** est bien l'œuvre de l'artiste mentionné. Veuillez lire la liste complète des **intitulés avec réserve** et la description complète des lots au catalogue avant d'enchérir.
- La garantie d'authenticité s'applique à l'Intitulé tel que modifié par des **Avis en salle de vente.**
- La **garantie d'authenticité** est formulée uniquement au bénéfice de l'acheteur initial indiqué sur la facture du **lot** émise au moment de la vente et uniquement si, à la date de la réclamation, l'acheteur initial a été propriétaire de manière continue du lot et que le lot ne fait l'objet d'aucune réclamation, d'aucun intérêt ni d'aucune restriction par un tiers. Le bénéfice de la garantie d'authenticité ne peut être transféré à personne d'autre.
- Afin de formuler une réclamation au titre de la garantie d'authenticité, vous devez :
- nous fournir une notification écrite de votre réclamation dans les 5 ans à compter de la date de la vente aux enchères. Nous pourrons exiger tous les détails et toutes les preuves pertinentes d'une telle réclamation :
- (2) si nous le souhaitons, il peut vous être demandé de fournir les opinions écrites de deux experts reconnus dans le domaine du **lot**, mutuellement convenus par Christie's et vous au préalable, confirmant que le **lot** n'est pas **authentique**. En cas de doute, nous nous réservons le droit de demander des opinions supplémentaires
- retourner le lot à vos frais à la salle de vente où vous l'avez acheté (3)
- dans l'état dans lequel il était au moment de la vente. Votre seul droit au titre de la présente garantie d'authenticité est d'annuler la vente et de percevoir un remboursement du **prix** d'achat que vous nous avez payé. En aucun cas nous ne serons tenus de vous reverser plus que le **prix d'achat** ni ne serons responsables en cas de manques à gagner ou de pertes d'activité, de pertes d'opportunités ou de valeur, de pertes d'économies escomptées ou d'intérêts, de coûts, de dommages, d'autres dommages ou de dépenses.
- Art moderne et contemporain de l'Asie du Sud-Est et calligraphie et peinture chinoise. Dans ces catégories, la garantie d'authenticité ne s'applique pas car les expertises actuelles ne permettent pas de faire de déclaration définitive.Christie's accepte cependant d'annuler une vente dans l'une de ces deux catégories d'art s'il est prouvé que le lot est un faux. Christie's remboursera à l'acheteur initial le prix d'achat conformément aux conditions de la garantie d'authenticité Christie's, à condition que l'acheteur initial nous apporte les documents nécessaires au soutien de sa réclamation de faux dans les 12 mois suivant la date de la vente. Une telle preuve doit être satisfaite conformément au paragraphe E2 (f) (2) essus et le lot doit être retourné au lieu indiqué au paragraphe E2 (f) (3) ci-dessus. Les alinéas E2 (b), (c), (d), (e) et (g) s'appliquent également à une réclamation dans ces catégories

F. PAIEMENT

- Les ventes sont effectuées au comptant. Vous devrez donc mmédiatement vous acquitter du prix d'achat global, qui comprend:
 - i. le prix d'adiudication : et
 - ii. les frais à la charge de l'acheteur ; et
 - iii. tout montant dû conformément au paragraphe D3 ci-dessus; et iv. toute taxe, tout produit, toute compensation ou TVA applicable.

Le paiement doit être recu par Christie's au plus tard le septième jour calendaire qui suit le jour de la vente (« la date d'échéance »).

- Nous n'acceptons le paiement que de la part de l'enchérisseur enregistré. Une fois émise, nous ne pouvons pas changer le nom de l'acheteur sur une facture ou réémettre la facture à un nom différent. Vous devez payer immédiatement même si vous souhaitez exporter le lot et que vous avez besoin d'une autorisation d'exportation.
- Vous devrez payer les **lots** achetés chez Christie's France dans la devise prévue sur votre facture, et selon l'un des modes décrits cidessous:

(i) Par virement bancaire

Sur le compte 58 05 3990 101 - Christie's France SNC - Barclays Corporate France - 34/36 avenue de Friedland 75383 Paris cedex 08 Code BIC : BARCFRPC - IBAN : FR76 30588 00001 58053990 101 62.

(ii) Par carte de crédit :

Nous acceptons les principales cartes de crédit sous certaines

conditions et dans la limite de 30 000 €. Les détails des conditions et des restrictions applicables aux paiements par carte de crédit sont disponibles auprès de nos services Caisses, dont vous trouverez les coordonnées au paragraphe (d) ci-dessous

Si vous pavez en utilisant une carte de crédit d'une région étrangère à la vente, le paiement peut entraîner des frais de transaction transfrontaliers selon le type de carte et de compte que vous détenez. Si vous pensez que cela peut vous concerner merci de vérifier auprès de votre émetteur de carte de crédit avant d'effectuer le paiement. Nous nous réservons le droit de vous facturer tous les frais de transaction ou de traitement que nous supportons lors du traitement de votre paiement. Veuillez noter que pour les ventes permettant le paiement en ligne, le paiement par carte de crédit ne sera pas admis pour certaines transactions.

(iii) En espèces

Nous n'acceptons pas les paiements aux Caisses, uniques ou multiples, en espèces ou en équivalents d'espèces de plus de €1.000 par acheteur si celui-ci est résident fiscal français (particulier ou personne morale) et de €7.500 pour les résidents fiscaux étrangers, par acheteur et par an.

(îv) Par chèque de banque : Vous devez les adresser à l'ordre de Christie's France SNC et nous fournir une attestation bancaire justifiant de l'identité du titulaire du compte dont provient le paiement. Nous pourrons émettre des conditions supplémentaires pour accepter ce type de paiement.

(v) Par chèque :

Vous devrez les adresser à l'ordre de Christie's France SNC. Tout paiement doit être effectué en euros.

- Lors du paiement, vous devez mentionner le numéro de la vente votre numéro de facture et votre numéro de client. Tous les paiements envoyés par courrier doivent être adressés à : Christie's France SNC, Département des Caisses, 9, Avenue Matignon, 75008 Paris
- Si vous souhaitez de plus amples informations, merci de contacter nos Caisses au +33 (0)1 40 76 84 35.

Transfert de propriété en votre faveur

Vous ne possédez pas le **lot** et sa propriété ne vous est pas transférée tant que nous n'avons pas reçu de votre part le paiement intégral du prix d'achat global du lot.

Transfert des risques en votre faveur

Les risques et la responsabilité liés au **lot** vous seront transférés à la survenance du premier des deux évènements mentionnés ci-dessous: au moment où vous venez récupérer le lot

(b) à la fin du 14e jour suivant la date de la vente aux enchères ou, si elle est antérieure, la date à laquelle le **lot** est confié à un entrepôt tiers comme indiqué à la partie intitulée « Stockage et Enlèvement », et sauf accord contraire entre nous.

4. Recours pour défaut de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L.321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien pourra être remis en vente, à la demande du vendeur, sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant; si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, il donne à Christie's France SNC tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, au choix de Christie's France SNC, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de le poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes justifiées.

En outre, Christie's France SNC se réserve, à sa discrétion, de : (i) percevoir des intérêts sur la totalité des sommes dues et à

- compter d'une mise en demeure de régler lesdites sommes au plus faible des deux taux suivants :
- Taux de base bancaire de la Barclav's majoré de six points
- · Taux d'intérêt légal majoré de quatre points

(ii) entamer toute procédure judiciaire à l'encontre de l'acheteur défaillant pour le recouvrement des sommes dues en principal, intérêts, frais légaux et tous autres frais ou dommages et intérêts;

(iii) remettre au vendeur toute somme payée à la suite des enchères par l'adjudicataire défaillant;

(iv) procéder à la compensation des sommes que Christie's France SNC et/ou toute société mère et/ou filiale et/ou apparentée exerçant sous une enseigne comprenant le nom « Christie's » pourrait devoir à l'acheteur, au titre de toute autre convention, avec les sommes demeurées impayées par l'acheteur ;

(v) procéder à la compensation de toute somme pouvant être due à Christie's France SNC et/ou toute société mère et/ou filiale et/ou liée exerçant sous une enseigne comprenant le nom «Christie's» au titre de toute transaction, avec le montant payé par l'acheteur que ce dernier l'y invite ou non ;

(vi) rejeter, lors de toute future vente aux enchères, toute offre faite par l'acheteur ou pour son compte ou obtenir un dépôt préalable de l'acheteur avant d'accepter ses enchères;

(vii) exercer tous les droits et entamer tous les recours appartenant aux créanciers gagistes sur tous les biens en sa possession appartenant à l'acheteur ;

(viii) entamer toute procédure qu'elle jugera nécessaire ou

(ix) dans l'hypothèse où seront revendus les biens préalablement adjugés dans les conditions du premier paragraphe ci-dessus (folle enchère), faire supporter au fol enchérisseur toute moinsvalue éventuelle par rapport au prix atteint lors de la première adjudication, de même que tous les coûts, dépenses, frais légaux et taxes, commissions de toutes sortes liés aux deux ventes ou devenus exigibles par suite du défaut de paiement y compris ceux énumérés à l'article 4a.

(x) procéder à toute inscription de cet incident de paiement dans sa base de donnée après en avoir informé le client concerné

Si vous avez payé en totalité après la date d'échéance et que nous choisissons d'accepter ce paiement, nous pourrons vous facturer les coûts de stockage et de transport postérieurs à 30 jours après la date de la vente aux enchères conformément au paragraphe G2(a)(i) et (ii).

Si Christie's effectue un règlement partiel au vendeur, en application du paragraphe (iii) ci-dessus, l'acquéreur reconnaît que Christie's sera subrogée dans les droits du vendeur pour poursuivre l'acheteur au titre de la somme ainsi payée.

5. Droit de rétention

Si vous nous devez de l'argent ou que vous en devez à une autre société du Groupe Christie's, outre les droits énoncés en F4 ci-dessus, nous pouvons utiliser ou gérer votre bien que nous détenons ou qui est détenu par une autre société du Groupe Christie's de toute manière autorisée par la loi. Nous vous restituerons les biens que vous nous aurez confiés uniquement après avoir recu le complet paiement des sommes dont vous êtes débiteur envers nous ou toute autre société du Groupe Christie's. Toutefois, si nous le décidons, nous pouvons également vendre votre bien de toute manière autorisée par la loi que nous jugeons appropriée. Nous affecterons le produit de la vente au paiement de tout montant que vous nous devez et nous vous reverserons les produits en excès de ces sommes. Si le produit de la vente est insuffisant, vous devrez nous verser la différence entre le montant que nous avons perçu de la vente et celui que vous nous devez

G. STOCKAGE ET ENLÈVEMENT DES LOTS

1. Enlèvement

Une fois effectué le paiement intégral et effectif, vous devez retirer votre lot dans les 7 jours calendaires à compter de la date de la vente aux

- Vous ne pouvez pas retirer le lot tant que vous n'avez pas procédé au paiement intégral et effectif de tous les montants qui nous sont
- Si vous ne retirez pas votre lot promptement après la vente, nous pouvons choisir d'enlever le lot et le transporter et stocker chez une autre filiale de Christie's ou dans un entrepôt.
- Si vous avez payé le lot en intégralité mais que vous ne le retirez pas dans les 90 jours calendaires après la vente nous pouvons le vendre, sauf accord écrit contraire, de toute manière autorisée par la loi. Si nous le vendons, nous vous reverserons le produit de la vente après prélèvement de nos frais de stockage et de tout montant que vous nous devez et que vous devez à toute société du Groupe Christie's.
- Les renseignements sur le retrait des lots sont exposés sur une fiche d'informations que vous pouvez vous procurer auprès du personnel d'enregistrement des enchérisseurs ou auprès de nos Caisses au +33 (0)1 40 76 84 35

Si vous ne retirez pas le lot dans les 7 jours à compter de la date de la vente aux enchères, nous pouvons, ou nos mandataires désignés peuvent:

(i) facturer vos frais de stockage tant que le lot se trouve toujours

(ii) enlever le lot et le mettre dans un entrepôt et vous facturer tous les frais de transport et de stockage ;

(iii) vendre le lot selon la méthode commerciale que nous jugeons appropriée et de toute manière autorisée par la loi ;

(iv) appliquer les conditions de stockage;

Aucune clause de ce paragraphe ne saurait limiter nos droits en vertu du paragraphe F4.

les détails de l'enlèvement du lot vers un entrepôt ainsi que les frais et coûts y afférents sont exposés au dos du catalogue sur la page intitulée « Stockage et retrait ». Il se peut que vous soyez redevable de ces frais directement auprès de notre mandataire

H. TRANSPORT ET ACHEMINEMENT DES LOTS

1. Transport et acheminement des lots

Nous inclurons un formulaire de stockage et d'expédition avec chaque facture qui vous sera envoyée. Vous devez prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de transport et d'expédition. Toutefois, nous pouvons organiser l'emballage, le transport et l'expédition de votre bien si vous nous le demandez, moyennant le paiement des frais y afférents. Il est recommandé de nous demander un devis, en particulier pour les objets encombrants ou les objets de grande valeur qui nécessitent un emballage professionnel. Nous pouvons également suggérer d'autres manutentionnaires, transporteurs ou experts si vous nous en faites la demande.

Pour tout renseignement complémentaire après la vente, veuillez contacter le département Post Sale au :

+33 (0)1 40 76 84 10

postsaleparis@christies.com

Nous ferons preuve de diligence raisonnable lors de la manutention. de l'emballage, du transport et de l'expédition d'un lot. Toutefois, si nous recommandons une autre société pour l'une de ces étapes, nous déclinons toute responsabilité concernant leurs actes, leurs omissions ou leurs négligences.

2. Exportations et importations

Tout lot vendu aux enchères peut être soumis aux lois sur les exportations depuis le pays où il est vendu et aux restrictions d'importation d'autres pays. De nombreux pays exigent une déclaration d'exportation pour tout bien quittant leur territoire et/ou une déclaration d'importation au moment de l'entrée du bien dans le pays. Les lois locales peuvent vous empêcher d'importer ou de vendre un **lot** dans le pays dans lequel vous souhaitez l'importer. Nous ne serons pas obligés d'annuler la vente ni de vous rembourser le prix d'achat si le lot ne peut être exporté, importé ou est saisi pour quelque raison que ce soit par une autorité gouvernementale. Il relève de votre responsabilité de déterminer et satisfaire les exigences législatives ou réglementaires relatives à l'exportation ou l'importation de tout lot que vous achetez.

Avant d'enchérir, il vous appartient de vous faire conseiller et de respecter les exigences de toute loi ou réglementation s'appliquant en matière d'importation et d'exportation d'un quelconque lot. Si une autorisation vous est refusée ou si cela prend du temps d'en obtenir une, il vous faudra tout de même nous régler en intégralité pour le **lot**. Nous pouvons éventuellement vous aider à demander les autorisations appropriées si vous nous en faites la demande et prenez en charge les frais y afférents. Cependant, nous ne pouvons vous en garantir l'obtention. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Département Transport Christie's au +33 (0)1 40 76 86 17. Voir les informations figurant sur www.christies.com/shipping ou nous contacter à l'adresse shippingparis@christies.com.

Lots fabriqués à partir d'espèces protégées

Les lots faits à partir de ou comprenant (quel qu'en soit le pourcentage) des espèces en danger et d'autres espèces protégées de la faune et de la flore sont signalés par le symbole ~ dans le catalogue. Il s'agit notamment, mais sans s'y limiter, de matériaux à base d'ivoire, d'écailles de tortues, de peaux de crocodiles, d'autruche, de certaines espèces de coraux et de palissandre du Brésil. Vous devez vérifier les lois et réglementations douanières qui s'appliquent avant d'enchérir sur tout lot contenant des matériaux provenant de la faune et de la flore si vous prévoyez d'importer le lot dans un autre pays. Nombreux sont les pays qui refusent l'importation de biens contenant ces matériaux, et d'autres exigent une autorisation auprès des organismes de réglementation compétents dans les pays d'exportation mais aussi d'importation. Dans certains cas, le **lot** ne peut être expédié qu'accompagné d'une confirmation scientifique indépendante des espèces et/ou de l'âge, que vous devrez obtenir à vos frais. Si un lot contient de l'ivoire d'éléphant, ou tout autre matériau provenant de la faune susceptible d'être confondu avec de l'ivoire d'éléphant (par exemple l'ivoire de mammouth, l'ivoire de morse ou l'ivoire de calao à casque), veuillez vous reporter aux autres informations importantes du paragraphe (c) si vous avez l'intention d'importer ce lot aux États-Unis. Nous ne serons pas tenus d'annuler votre achat et de vous rembourser le prix d'achat si votre lot ne peut être exporté ou importé ou s'il est saisi pour une quelconque raison par une autorité gouvernementale. Il vous incombe de déterminer quelles sont les exigences des lois et réglementations applicables en matière d'exportation et d'importation de biens contenant ces matériaux protégés ou réglementés, et il vous incombe également de les respecter.

Interdiction d'importation d'ivoire d'éléphant africain aux États-

Les États-Unis interdisent l'importation d'ivoire d'éléphant africain. Tout **lot** contenant de l'ivoire d'éléphant ou un autre matériau de la faune pouvant facilement être confondu avec de l'ivoire d'éléphant (par exemple l'ivoire de mammouth, l'ivoire de

morse ou l'ivoire de calao à casque) ne peut être importé aux États-Unis qu'accompagné des résultats d'un test scientifique rigoureux accepté par Fish & Wildlife, confirmant que le matériau n'est pas de l'ivoire d'éléphant africain. Si de tels tests scientifiques rigoureux ont été réalisés sur un **lot** avant sa mise en vente, nous l'indiquerons clairement dans la description du lot. Dans tous les autres cas. nous ne pouvons pas confirmer si un **lot** contient ou non de l'ivoire d'éléphant africain et vous achetez ce lot à vos risques et périls et devrez prendre en charge les frais des tests scientifiques ou autres rapports requis pour l'importation aux États-Unis. Si lesdits tests ne sont pas concluants ou confirment que le matériau est bien à base d'éléphant africain, nous ne serons pas tenus d'annuler votre achat ni de vous rembourser le prix d'achat.

Lots d'origine iranienne

Certains pays interdisent ou imposent des restrictions à l'achat et/ou à l'importation d'«œuvres d'artisanat traditionnel» d'origine iranienne (des œuvres dont l'auteur n'est pas un artiste reconnu et/ ou qui ont une fonction, tels que des tapis, des bols, des aiguières des tuiles ou carreaux de carrelage, des boîtes ornementales) Par exemple, les États-Unis interdisent l'importation de ce type d'objets et leur achat par des ressortissants américains (où qu'ils soient situés). D'autres pays ne permettent l'importation de ces biens que dans certaines circonstances. À l'attention des acheteurs, Christie's indique sous le titre des lots s'ils proviennent d'Iran (Perse). Il vous appartient de veiller à ne pas acheter ou importer un lot en violation des sanctions ou des embargos commerciaux qui s'appliquent à vous.

L'or de moins de 18 ct n'est pas considéré comme étant de l'« or » dans tous les pays et peut être refusé à l'importation dans ces pays sous la qualification d'« or ».

Bijoux anciens

En vertu des lois actuelles, les bijoux de plus de 50 ans valant au moins €50.000 nécessiteront une autorisation d'exportation dont nous pouvons faire la demande pour vous. L'obtention de cette licence d'exportation de bijoux peut prendre jusqu'à 8 semaines.

Montres

(i) De nombreuses montres proposées à la vente dans ce catalogue sont photographiées avec des bracelets fabriqués à base de matériaux issus d'espèces animales en danger ou protégées telles que l'alligator ou le crocodile. Ces lots sont signalés par le symbole dans le catalogue. Ces bracelets faits d'espèces en danger sont présentés uniquement à des fins d'exposition et ne sont pas en vente. Christie's retirera et conservera les bracelets avant l'expédition des montres. Sur certains sites de vente, Christie's peut, à son entière discrétion, mettre gratuitement ces bracelets à la disposition des acheteurs des **lots** s'ils sont retirés en personne sur le site de vente dans le délai de 1 an à compter de la date de la vente. Veuillez vérifier auprès du département ce qu'il en est pour chaque lot particulier

(ii) L'importation de montres de luxe comme les Rolex aux États-Unis est soumise à de très fortes restrictions. Ces montres ne peuvent pas être expédiées aux États-Unis et peuvent seulement être importées en personne. En règle générale, un acheteur ne peut importer qu'une seule montre à la fois aux États-Unis. Dans ce catalogue, ces montres ont été signalées par un F. Cela ne vous dégagera pas de l'obligation de payer le lot. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter nos spécialistes chargés de la vente.

En ce qui concerne tous les symboles et autres marquages mentionnés au paragraphe H2, veuillez noter que les lots sont signalés par des symboles à titre indicatif, uniquement pour vous faciliter la consultation du catalogue, mais nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'oublis

I. NOTRE RESPONSABILITE ENVERS VOUS

Nous ne donnons aucune garantie quant aux déclarations faites ou aux informations données par Christie's, ses représentants ou ses employés à propos d'un **lot**, excepté ce qui est prévu dans la **garantie** d'authenticité, et, sauf disposition législative d'ordre public contraire, toutes les garanties et autres conditions qui pourraient être ajoutées à cet accord en vertu de la loi sont exclues

Les garanties figurant au paragraphe E1 relèvent de la responsabilité du vendeur et ne nous engagent pas envers vous.

(i) Nous ne sommes aucunement responsables envers vous pour quelque raison que ce soit (que ce soit pour rupture du présent accord ou pour toute autre question relative à votre achat d'un **lot** ou à une enchère), sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration de notre part ou autrement que tel qu'expressément énoncé dans les présentes Conditions de vente ;

(ii) nous ne faisons aucune déclaration, ne donnons aucune garantie, ni n'assumons aucune responsabilité de guelque sorte que ce soit relativement à un **lot** concernant sa qualité marchande, son adaptation à une fin particulière, sa description, sa taille, sa qualité, son état, son attribution, son authenticité, sa rareté, son importance, son support, sa provenance, son historique d'exposition, sa documentation ou sa pertinence historique. Sous

- réserve de toute disposition impérative contraire du droit local, toute garantie de quelque sorte que ce soit est exclue du présent paragraphe.
- En particulier, veuillez noter que nos services d'ordres d'achat et d'enchères par téléphone, Christie's LIVE™, les rapports de condition, le convertisseur de devises et les écrans vidéo dans les salles de vente sont des services gratuits et que nous déclinons toute responsabilité à votre égard en cas d'erreurs (humaines ou utres), d'omissions ou de pannes de ces services.
- Nous n'avons aucune responsabilité envers qui que ce soit d'autre qu'un acheteur dans le cadre de l'achat d'un lot.
- Si, malgré les stipulations des paragraphes (a) à (d) ou E2(i) cidessus, nous sommes jugés responsables envers vous pour quelque raison que ce soit, notre responsabilité sera limitée au montant du **prix d'achat** que vous avez versé. Nous ne serons pas responsables envers vous en cas de manque à gagner ou de perte d'activité, de perte d'opportunités ou de valeur, de perte d'économies escomptées ou d'intérêts, de coûts, de dommages ou de dépenses

J. AUTRES STIPULATIONS

1. Annuler une vente

Outre les cas d'annulation prévus dans les présentes Conditions de vente, nous pouvons annuler la vente d'un lot si nous estimons raisonnablement que la réalisation de la transaction est, ou pourrait être, illicite ou que la vente engage notre responsabilité ou celle du vendeur envers quelqu'un d'autre ou qu'elle est susceptible de nuire à notre réputation.

2. Enregistrements

Nous pouvons filmer et enregistrer toutes les ventes aux enchères. Toutes les informations personnelles ainsi collectées seront maintenues confidentielles. Christie's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales, et sauf opposition des personnes concernées aux fins d'exercice de son activité et à des fins commerciales et de marketing. Si vous ne souhaitez pas être filmé, vous devez procéder à des enchères téléphoniques, ou nous délivrer un ordre d'achat, ou utiliser Christie's LIVE. Sauf si nous donnons notre accord écrit et préalable, vous n'êtes pas autorisé à filmer ni à enregistrer les ventes aux enchères

3. Droits d'Auteur

Nous détenons les droits d'auteur sur l'ensemble des images, illustrations et documents écrits produits par ou pour nous concernant un lot (y compris le contenu de nos catalogues, sauf indication contraire). Vous ne pouvez pas les utiliser sans notre autorisation écrite préalable. Nous ne donnons aucune **garantie** que vous obtiendrez des droits d'auteur ou d'autres droits de reproduction sur le lot.

4. Autonomie des dispositions

Si une partie quelconque de ces Conditions de vente est déclarée, par un tribunal quel qu'il soit, non valable, illégale ou inapplicable, il ne sera pas tenu compte de cette partie mais le reste des Conditions de vente restera pleinement valable dans toutes les limites autorisées par la loi.

5. Transfert de vos droits et obligations

Vous ne pouvez consentir de sûreté ni transférer vos droits et responsabilités découlant de ces Conditions de vente et du contrat de vente sans notre accord écrit et préalable. Les dispositions de ces Conditions de vente s'appliquent à vos héritiers et successeurs, et à toute personne vous succédant dans vos droits.

6. Traduction

Si nous vous fournissons une traduction de ces Conditions de vente, la version française fera foi en cas de litige ou de désaccord lié à ou découlant des présentes.

7. Loi informatique et liberté

Dans le cadre de ses activités de vente aux enchères et de vente de gré à gré, de marketing et de fourniture de services, et afin de gérer les restrictions d'enchérir ou de proposer des biens à la vente, Christie's est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur destinées aux sociétés du **Groupe Christie's**. Le vendeur et l'acheteur disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils pourront exercer en s'adressant à leur interlocuteur habituel chez Christie's France, Christie's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales, et aux fins d'exercice de son activité, et notamment , sauf opposition des personnes concernées, à des fins opérations commerciales et de marketing.

Dès lors que la règlementation impose d'effectuer une déclaration ou de demander une autorisation pour la mise en vente ou le transport d'un objet, les autorités compétentes requièrent de Christie's la communication de vos coordonnées et de votre facture (en ce compris toutes données personnelles).

8 Renonciation

Aucune omission ou aucun retard dans l'exercice de ses droits et recours par Christie's, prévus par les présentes Conditions de vente, n'emporte renonciation à ces droits ou recours, ni n'empêche l'exercice ultérieur de ces droits ou recours, ou de tout autre droit ou recours. L'exercice ponctuel ou partiel d'un droit ou recours n'emporte pas d'interdiction ni de limitation d'aucune sorte d'exercer pleinement ce droit ou recours, ou tout autre droit ou recours.

9. Loi et compétence juridictionnelle

L'ensemble des droits et obligations découlant des présentes Conditions de vente seront régis par la loi française et seront soumis. en ce qui concerne leur interprétation et leur exécution, aux tribunaux compétents de Paris. Avant que vous n'engagiez ou que nous n'engagions un recours devant les tribunaux (à l'exception des cas limités dans lesquels un litige, un différend ou une demande intervient en liaison avec une action en justice engagée par un tiers et où ce litige peut être associé à ce recours) et si nous en convenons, chacun de nous tentera de régler le litige par une médiation conduite dans le respect de la procédure relative à la médiation prévue par le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (39 avenue F.D. Roosevelt - 75008 Paris) avec un médiateur inscrit auprès du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris et jugé acceptable par chacun de nous. Si le litige n'est pas résolu par une médiation, il sera exclusivement tranché par les tribunaux civils français. Nous aurons le droit d'engager un recours contre vous devant toute autre juridiction. En application de dispositions de l'article L321-17 du Code de commerce, il est rappelé que les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par 5 ans à compter de l'adjudication.

10. Préemption

Dans certains cas, l'Etat français peut exercer un droit de préemption sur les œuvres d'art mises en vente publique, conformément aux dispositions des articles L123-1 et L123-2 du Code du Patrimoine. L'Etat se substitue alors au dernier enchérisseur. En pareil cas, le représentant de l'Etat formule sa déclaration juste après la chute du marteau auprès de la société habilitée à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré après-vente. La décision de préemption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze jours. Christie's n'est pas responsable du fait des décisions administratives de préemption.

11. Trésors nationaux - Biens Culturels

Des certificats d'exportation pourront être nécessaires pour certains achats. L'Etat français a la faculté de refuser d'accorder un certificat d'exportation si le **lot** est réputé être un trésor national. Nous n'assumons aucune responsabilité du fait des décisions administratives de refus de certificat pouvant être prises, et la demande d'un certificat d'exportation ou de tout autre document administratif n'affecte pas l'obligation de paiement immédiat de l'acheteur ni le droit de Christie's de percevoir des intérêts en cas de paiement tardif. Si l'acheteur demande à Christie's d'effectuer les formalités en vue de l'obtention d'un certificat d'exportation pour son compte. Christie's pourra lui facturer ses débours et ses frais liés à ce service. Christie's n'aura pas à rembourser ces sommes en cas de refus dudit certificat ou de tout autre document administratif. La non-obtention d'un certificat ne peut en aucun cas justifier un retard de paiement ou l'annulation de la vente de la part de l'acheteur. Sont présentées ci-dessous, de manière non exhaustive, les catégories d'œuvres ou objets d'art accompagnés de leur seuil de valeur respectif au-dessus duquel un Certificat de bien culturel (dit CBC ou « passeport ») peut être requis pour que l'objet puisse sortir du territoire français. Le seuil indiqué entre parenthèses est celui requis pour une demande de sortie du territoire européen, dans le cas où ce dernier diffère du premier seuil.

- Peintures et tableaux en tous matériaux sur tous supports ayant plus de 150.000€ 50 ans d'âge
- Meubles et objets d'ameublement, tapis, tapisseries, horlogerie, ayant plus de 50 ans d'âge 50.000 €
- Aquarelles, gouaches et pastels ayant plus de
- 50 ans d'âge
- Sculptures originales ou productions de l'art statuaire originales, et copies produites par le même procédé que l'original ayant plus de 50 ans d'âge
- 50.000€ Livres de plus de 100 ans d'âge 50.000 € 50.000€
- Véhicules de plus de 75 ans d'âge

 Dessins ayant plus de 50 ans d'âge 15.000€
- Estampes, gravures, sérigraphies et lithographies originales et affiches originales ayant plus
- de 50 ans d'âge Photographies, films et négatifs ayant plus 15.000€
- 15 000 €
- de 50 ans d'âge Cartes géographiques imprimées ayant plus
- de cent ans d'âge 15.000 € Incunables et manuscrits, y compris cartes et partitions (UE : quelle que soit la valeur) 1.500€
- Objets archéologiques de plus de 100 ans
- d'âge provenant directement de fouilles
- Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge ne provenant pas directement de fouilles 1.500€
- Eléments faisant partie intégrante de monum historiques ou religieux (ayant plus de 100 ans d'âge)
- Archives de plus de 50 ans d'âge

(UE: quelle que soit la valeur)

12 Informations contenues sur www.christies.com

Les détails de tous les lots vendus par nous, y compris les descriptions du catalogue et les prix, peuvent être rapportés sur www.christies.com. Les totaux de vente correspondent au **prix marteau** plus les **frais** de vente et ne tiennent pas compte des coûts, frais de financement ou de l'application des crédits des acheteurs ou des vendeurs. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'accéder aux demandes de suppression de ces détails de www.christies.com.

K. GLOSSAIRE

authentique : un exemplaire véritable, et non une copie ou une contrefaçon :

- (i) de l'œuvre d'un artiste, d'un auteur ou d'un fabricant particulier, si le **lot** est décrit dans l'**intitulé** comme étant l'œuvre dudit artiste. auteur ou fabricant;
- (ii) d'une œuvre créée au cours d'une période ou culture particulière si le **lot** est décrit dans l'**intitulé** comme étant une œuvre créée durant cette période ou culture;
- (iii) d'une œuvre correspondant à une source ou une origine particulière si le **lot** est décrit dans l'**intitulé** comme étant de cette origine ou source : ou
- (iv) dans le cas de pierres précieuses, d'une œuvre qui est faite partir d'un matériau particulier, si le lot est décrit dans l'intitulé comme étant fait de ce matériau.

garantie d'authenticité : la garantie que nous donnons dans les présentes Conditions de vente selon laquelle un lot est authentique, comme décrit à la section E2 du présent accord.

frais de vente : les frais que nous paie l'acheteur en plus du prix marteau. description du catalogue : la description d'un lot dans le catalogue de la vente aux enchères, éventuellement modifiée par des avis en salle de

Groupe Christie's: Christie's International Plc, ses filiales et d'autres sociétés au sein de son groupe d'entreprises. état : l'état physique d'un lot.

date d'échéance : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe

estimation : la fourchette de prix indiquée dans le catalogue ou dans tout avis en salle de vente dans laquelle nous pensons qu'un lot pourrait se vendre. estimation basse désigne le chiffre le moins élevé de la fourchette et estimation haute désigne le chiffre le plus élevé.

L'estimation moyenne correspond au milieu entre les deux. prix marteau : le montant de l'enchère la plus élevée que le commissaire-

priseur accepte pour la vente d'un **lot.**intitulé : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe E2.

lot : un article à mettre aux enchères (ou plusieurs articles à mettre aux enchères de manière groupée).

autres dommages : tout dommage particulier, consécutif, accessoire direct ou indirect de quelque nature que ce soit ou tout dommage inclus dans la signification de «particulier», «consécutif» «direct», «indirect», ou «accessoire» en vertu du droit local.

prix d'achat : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe F1(a).

provenance : l'historique de propriété d'un lot.

avec réserve : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe E2 et intitulés avec réserve désigne la section dénommée intitulés avec réserve sur la page du catalogue intitulée « Avis importants et explication des pratiques de catalogage »

prix de réserve : le montant confidentiel en dessous duquel nous ne vendrons pas un lot.

avis en salle de vente : un avis écrit affiché près du lot dans la salle de vente et sur www.christies.com, qui est également lu aux enchérisseurs potentiels par téléphone et notifié aux clients qui ont laissé des ordres d'achat, ou une annonce faite par le commissaire-priseur soit au début de la vente, soit avant la mise aux enchères d'un lot particulier

caractères MAJUSCULES: désigne mot ou un un passage dont toutes les lettres sont en MAJUSCULES.

garantie: une affirmation ou déclaration dans laquelle la personne qui en est l'auteur garantit que les faits qui y sont exposés sont exacts

rapport de condition : déclaration faite par nous par écrit à propos d'un lot, et notamment à propos de sa nature ou de son état.

AVIS IMPORTANTS

et explication des pratiques de catalogage

SYMBOLES EMPLOYÉS DANS NOS CATALOGUES

La signification des mots en caractères gras dans la présente section se trouve à la fin de la rubrique du catalogue intitulée « Conditions de

- Lot transféré dans un entrepôt extérieur. Retrouvez les informations concernant les frais de stockage et l'adresse d'enlèvement en page
- Christie's a un intérêt financier direct sur le lot. Voir ci-dessous « Intérêt financier de Christie's sur un lot ».
- Le vendeur de ce lot est l'un des collaborateurs de Christie's
- Détenu par Christie's ou une autre société du **Groupe Christie's** en tout ou en partie. Voir ci-dessous « Intérêt financier de Christie's sur
- Christie's a un intérêt financier direct dans sur ${f lot}$ et a financé tout ou partie de cet intérêt avec l'aide de quelqu'un d'autre. Voir ci-dessous « Intérêt financier de Christie's sur un lot ».
- Lot proposé sans prix de réserve qui sera vendu à l'enchérisseur faisant l'enchère la plus élevée, quelle que soit l'**estimation** préalable à la vente indiquée dans le catalogue.
- Le **lot** comprend des matériaux d'espèces en danger, ce qui pourrait entraîner des restrictions à l'exportation. Voir section H2(b) des Conditions de vente.
- Le lot comprend des matériaux d'espèces en danger, uniquement pour la présentation et non pour la vente. Voir section H2(b) des Conditions de vente.
- Lot ne pouvant pas être expédié vers les États-Unis. Voir section H2 des Conditions de vente.
- Des frais additionnels de 5,5 % TTC du prix d'adjudication seront prélevés en sus des frais habituels à la charge de l'acheteur. Ces frais additionnels sont susceptibles d'être remboursés à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation du lot hors de l'Union Européenne dans les délais légaux (Voir la Section « TVA » des
- La TVA au taux de 20% sera dûe sur le total du prix d'adjudication et des frais à la charge de l'acheteur. Pour plus d'informations, voir la Section D.2. « Régime de TVA et condition de l'exportation » ci-dessus.
- La TVA au taux de 5,5% sera dûe sur le total du prix d'adjudication et des frais à la charge de l'acheteur. Pour plus d'informations, voir la Section D.2. « Régime de TVA et condition de l'exportation » ci

Veuillez noter que les lots sont signalés par des symboles à titre indicatif, uniquement pour vous faciliter la consultation du catalogue. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'oublis.

RAPPORTS DE CONDITION

Veuillez contacter le Département des spécialistes pour obtenir un rapport de condition sur l'état d'un lot particulier (disponible pour les lots supérieurs à 3 000 €). Les rapports de condition sont fournis à titre de service aux clients intéressés. Les clients potentiels doivent prendre note que les descriptions de propriété ne sont pas des garanties et que chaque lot est vendu « en l'état ».

TOUTES LES DIMENSIONS ET LES POIDS SONT

APPROXIMATIFS

OBJETS COMPOSES DE MATERIAUX PROVENANT D'ESPECES EN VOIE DE DISPARITION ET AUTRES ESPECES PROTEGEES

Les objets composés entièrement ou en partie (quel que soit le pourcentage) de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées, sont généralement marqués par le symbole - dans le catalogue. Ces matériaux sont notamment l'ivoire, l'écaille de tortue, la peau de crocodile, d'autruche, et certaines espèces de corail, ainsi que le bois de rose du Brésil. Les chetaurs ent wisés que de pomprau pare interdieux l'impartitation. acheteurs sont avisés que de nombreux pays interdisent l'importation de tout bien contenant de tels matériaux ou exigent un permis (i.e., un permis CITES) délivré par les autorités compétentes des pays d'exportation et d'importation du bien. Par conséquent, les acheteurs ockportation et uniportation un bein: la consequent, es achieteurs sont invités à se renseigner auprès des autorités compétentes avant d'enchérir pour tout bien composé entièrement ou en partie de tels matériaux dont ils envisagent l'importation dans un autre pays. Nous vous remercions de bien vouloir noter qu'il est de la responsabilité des acheteurs de déterminer et de satisfaire aux exigences de toutes les lois ou règlements applicables à l'exportation ou l'importation des biens composés de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées. L'impossibilité pour un acheteur d'exporter ou d'importer un tel bien composé des matériaux provenant d'espèces en voie de disparition et/ou protégées ne serait en aucun cas être retenue comme fondement pour justifier une demande d'annulation ou de la rescision de la vente. Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que le marquage des lots entièrement ou en partie composés de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou

protégées, au moyen notamment de l'utilisation du symbole ~ dans les catalogues, et qui font potentiellement l'objet d'une réglementation spécifique, est effectué à titre purement facultatif et indicatif pour la commodité de nos clients, et qu'en conséquence, Christie's ne pourra en aucun cas être tenue responsable pour toute erreur ou omission quelle qu'elle soit

À PROPOS DES PIERRES DE COULEUR

A PROPOS DES PIERRES DE COULEUR
Il est rappelé aux acheteurs potentiels que nombre de pierres
précieuses de couleur ont été historiquement traitées pour
améliorer leur apparence. Certaines méthodes d'amélioration,
comme le chauffage, sont couramment utilisées pour améliorer
la couleur ou la transparence, plus particulièrement pour les rubis
et les saphirs. D'autres méthodes, comme l'huilage, améliorent la clarté des émeraudes. Ces traitements sont généralement admis par les négociants internationaux en joaillerie. Bien que le traitement par chauffage pour améliorer la couleur soit largement réputé être permanent, il peut avoir un certain impact sur la durabilité de la pierre précieuse et une attention spécifique peut être nécessaire au fil des ans. Les pierres qui ont été huilées, par exemple, peuvent nécessiter un nouvel huilage après quelques années pour conserver au mieux leur apparence. La politique de Christie's est d'obtenir des rapports gemmologiques en provenance de laboratoires gemmologiques jouissant d'une renommée internationale qui décrivent certaines des pierres précieuses vendues par Christie's. La disponibilité de tels rapports apparaîtra dans le catalogue. Les rapports de laboratoires gemmologiques américains utilisés par Christie's mentionneront toute amélioration par chauffage ou autre traitement. Les rapports de laboratoires gemmologiques européens détailleront uniquement le traitement par chauffage sur demande mais confirmeront l'absence de tout traitement ou traitement par chauffage. En raison des variations d'approche et de technologie, il peut n'y avoir aucun consensus entre les laboratoires quant à savoir si une pierre spécifique a été traitée, la portée ou le degré de permanence de son traitement. Il n'est pas possible pour Christie's d'obtenir un rapport gemmologique pour chaque pierre que la maison offre. Les acheteurs potentiels doivent être conscients que toutes les pierres peuvent avoir été améliorées par un traitement ou un autre. Pour de plus amples détails, nous renvoyons les acheteurs potentiels des États-Unis à la fiche d'information préparée par la commission des normes gemmologiques (Gemstones Standards Commission), disponible à la rubrique de visualisation. Les acheteurs potentiels peuvent demander des rapports de laboratoires pour tout article non certifié si la demande est effectuée au moins trois semaines avant la date prévue de la vente aux enchères. Ce service fait l'objet d'un paiement par avance par la partie requérante. Du fait que l'amélioration affecte la valeur de marché, les estimations de Christie's refléteront les informations communiquées dans le rapport ou, en cas d'indisponibilité dudit rapport, l'hypothèse que les pierres précieuses ont pu être améliorées. Des rapports sur l'état sont généralement disponibles pour tous les lots sur demande et les experts de Christie's seront heureux de répondre à toute question.

AUX ACHETEURS POTENTIELS D'HORLOGES

ET DE MONTRES

La description de l'état des horloges et des montres dans le présent catalogue, notamment les références aux défauts et réparations, est communiquée à titre de service aux acheteurs potentiels mais une telle description n'est pas nécessairement complète. Bien que Christie's puisse communiquer à tout acheteur potentiel à sa demande un rapport sur l'état pour tout lot, un tel rapport peut également être incomplet et ne pas spécifier tous les défauts ou remplacements mécaniques. Par conséquent, toutes les horloges et les montres doivent être inspectées personnellement par les acheteurs potentiels afin d'évaluer l'état du bien offert à la vente. Tous les lots sont vendus « en l'état » et l'absence de toute référence à l'état d'une horloge ou d'une montre n'implique pas que le lot est en bon état et sans défaut, réparation ou restauration. En théorie, toutes les horloges et les montres ont été réparées au cours de leur vie et peuvent aujourd'hui inclure des pièces non originales. En outre, Christie's ne fait aucune déclaration ou n'apporte aucune garantie quant à l'état de fonctionnement d'une horloge ou d'une montre. Les montres ne sont pas toujours représentées en taille réelle dans le catalogue. Il est demandé aux acheteurs potentiels de se référer à la description des lots pour connaître les dimensions de chaque montre. Veuillez noter que la plupart des montres bracelets avec boitier étanche ont été ouvertes afin d'identifier le type et la qualité de leur mouvement. Il ne doit pas être tenu pour acquis que ces montres demeurent étanches. Il est recommandé aux acheteurs potentiels de faire vérifier l'état des montres par un horloger compétent avant leur utilisation. Veuillez également noter que certains pays ne considèrent pas l'or de moins de 18 ct comme de « l'or » et peuvent en refuser l'importation. En cas de refus d'importation, Christie's ne peut en aucun cas être tenue pour responsable. Veuillez également noter que toutes les montres Rolex du catalogue de cette vente Christie's sont vendues en l'état. Christie's ne peut être tenue pour garante de l'authenticité de chacun des composants de ces montres Rolex. Les bracelets décrits comme associés ne sont pas des éléments d'origine et peuvent ne pas être authentiques. Il revient aux acheteurs potentiels de s'assurer personnellement de la condition de l'objet. Des rapports sur l'état des lots peuvent être demandés à Christie's. Ils sont donnés en toute objectivité selon les termes des Conditions de vente imprimées à la fin du catalogue. Ces rapports sont communiqués aux acheteurs potentiels seulement à titre indicatif et ne détaillent pas tous les remplacements de composants effectués

ainsi que toutes les imperfections. Ces rapports sont nécessairement subjectifs. Il est précisé aux acheteurs potentiels qu'un certificat n'es disponible que s'il en est fait mention dans la description du lot. Les montres de collection contenant souvent des mécanismes complexes et d'une grande finesse, il est rappelé aux acheteurs potentiels qu'un examen général, un remplacement de la pile ou une réparation plus approfondie - à la charge de l'acheteur - peut être nécessaire.

CONCERNANT LES ESTIMATIONS DE POIDS

Le poids brut de l'objet est indiqué dans le catalogue. Les poids des pierres précieuses ont pu être estimés par mesure. Ces chiffres sont censés être des directives approximatives et ne doivent pas être considérés comme exacts.

POUR LA JOAILLERIE

Les termes utilisés dans le présent catalogue revêtent les significations qui leur sont attribuées ci-dessous. Veuillez noter que toutes les déclarations dans le présent catalogue quant à leur paternité sont effectuées sous réserve des dispositions des Conditions de vente de de restriction de garantie.

NOM DES JOAILLIERS DANS LE TITRE

Par Boucheron : Quand le nom du créateur apparaît dans le titre cela signifie, selon l'opinion raisonnable de Christie's, que le bijou

NOM DES JOAILLIERS SOUS LA DESCRIPTION

- Signé Boucheron : Le bijou porte une signature qui, selon l'opinion raisonnable de Christie's, est authentique.
- Avec le nom du créateur pour Boucheron : Le bijou revêt une marque mentionnant un fabricant qui, selon l'opinion raisonnable de Christie's, est authentique,
- Par Boucheron : selon l'opinion raisonnable de Christie's, signifie par le joaillier malgré l'absence de signature.
- 5. Monté par Boucheron : selon l'opinion raisonnable de Christie's signifie que le sertissage a été créé par le joaillier qui a utilisé des pierres initialement fournies par son client.
- 6. Monté uniquement par Boucheron : selon l'opinion raisonnable de Christie's, signifie que le sertissage a été créé par le joaillier mais que les pierres précieuses ont été remplacées ou que le bijou a été modifié d'une certaine manière après sa fabrication.

PERIODES

1. ANTIQUITÉ - PLUS DE 100 ANS 2. ART NOUVEAU - 1895-1910 3. BELLE ÉPOQUE - 1895-1914 4. ART DÉCO - 1915-1935 5. RÉTRO - ANNÉES 1940

CERTIFICATS D'AUTHENTICITÉ

Certains fabricants ne fournissant pas de certificat d'authenticité, Christie's n'a aucune obligation d'en fournir aux acheteurs, sauf mention spécifique contraire dans la description du lot au catalogue de la vente. Excepté en cas de contrefacon reconnue par Christie's aucune annulation de vente ne saurait être prononcée pour cause de non-délivrance d'un certificat d'authenticité par un fabricant.

MÉTAUX PRÉCIFUX

Certains **lots** contenant de l'or, de l'argent ou du platine doivent selon la loi être présentés au bureau de **garantie** territorialement compétent afin de les soumettre à des tests d'alliage et de les poinçonner. Christie's n'est pas autorisée à délivrer ces **lots** aux acheteurs tant qu'ils ne sont pas marqués. Ces marquages seront réalisés par Christie's aux frais de l'acheteur, dès que possible après la vente Une liste de tous les **lots** nécessitant un marquage sera mise à la disposition des acheteurs potentiels avant la vente.

INTERET FINANCIER DE CHRISTIE'S SUR UN LOT

De temps à autre, Christie's peut proposer à la vente un **lot** qu'elle possède en totalité ou en partie. Ce bien est signalé dans le catalogue par le symbole Δ à côté du numéro de **lot**.

Parfois, Christie's a un intérêt financier direct dans des lots mis en vente, tel que le fait de garantir un prix minimum ou de consentir une avance au vendeur qui n'est **garanti**e que par le bien mis en vente. Lorsque Christie's détient un tel intérêt financier, les **lots** en question sont signalés par le symbole ^o à côté du numéro de **lot.**

Lorsque Christie's a financé tout ou partie de cet intérêt par l'intermédiaire d'un tiers, les **lots** sont signalés dans le catalogue par le symbole V. Lorsqu'un tiers accepte de financer tout ou partie de l'intérêt de Christie's dans un **lot**, il prend tout ou partie du risque que le **lot** ne soit pas vendu, et sera rémunéré en échange de l'acceptation de ce risque sur la base d'un montant forfaitaire.

Lorsque Christie's a un droit réel ou un intérêt financier dans chacun des lots du catalogue, Christie's ne signale pas chaque lot par un symbole, mais indique son intérêt en couverture du catalogue.

INTITULÉS AVEC RÉSERVE

- *« attribué à... » à notre avis, est probablement en totalité ou en partie, une œuvre réalisée par l'artiste
- *« studio de.../atelier de... » à notre avis, œuvre exécutée dans le studio ou l'atelier de l'artiste, peut-être sous sa surveillance
- *« entourage de... » à notre avis, œuvre datant de la période de l'artiste et dans laquelle on remarque une influence
- *« disciple de... » à notre avis, œuvre exécutée dans le style de l'artiste

mais pas nécessairement par l'un de ses élèves

- *« à la manière de... » à notre avis, œuvre exécutée dans le style de l'artiste mais d'une date plus récente
- *« d'après... » à notre avis, une copie (quelle qu'en soit la date) d'une œuvre de l'auteur.
- « signé... »/ « daté... »/ « inscrit... » à notre avis, l'œuvre a été signée/datée/dotée d'une inscription par l'artiste. L'ajout d'un point d'interrogation indique un élément de doute.
- « avec signature... »/ « avec date... »/ « avec inscription... » à notre avis, la signature/la date/l'inscription sont de la main de quelqu'un d'autre que l'artiste.

La date donnée pour les gravures de maîtres anciens, modernes et contemporains, est la date (ou la date approximative lorsque précédée du préfix « vers ») à laquelle la matrice a été travaillée et pas nécessairement la date à laquelle l'œuvre a été imprimée ou publiée

* Ce terme et sa définition dans la présente explication des pratiques de catalogage sont des déclarations réservées sur la paternité de l'œuvre. Si l'utilisation de ce terme repose sur une étude attentive et représente l'opinion de spécialistes, Christie's et le vendeur n'assument aucun risque ni aucune responsabilité en ce qui concerne l'authenticité de la qualité d'auteur de tout lot du présent catalogue décrit par ce terme, la Garantie d'authenticité ne s'appliquant pas en ce qui concerne les lots décrits à l'aide de ce terme

SALLES DE VENTES INTERNATIONALES, BUREAUX DE REPRÉSENTATION EUROPÉENS. CONSULTANTS ET AUTRES SERVICES DE CHRISTIE'S

ARGENTINE BUENOS AIRES

+54 11 43 93 42 22 Cristina Carlisle

AUSTRALIE

SYDNEY +61 (0)2 9326 1422 Ronan Sulich

AUSTRICHE

VIENNE +43 (0)1 533 881214 Angela Baillou

BELGIQUE BRUXELLES

+32 (0)2 512 88 30 Roland de Lathuy

SÃO PAULO

+5511 3061 2576 Nathalie Lenci

CHILI SANTIAGO +56 2 2 2631642

Denise Ratinoff

BOGOTA

+571 635 54 00 Juanita Madrinan

DANEMARK

COPENHAGEN +45 3962 2377 Birgitta Hillingso (Consultant) + 45 2612 0092 Rikke Juel Brandt (Consultant)

FINLANDE ET ETATS BALTES HELSINKI

+358 40 5837945 Barbro Schauman (Consultant)

FRANCE ET DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX •PARIS

+33 (0)1 40 76 85 85

CENTRE, AUVERGNE, LIMOUSIN & BOURGOGNE

+33 (0)6 10 34 44 35 Marine Desproges-Gotteron

BRETAGNE, PAYS DE LA LOIRE & NORMANDIE +33 (0)6 09 44 90 78 Virginie Greggory

GRAND FST

+33 (0)6 07 16 34 25 Jean-Louis Janin Daviet

NORD-PAS DE CALAIS Jean-Louis Brémilts

POITOU-CHARENTE AQUITAINE +33 (0)5 56 81 65 47 Marie-Cécile Moueix

PROVENCE -ALPES CÔTE D'AZUR +33 (0)6 71 99 97 67 Fabienne Albertini-Cohen

RHÔNE ALPES + 33 (0) 6 30 73 67 17 Françoise Papapietro DÜSSELDORF

+49 (0)21 14 91 59 352 Arno Verkade

FRANCFORT +49 170 840 7950 Natalie Radziwill

HAMBOURG +49 (0)40 27 94 073 Christiane Gräfin

zu Rantzau MUNICH

+49 (0)89 24 20 96 80 Marie Christine Gräfin Huyn

STUTTGART +49 (0)71 12 26 96 99 Eva Susanne Schweizer

INDE MUMBAI

+91 (22) 2280 7905 Sonal Singh INDONESIE

JAKARTA +62 (0)21 7278 6268 Charmie Hamami

TEL AVIV +972 (0)3 695 0695

Roni Gilat-Baharaff ITALIE •MILAN

+39 02 303 2831 Cristiano De Lorenzo

+39 06 686 3333 Marina Cicogna

ROME

ITALIE DU NORD +39 348 3131 021 Paola Gradi (Consultant)

TURIN

+39 347 2211 541 Chiara Massimello (Consultant)

VENISE +39 041 277 0086 Bianca Arrivabene Valenti Gonzaga (Consultant)

BOLOGNE +39 051 265 154

Benedetta Possati Vittori Venenti (Consultant)

+39 010 245 3747 Rachele Guicciardi (Consultant)

FLORENCE +39 055 219 012 Alessandra Niccolini di Camugliano (Consultant)

CENTRE & ITALIE DU SUD +39 348 520 2974 Alessandra Allaria

(Consultant)

TOKYO +81 (0)3 6267 1766 Chie Banta

MALAISIE KUALA LUMPUR

+65 6735 1766 Nicole Tee

MEXICO MEXICO CITY +52 55 5281 5546 Gabriela Lobo

MONACO +377 97 97 11 00 Nancy Dotta

DAYS-RAS AMSTERDAM

+31 (0)20 57 55 255 Arno Verkade NORVÈGE

OSLO +47 949 89 294 Cornelia Svedman (Consultant)

REPUBLIQUE POPULAIRE

+86 (0)10 8583 1766

·HONG KONG ·SHANGHAI

+86 (0)21 6355 1766

PORTUGAL LISBONNE

+351 919 317 233 Mafalda Pereira Coutinho (Consultant)

RUSSIE MOSCOU

+7 495 937 6364 +44 20 7389 2318 Zain Talyarkhan

SINGAPOUR SINGAPOUR +65 6735 1766 Jane Ngiam

AFRIQUE DU SUD

LE CAP +27 (21) 761 2676 Juliet Lomberg (Independent Consultant)

DURBAN & JOHANNESBURG +27 (31) 207 8247 Gillian Scott-Berning

(Independent Consultant) CAP OCCIDENTAL

+27 (44) 533 5178 Annabelle Conyngham (Independent Consultant) CORÉE DU SUD

SÉOUL +82 2 720 5266 Jun Lee

ESPAGNE

MADRID +34 (0)91 532 6626 Carmen Schjaer Dalia Padilla

STOCKHOLM

+46 (0)73 645 2891 Claire Ahman (Consultant) +46 (0)70 9369 201 Louise Dyhlén (Consultant) •GENÈVE

+41 (0)22 319 1766 Eveline de Proyart

·ZURICH

+41 (0)44 268 1010 Jutta Nixdorf

TAIWAN TAIPEI

+886 2 2736 3356 Ada Ong

THAÏLANDE

BANGKOK +66 (0)2 652 1097 Prapavadee Sophonpanich

TURQUIE ISTANBUL

+90 (532) 558 7514 Eda Kehale Argün (Consultant)

ÉMIRATS ARABES UNIS •DUBAI+971 (0)4 425 5647

GRANDE-BRETAGNE •LONDRES +44 (0)20 7839 9060

NORD

Michael Jeha

+44 (0)20 3219 6010 Thomas Scott

NORD OUEST ET PAYS DE +44 (0)20 7752 3033

Jane Blood

+44 (0)1730 814 300 Mark Wrey

ÉCOSSE +44 (0)131 225 4756 Bernard Williams Robert Lagneau David Bowes-Lyon (Consultant)

ÎLE DE MAN

+44 (0)20 7389 2032

ÎLES DE LA MANCHE +44 (0)20 7389 2032

IRLANDE

+353 (0)87 638 0996 Christine Ryall (Consultant)

ÉTATS UNIS

CHICAGO +1 312 787 2765 Catherine Busch

DALLAS +1 214 599 0735 Capera Ryan

HOUSTON +1 713 802 0191 Jessica Phifer

LOS ANGELES +1 310 385 2600 Sonya Roth

MIAMI +1 305 445 1487 Jessica Katz

·NEW YORK

SAN FRANCISCO +1 415 982 0982 Ellanor Notides

SERVICES LIÈS AUX VENTES

COLLECTIONS PRIVÉES ET "COUNTRY HOUSE SALES" Tel: +33 (0)1 4076 8598 Email: lgosset@christies.com

INVENTAIRES Tel: +33 (0)1 4076 8572 Email: vgineste@christies.com

AUTRES SERVICES

CHRISTIE'S EDUCATION

LONDRES
Tel: +44 (0)20 7665 4350
Fax: +44 (0)20 7665 4351
Email: london@christies.edu

NEW YORK Tel: +1 212 355 1501 Fax: +1 212 355 7370 Email: newyork@christies.edu

HONG KONG Tel: +852 2978 6768 Fax: +852 2525 3856 Email: hongkong@christies.edu

CHRISTIE'S FINE ART STORAGE SERVICES

NEW YORK +1 212 974 4570 Email: newyork@cfass.com

SINGAPOUR Tel: +65 6543 5252 Email: singapore@cfass.com

CHRISTIE'S INTERNATIONAL REAL ESTATE

NEW YORK Tel +1 212 468 7182 Fax +1 212 468 7141 Email: info@christiesrealestate.com

LONDRESTel +44 20 7389 2551
Fax +44 20 7389 2168 Email: info@christiesrealestate.com

HONG KONG

Tel +852 2978 6788 Fax +852 2973 0799 Email: info@christiesrealestate.com

ARTS D'AFRIQUE, D'OCÉANIE ET D'AMÉRIQUE

MARDI 30 OCTOBRE 2018, À 16H30

9, avenue Matignon, 75008 Paris CODE VENTE: 16418 - OHBABY

(Les coordonnées apparaissant sur la preuve d'exportation doivent correspondre aux noms et adresses des professionnels facturés. Les factures ne pourront pas être modifiées après avoir été imprimées.)

LAISSER DES ORDRES D'ACHAT EN LIGNE SUR CHRISTIES.COM

INCREMENTS

Les enchères commencent généralement en dessous de l'estimation basse et augmentent par paliers (incréments) de jusqu'à 10 pour cent. Le commissaire-priseur décidera du moment où les enchères doivent commencer et des incréments. Les ordres d'achat non conformes aux incréments ci-dessous peuvent être abaissés à l'intervalle d'enchères suivant.

Le commissaire-priseur est libre de varier les incréments au cours des enchères.

- 1. Je demande à Christie's d'enchérir sur les lots indiqués jusqu'à l'enchère maximale que j'ai indiquée pour chaque lot
- 2. En plus du prix d'adjudication (« **prix marteau** ») l'acheteur accepte de nous payer des frais acheteur de 25% H.T. (soit 26.375% T.T.C. pour les livres et 30% T.T.C. pour les autres **lots**) sur les premiers 150.000 ; 20% H.T. (soit 21.10% T.T.C. pour les livres et 24% T.T.C. pour les autres **lots**) au-delà de 150.000 et jusqu'à 20.000.000 et 12,5% H.T. (soit 13.1875% T.T.C. pour les livres et 15% T.T.C. pour les autres **lots**) sur toute somme au-delà de 2.000.000. Pour les ventes de vin, les frais à la charge de l'acquéreur s'élèvent à 17.5% H.T. (soit 21% T.T.C.).
- 3. J'accepte d'être lié par les Conditions de vente imprimées dans le catalogue.
- 4. Je comprends que si Christie's reçoit des ordres d'achat sur un lot pour des montants identiques et que lors de la vente ces montants sont les enchères les plus élevées pour le lot, Christie's vendra le lot à l'enchérisseur dont elle aura reçu et accepté l'ordre d'achat en premier.
- 5. Les ordres d'achat soumis sur des lots « sans prix de réserve » seront, à défaut d'enchère supérieure, exécutés à environ 50 % de l'estimation basse ou au montant de l'enchère si elle est inférieure à 50 % de l'estimation basse. Je comprends que le service d'ordres d'achat de Christie's est un service gratuit fourni aux clients et que, bien que Christie's fasse preuve de toute la diligence raisonnablement possible, Christie's déclinera toute responsabilité en cas de problèmes avec ce service ou en cas de pertes ou de dommages découlant de circonstances hors du contrôle raisonnable de Christie's.

Résultats des enchères : +33 (0)1 40 76 84 13



Christie's Paris

Numéro de Client (le cas échéant)

Veuillez indiquer votre numéro :

Les ordres d'achat doivent être reçus au moins 24 heures avant le début de la vente aux enchères. Christie's confirmera toutes les enchères reçues par fax par retour de fax. Si vous n'avez pas reçu de confirmation dans le délai d'un jour ouvré, veuillez contacter le Département des enchères.

Tél.: +33 (0) 1 40 76 84 13 - Fax: +33 (0) 1 40 76 85 51 - en ligne: www.christies.com

16418

Numéro de vente

lom de facturati	on (en caractères d'imp	rimerie)	
vom de racturati	on ten caracteres a mip	imierie	
Adresse			
		Code postal	
éléphone en jou	rnée	Téléphone en soirée	
ax (Important)		Email	
Veuillez coch à venir par e-		z pas recevoir d'informat	ions à propos de nos ventes
	IS LE PRESENT FORMUL DRD DE L'ACHETEUR	AIRE D'ORDRE D'ACHAT E	T LES CONDITIONS
Signature			
hysiques : Pièce d'iden ort) et, si votre adresse 'eau ou d'électricité ou se fiducies, les sociétés 4 13 pour connaître les ui n'a jamais participé ersonne pour le compt ouveaux clients, les cli	utité avec photo délivrée par un or a actuelle ne figure pas sur votre ç un relevé bancaire. Sociétés : Ur off-shore ou les sociétés de pers informations que vous devez fo à des enchères chez Christie's, vi e de qui vous allez prendre part a ents qui n'ont pas fait d'achats au	oièce d'identité, un justificatif de do n certificat d'immatriculation. Autre sonnes : veuillez contacter le Dépar urnir. Si vous êtes enregistré pour e suillez joindre les pièces d'identité uux enchères, ainsi qu'un pouvoir siç uux enchères, ainsi qu'un pouvoir siç	e, carte nationale d'identité ou passe- micile récent, par exemple une facture is structures commerciales telles que tement Conformité au +33 (0)1 40 76 nchérir pour le compte de quelqu'un vous concernant ainsi que celles de la gné par la personne en question. Les ours des deux dernières années et ceux
/EUILLEZ ÉCRIF	RE DISTINCTEMENT E	N CARACTÈRES D'IMPR	IMERIE
Numéro de lot dans l'ordre)	Enchère maximale El (hors frais de vente)	JRO Numéro de lot (dans l'ordre)	Enchère maximale EURO (hors frais de vente)
i vous êtes assuietti	à la VAT/IVA/TVA/BTW/M	WST/MOMS intracommunaut	aire.



Entreposage et Enlèvement des Lots Storage and Collection

TABLEAUX ET OBJETS PETITS FORMATS

Tous les lots vendus seront conservés dans nos locaux au 9, avenue Matignon, 75008 Paris.

TABLEAUX GRANDS FORMATS, MEUBLES ET OBJETS VOLUMINEUX

Les lots marqués d'un carré rouge ■ seront transférés chez Crown Fine Art :

Mardi 30 octobre 2018

Crown Fine Art se tient à votre disposition 48h après le transfert, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00.

130, rue des Chardonnerets, 93290 Tremblay-en-France

TARIFS

Christie's se réserve le droit d'appliquer des frais de stockage au-delà de 7 jours après la vente pour les lots vendus. La garantie en cas de dommage ou de perte totale ou partielle est couverte par Christie's selon les termes figurant dans nos Conditions de Vente et incluse dans les frais de stockage. Les frais s'appliqueront selon le barème décrit dans le tableau ci-dessous.

PAIEMENT

Merci de bien vouloir contacter notre service client 24h à l'avance à <u>ClientServicesParis@christies.com</u> ou au +33 (0)1 40 76 84 12 pour connaître le montant des frais et prendre rendez-vous pour la collecte du let

Sont acceptés les règlements par chèque, transfert bancaire et carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express)

SMALL PICTURES AND OBJECTS

All lots sold, will be kept in our saleroom at 9 avenue Matignon, 75008 Paris.

LARGE PICTURES, FURNITURE AND LARGE OBJECTS

Specified lots marked with a filled red square **u** will be removed to Crown Fine Art on the:

Tuesday 30 October 2018

Lots transferred to Crown Fine Art will be available 48 hours after the transfer from Monday to Friday 9.00 am to 12.30 am and 1.30 pm to 6.00 pm.

130, rue des Chardonnerets, 93290 Tremblay-en-France

ADMINISTRATION FEE, STORAGE & RELATED CHARGES

At Christie's discretion storage charges may apply 7 days after the sale. Liability for physical loss and damage is covered by Christie's as specified in our Conditions of Sale and included in the storage fee. Charges will apply as set in the table below.

PAYMENT

Please contact our Client Service 24 hours in advance at <u>ClientServicesParis@christies.com</u> or call +33 (0)1 40 76 84 12 to enquire about the fee and book a collection time.

Are accepted payments by cheque, wire transfer and credit cards (Visa, Mastercard, American Express)

TABLEAUX GRANDS FORMATS, MOBILIER ET OBJETS VOLUMINEUX

Frais de gestion et manutention fixe par lot Frais de stockage par lot et par jour ouvré

70€ + TVA

TABLEAUX ET OBJETS PETITS FORMATS

Frais de gestion et manutention fixe par lot Frais de stockage par lot et par jour ouvré

35€ + TVA

4€ + TVA

8€ + TVA

LARGE PAINTINGS, FURNITURE AND LARGE OBJECTS

Administration fee and handling per lot Storage fee per lot and per business day

70€ + VAT 8€ + VAT

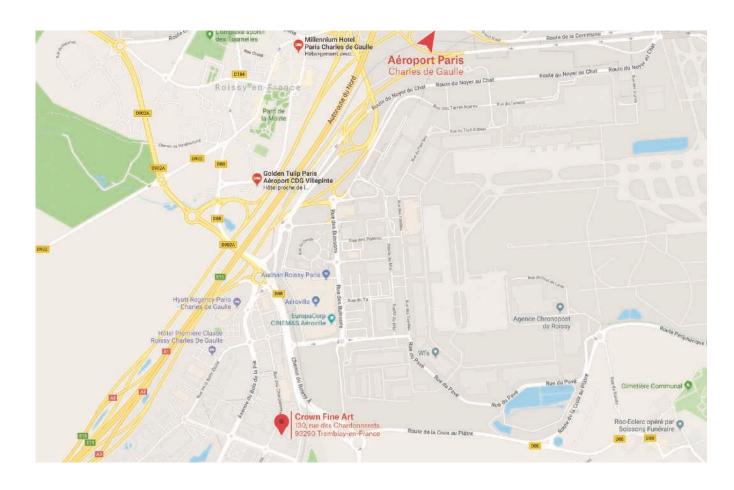
SMALL PICTURES AND OBJECTS

Administration fee and handling per lot

35€ + VAT

Storage fee per lot and per business day

4€ + VAT



CHRISTIE'S

CHRISTIE'S INTERNATIONAL PLC

François Pinault, Chairman
Guillaume Cerutti, Chief Executive Officer
Stephen Brooks, Deputy Chief Executive Officer
Jussi Pylkkänen, Global President
François Curiel, Chairman, Europe & Asia
Jean-François Palus
Stéphanie Renault
Héloïse Temple-Boyer
Sophie Carter, Company Secretary

INTERNATIONAL CHAIRMEN

Stephen Lash, Chairman Emeritus, Americas The Earl of Snowdon, Honorary Chairman, EMERI Charles Cator, Deputy Chairman, Christie's Int.

CHRISTIE'S EUROPE, MIDDLE EAST, RUSSIA AND INDIA (EMERI) Prof. Dr. Dirk Boll, President

Prof. Dr. Dirk Boll, President Bertold Mueller, Managing Director, Continental Europe, Middle East, Russia & India

SENIOR DIRECTORS, EMERI

Zoe Ainscough, Cristian Albu, Simon Andrews, Upasna Bajaj, Mariolina Bassetti, Ellen Berkeley, Jill Berry, Giovanna Bertazzoni, Edouard Boccon-Gibod, Peter Brown, Julien Brunie, Olivier Camu, Karen Carroll, Sophie Carter, Karen Cole, Paul Cutts, Isabelle de La Bruyere, Roland de Lathuy, Eveline de Proyart, Leila de Vos, Harriet Drummond, Adele Falconer, David Findlay, Margaret Ford, Edmond Francey, Daniel Gallen, Roni Gilat-Baharaff, Philip Harley, James Hastie, Karl Hermanns, Rachel Hidderley, Jetske Homan Van Der Heide, Michael Jeha, Donald Johnston, Erem Kassim-Lakha, Nicholas Lambourn, William Lorimer, Catherine Manson, Jeremy Morrison, Nicholas Orchard, Francis Outred, Keith Penton, Henry Pettifer, Will Porter, Paul Raison, Christiane Rantzau, Tara Rastrick, Amjad Rauf, François de Ricqles, William Robinson, Alice de Roquemaurel, Matthew Rubinger, Tim Schmelcher, John Stainton, Nicola Steel, Aline Sylla-Walbaum, Sheridan Thompson, Alexis de Tiesenhausen, Jay Vincze, David Warren, Andrew Waters, Harry Williams-Bulkeley, Tom Woolston, André Zlattinger

CHRISTIE'S ADVISORY BOARD, EUROPE

Pedro Girao, Chairman,
Contessa Giovanni Gaetani dell'Aquila d'Aragona,
Monik Barbier Mueller, Thierry Barbier Mueller,
Arpad Busson, Kemal Has Cingillioglu,
Hélène David-Weill, Bernhard Fischer,
I. D. Fürstin zu Fürstenberg,
Rémi Gaston-Dreyfus, Laurence Graff,
Jacques Grange, H.R.H. Prince Pavlos of Greece,
Terry de Gunzburg, Guillaume Houzé,
Marquesa de Bellavista Mrs Alic
ia Koplowitz, Robert Manoukian,
Rosita, Duchess of Marlborough, Contess
a Daniela d'Amelio Memmo, Usha Mittal,
Polissena Perrone, Maryvonne Pinault,
Eric de Rothschild, Çiğdem Simavi, Sylvie Winckler

CHRISTIE'S FRANCE CHAIRMAN'S OFFICE, FRANCE

François de Ricqlès, Président, Edouard Boccon-Gibod, Directeur Général Géraldine Lenain Pierre Martin-Vivier

DIRECTORS, FRANCE

Laëtitia Bauduin, Anika Guntrum, Élodie Morel

ASSOCIATE DIRECTORS, FRANCE

Fabienne Albertini, Virginie Barocas-Hagelauer, Marion Clermont, Victoire Gineste, Valerie Hess, Tancredi Massimo di Roccasecca, Fleur de Nicolay, Tiphaine Nicoul, Paul Nyzam, Etienne Sallon, Dominique Suiveng

COMMISSAIRES-PRISEURS HABILITÉS

François Curiel, Camille de Foresta, Victoire Gineste, Lionel Gosset, Adrien Meyer, François de Ricqlès

CONSEIL DE CHRISTIE'S FRANCE

Jean Gueguinou, Président,
José Alvarez, Jeanne-Marie de Broglie,
Florence de Botton,
Béatrice de Bourbon-Siciles,
Isabelle de Courcel, Jacques Grange,
Terry de Gunzburg, Hugues de Guitaut,
Guillaume Houzé, Roland Lepic,
Christiane de Nicolay-Mazery,
Hélie de Noailles, Christian de Pange,
Maryvonne Pinault, Sylvie Winckler



9 AVENUE MATIGNON 75008 PARIS